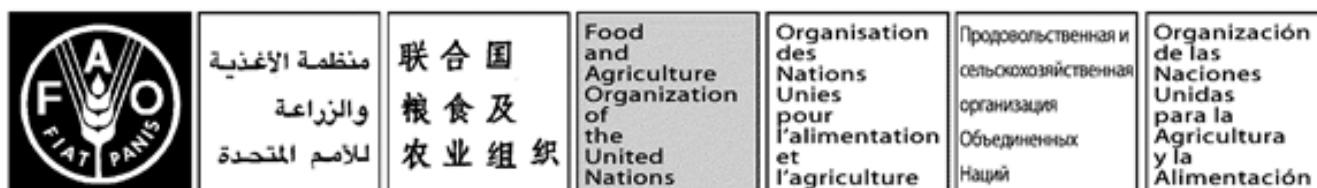


Juin 2016



COMMISSION DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-OUEST(COPACO)

SEIZIÈME SESSION

Guadeloupe, du 20 au 24 juin 2016

**ÉVALUATION DES REALISATIONS RECENTES ET DE LA COLLABORATION DU
CRFM, DE L'OSPESCA ET DE LA COPACO, INCLUANT LES OPTIONS POUR UNE
STRUCTURE DE COLLABORATION INSTITUTIONNELLE REGIONALE DANS LE
CADRE D'UNE ORGP**

Table des matières

| | |
|--|----|
| Abréviations et acronymes..... | 5 |
| Résumé..... | 7 |
| 1. Introduction..... | 10 |
| 1.1. Contexte de ce rapport | 10 |
| 1.2. Flux logique de ce rapport | 11 |
| 2. Structure actuelle et réalisations des organisations et des projets | 11 |
| 2.1. Création..... | 11 |
| 2.1.1. CRFM..... | 11 |
| 2.1.2. OSPESCA | 12 |
| 2.1.3. COPACO..... | 13 |
| 2.2. Dispositions institutionnelles | 15 |
| 2.2.1. CRFM..... | 15 |
| 2.2.2. OSPESCA | 17 |
| 2.2.3. COPACO..... | 18 |
| 2.3. Processus de planification stratégique | 19 |
| 2.3.1. CRFM..... | 19 |
| 2.3.2. OSPESCA | 19 |
| 2.3.3. COPACO..... | 20 |
| 2.4. Activités, développements et réalisations par le CRFM, l'OSPESCA, la COPACO et le projet CLME au cours des dernières années | 21 |
| 2.4.1. CRFM..... | 21 |
| 2.4.2. OSPESCA | 22 |
| 2.4.3. COPACO..... | 23 |
| 2.4.4. CLME+..... | 24 |
| 2.5. Travaux de collaboration conjoints, lacunes et domaines de travail thématiques qui pourraient être abordés par la nouvelle ORGP | 25 |
| 2.5.1. Protocole d'accord | 25 |
| 2.5.2. Groupes de travail conjoints..... | 27 |
| 2.5.3. Lacunes dans les activités conjointes | 30 |
| 2.6. Résumé et conclusions | 32 |
| 3. Situation actuelle et gestion des stocks partagés d'importance économique | 32 |
| 3.1. Observations générales | 32 |
| 3.2. Lambi | 33 |
| 3.2.1. Principaux acteurs et production | 33 |
| 3.2.2. Systèmes de gestion..... | 34 |
| 3.2.3. Écarts et lacunes en matière de gestion | 35 |
| 3.2.4. Conclusions | 36 |
| 3.3. Langouste des Caraïbes..... | 37 |
| 3.3.1. Principaux acteurs et production | 37 |
| 3.3.2. Situation actuelle des ressources | 38 |
| 3.3.3. Système de gestion actuel..... | 39 |
| 3.3.4. Écarts et lacunes en matière de gestion | 40 |
| 3.3.5. Conclusions | 42 |
| 3.4. Dorade coryphène | 42 |
| 3.4.1. Principaux acteurs et productions..... | 42 |
| 3.4.2. Situation actuelle des ressources | 43 |
| 3.4.3. Système de gestion actuel..... | 43 |

| | | |
|---------|---|----|
| 3.4.4. | Écarts et lacunes en matière de gestion | 44 |
| 3.4.5. | Conclusions | 44 |
| 3.5. | Crevette et crevette seabob | 45 |
| 3.5.1. | Principaux acteurs et productions..... | 45 |
| 3.5.2. | Situation actuelle des ressources | 46 |
| 3.5.3. | Système de gestion actuel..... | 47 |
| 3.5.4. | Écarts et lacunes en matière de gestion | 48 |
| 3.5.5. | Conclusions | 48 |
| 3.6. | Requin | 49 |
| 3.6.1. | Principaux acteurs et productions..... | 49 |
| 3.6.2. | Situation actuelle des ressources | 50 |
| 3.6.3. | Système de gestion actuel..... | 50 |
| 3.6.4. | Écarts et lacunes en matière de gestion | 52 |
| 3.6.5. | Conclusions..... | 52 |
| 4. | Analyse de la COPACO en tant qu'ORGP et "connecteur" d'organisations et gestion des stocks partagés | 53 |
| 4.1. | Résumé des conclusions de l'Évaluation des performances de la COPACO..... | 53 |
| 4.2. | Complexité de la situation..... | 54 |
| 4.3. | Captures perdues pour les stocks partagés | 56 |
| 4.4. | Part des ressources partagées (selon les données de capture) à l'extérieur du CRFM ou de l'OSPESCA | 57 |
| 4.5. | Vision et objectifs communs pour la gestion des pêches..... | 57 |
| 4.6. | Zone de couverture..... | 59 |
| 4.7. | Déterminer si les objectifs communs pourraient être atteints grâce à un différent type de modalités de travail. | 60 |
| 4.8. | Avis scientifique | 60 |
| 4.9. | Renforcement des capacités | 61 |
| 4.10. | Structures de collaboration institutionnelles claires et partenaires. | 62 |
| 4.11. | Créer un environnement propice à des discussions internationales | 62 |
| 4.11.1. | Voie à suivre pour les Modalités d'action accélérée des petits États insulaires en développement (PEID) (SAMOA)..... | 63 |
| 4.11.2. | Objectifs des Nations Unies pour le développement durable..... | 63 |
| 4.12. | Quatre options pour la future organisation de la COPACO..... | 65 |
| 4.12.1 | Option 1 La COPACO reste un organe consultatif | 65 |
| 4.12.2 | Option 2 La COPACO se transforme en une petite ORGP de la FAO | 66 |
| 4.12.1 | Option 3a La COPACO se transforme en une grande ORGP de la FAO de style traditionnel | 67 |
| 4.12.2 | Option 3b La COPACO se transforme en une grande ORGP FAO ou OIG nouveau style (2 sous-options)..... | 69 |
| 4.13. | Avantages des deux types d'ORGP | 72 |
| 4.13.1 | Avantages institutionnels de ces deux options | 72 |
| 4.13.2 | Avantages administratifs de ces deux options..... | 74 |
| 5. | Conclusions et recommandations | 75 |
| 5.1. | Conclusions..... | 75 |
| 5.1.1. | Coordination et coopération | 75 |
| 5.1.2. | Stocks | 75 |
| 5.1.3. | Zone..... | 77 |
| 5.1.4. | Science et renforcement des capacités | 77 |
| 5.1.5. | Commerce | 77 |
| 5.1.6. | Voie des ODD et SAMOA..... | 77 |
| 5.1.7. | Tâches concernant la gestion des pêches | 78 |

| | |
|---|----|
| 5.1.8. Structures institutionnelles | 78 |
| 5.1.9. Avantages d'une ORGP au sein et en dehors de la FAO..... | 79 |
| 5.2. Recommandations | 79 |

Liste des figures

| | |
|---|----|
| Figure 1 : Structure de gouvernance du CRFM | 15 |
| Figure 2 : Structure de gouvernance de l'OSPESCA | 17 |
| Figure 3 : Structure de gouvernance de la COPACO | 18 |
| Figure 4 : Production totale de la COPACO | 33 |
| Figure 5 : Captures de langouste dans la région de la COPACO | 38 |
| Figure 6 : Source et puits de langouste dans la région de la COPACO | 41 |
| Figure 7 : Captures de crevettes et de crevette seabob dans la région de la COPACO, avec une tendance | 47 |
| Figure 8 : Captures de requins | 51 |
| Figure 9 : Chevauchement des membres COPACO, CRFM, OSPESCA et OLDEPESCA | 54 |
| Figure 10 : Adhésion et chevauchement des membres de l'ICCAT et de la COPACO..... | 55 |
| Figure 11 : Structure organisationnelle et de gouvernance pour la COPACO en tant qu'organe relevant de l'Art. XIV | 65 |
| Figure 12 : Structure organisationnelle et de gouvernance pour la COPACO en tant que petite ORGP relevant de l'Art. XIV | 66 |
| Figure 13 : Structure organisationnelle et de gouvernance pour la COPACO en tant que grande ORGP relevant de l'Art. XIV de style traditionnel{e..... | 69 |
| Figure 14 : Structure organisationnelle et de gouvernance pour la COPACO en tant que grande ORGP relevant de l'Art. XIV nouveau style 1 | 70 |
| Figure 15 : Structure organisationnelle et de gouvernance pour la COPACO en tant qu'ORGP relevant de l'Art. XIV nouveau style 2 (dont les OSC et le secteur privé) | 71 |

Liste des tableaux

| | |
|---|----|
| Tableau 1 : Captures de lambis par les principaux pays producteurs | 34 |
| Tableau 2 : Captures de langoustes des Caraïbes (en tonnes)..... | 37 |
| Tableau 3 : État estimatif de la langouste des Caraïbes par pays - sur la base des meilleures informations disponibles..... | 39 |
| Tableau 4 : Production de dorade coryphène..... | 43 |
| Tableau 5 : Captures de crevettes et de crevettes seabob dans la région de la COPACO, par espèce | 45 |
| Tableau 6 : Captures de crevettes et de crevettes seabob dans la région de la COPACO, par principaux pays pêcheurs | 45 |
| Tableau 7 : Captures de requins dans la région de la COPACO par pays (en tonnes) | 50 |
| Tableau 8 : Perte annuelle en quantité due à une réduction des débarquements (en tonnes) | 56 |
| Tableau 9 : Perte de revenu annuelle en 2013 et perte attendue pour la période 2014-2020 en raison de la baisse des débarquements..... | 56 |
| Tableau 10 : Part des ressources partagées (selon les données de capture) à l'extérieur du CRFM ou de l'OSPESCA | 57 |
| Tableau 11 : Captures de lambis (1980-2013) (en tonnes) | 85 |
| Tableau 12 : Captures de langoustes (1980-2013) (en tonnes)..... | 86 |
| Tableau 13 : Captures de crevettes et de crevettes seabob, par pays et par espèces, (1980-2013) (en tonnes)..... | 87 |
| Tableau 14 : Captures de requins par espèces (en tonnes)..... | 88 |

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

| | |
|------------------|--|
| <i>ABNJ</i> | Zones ne relevant d'aucune juridiction nationale |
| <i>CARICOM</i> | Communauté des Caraïbes |
| <i>CERMES</i> | Centre for Resource Management and Environmental Studies |
| <i>CFMC</i> | Conseil de gestion des pêches des Caraïbes |
| <i>CITES</i> | Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction |
| <i>CLME</i> | Grand écosystème marin des Caraïbes |
| <i>CLME+</i> | Projet Grand écosystème marin des Caraïbes |
| <i>COFI</i> | Comité des pêches de la FAO |
| <i>COTED</i> | Conseil pour le commerce et le développement économique de la CARICOM |
| <i>CRFM</i> | Mécanisme régional des pêches des Caraïbes |
| <i>OSC</i> | Organisation de la société civile |
| <i>UE</i> | Union européenne |
| <i>ESA</i> | Endangered Species Act (États-Unis) |
| <i>DCP</i> | Dispositif de concentration de poisson |
| <i>FAO</i> | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| <i>FEM</i> | Fonds pour l'environnement mondial |
| <i>CGPM</i> | Commission générale des pêches pour la Méditerranée |
| <i>CICTA</i> | Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique |
| <i>TIC</i> | Technologie de l'information et des communications |
| <i>IFREMER</i> | Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer |
| <i>OIG</i> | Organisation intergouvernementale |
| <i>IPOA</i> | Plan d'action international |
| <i>TIDM</i> | Tribunal international du droit de la mer |
| <i>INN</i> | Illégale, non déclarée et non réglementée (pêche) |
| <i>MAGDELESA</i> | Dispositif de concentration de poisson amarré dans les Petites Antilles |
| <i>MoU</i> | Protocole d'accord |
| <i>ACNP</i> | Avis de commerce non préjudiciable |
| <i>ONG</i> | Organisations non-gouvernementales |
| <i>NPOA</i> | Plan d'action national |
| <i>OLDEPESCA</i> | Société de développement des pêches de l'Amérique latine |
| <i>OSPESCA</i> | Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture dans l'isthme d'Amérique centrale |
| <i>ORP</i> | Organe régional des pêches |
| <i>ORGP</i> | Organisation régionale de gestion des pêches |
| <i>RSN</i> | Réseau des secrétariats des organes régionaux des pêches |
| <i>GCC</i> | Groupe consultatif scientifique |
| <i>SAP</i> | Programme d'action stratégique |
| <i>SG</i> | Secrétaire général |
| <i>SICA</i> | Système d'intégration centraméricain |
| <i>PCT</i> | Programme de coopération technique de la FAO |
| <i>TURF</i> | Droits d'utilisation territoriale dans les pêches |

| | |
|---------------|--|
| <i>PNUD</i> | Programme des Nations Unies pour le développement |
| <i>USD</i> | Dollar américain |
| <i>COPACO</i> | Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest |
| <i>GT</i> | Groupe de travail |

Résumé

Cette étude évalue la collaboration existante entre les principaux organes régionaux des pêches dans la région de l'Atlantique Centre-Ouest, et explique comment la création d'une Organisation régionale de gestion des pêches (ORGP) aiderait cette collaboration et améliorerait l'état et la gestion des stocks partagés entre les pays membres de la COPACO. Cette étude, soutenue par le projet CLME+, a collecté et analysé des informations sur les réalisations récentes des CRFM, OSPESCA et COPACO, les expériences récentes en collaboration sous-régionale, identifié l'état des stocks partagés et transfrontaliers et les options de gestion, les coûts et les avantages de la gestion de ces pêches spécifiques, le rôle des autres parties prenantes (par ex. organisations de la société civile) et toute information supplémentaire pouvant être utile pour prendre une décision sur la création d'une ORGP. L'étude doit être considérée comme un complément à l'étude de rentabilité indépendante menée par le Dr Kjartan Hoydal.

Il y a une multitude d'organisations travaillant dans la région de la COPACO sur les questions liées à la pêche au niveau national, sous-régional et régional. La collaboration entre les organisations opérant au niveau sous-régional dans le secteur de la pêche de la zone du mandat de la COPACO a été globalement bonne et fructueuse. La collaboration s'est considérablement renforcée ces dernières années et a été formalisée récemment (2016), ce qui est apprécié par les membres des trois principaux ORP (CRFM, OSPESCA et COPACO).

L'étude a examiné cinq espèces/stocks cibles de pêches (lambi, langouste, crevette, dorade coryphène et requin) et a conclu que pour la pêche durable de tous ces stocks, la mise en place d'une ORGP serait essentielle. L'étude a montré que la perte économique globale pour ces cinq espèces en raison de mesures de gestion inadéquates et incohérentes est d'environ 240 millions de dollars par an ou même plus, ce qui s'ajoute à des pertes économiques de 2,4 à 3 milliards de dollars dans la décennie à venir.

En particulier, l'étude a souligné que la création d'une ORGP contribuerait de manière significative aux éléments suivants :

Le lambi : mettre en œuvre et suivre le Plan régional de conservation et de gestion du lambi, procéder à des évaluations régionales des stocks en temps opportun, collaborer avec la CITES et les pays importateurs, et lutter contre la pêche INN.

La langouste : arrêter la réduction des captures et des pertes économiques associées de 84 millions de dollars par an, mettre un terme à la surpêche et reconstituer les stocks, effectuer l'évaluation des stocks, sécuriser l'emploi à moyen terme et harmoniser les mesures de gestion dans toute la région.

La crevette : pour arrêter la surexploitation, effectuer des évaluations de stocks et les reconstituer, réduire les pertes actuelles (qui s'ajoutent aux 115 millions de dollars par an), harmoniser les mesures de gestion, augmentant la faisabilité économique et écologique du secteur de la pêche à la crevette.

Le requin : arrêter le déclin des stocks de requins, aider les membres à coordonner les évaluations de stocks, mettre en place des mesures de gestion et de conservation qui appuient les décisions de la CITES, de l'ICCAT et de l'UE, soutenir et contrôler l'application des mesures en vue de la réhabilitation des stocks, établir une pêche au requin durable avec des gains économiques plus importants.

La dorade coryphène : augmenter la valeur de la dorade coryphène pour la sécurité alimentaire dans la région, réduire la pêche INN de l'espèce, analyser l'état des stocks et les relations avec les sargasses et les DCP, augmenter les données et les informations disponibles sur la ressource et développer et contrôler les mesures de gestion harmonisées.

Exceptés les stocks régionaux partagés ci-dessus, **les stocks de poissons chevauchants** et **les stocks de poissons d'eau profonde** dans la zone ne relevant d'aucune juridiction nationale (ABNJ) de la Zone 31 et la partie nord de la Zone 41 doivent être protégés par une ORGP. Le fait qu'actuellement les informations au sujet de ces stocks et de leur valeur pour la pêche ne sont pas suffisantes ne dégage pas les pays de la région de leur responsabilité de conserver ces stocks et de gérer leurs pêches.

Le rôle d'une ORGP en ce qui concerne les stocks régionaux ci-dessus peut être résumé comme suit :

- 1) Coordonner la collaboration sur la recherche et la production d'avis scientifiques sur les stocks et leurs pêches.
- 2) Effectuer des évaluations régionales des stocks.
- 3) Renforcer les capacités pour l'évaluation des stocks et la gestion des pêches entre les membres.
- 4) Soutenir le développement durable des pêches et des investissements responsables dans la pêche parmi les membres.
- 5) Élaborer des plans de gestion et de conservation appuyés par des recommandations de gestion (contraignantes).
- 6) Contrôler et évaluer la mise en œuvre et l'impact des recommandations de gestion.
- 7) Faciliter la coordination régionale de surveillance et d'exécution des activités de pêche.

Le fait qu'aucun des trois ORP opérant dans la Zone de pêche 31 ou la partie nord de la Zone 41 n'a une fonction de gestion contraignante est une importante lacune, ou plutôt, les fonctions de gestion contraignantes prévues ne sont pas toutes efficaces pour le moment. L'OSPESCA a, conformément à l'article 22 du Protocole de Tegucigalpa, le rôle d'une autorité contraignante, mais les pays du SICA doivent toujours ratifier toutes les mesures de gestion décidées par le Conseil. Une situation similaire existe avec le CRFM et la CARICOM. Il faut cependant tenir compte du fait que, même si ces deux ORP utiliseraient davantage leurs mesures de gestion contraignantes et si celles-ci seraient mises en œuvre intégralement, la plupart des pêches de ces stocks partagés resteraient en dehors de ces dispositions. Le CRFM et l'OSPESCA représentent ensemble la majorité des membres de la COPACO en termes de chiffres, mais ne couvrent que 20 % des captures totales de la région en termes de production. Par ailleurs, les dispositions existantes ne permettraient pas la conservation et la gestion de l'ABNJ.

Une ORGP dans la région de la COPACO devrait couvrir l'ABNJ dans l'Atlantique Centre-Ouest et la partie Nord de l'Atlantique Sud-Ouest. L'ORGP pourrait faire des recommandations concernant les pêches des stocks partagés, les stocks chevauchants et les espèces hautement migratoires pratiquées dans les ZEE des membres, à condition que les membres concernés demandent ces recommandations. Un dispositif autre qu'une ORGP ne pourra pas coordonner efficacement la gestion durable et la conservation des stocks partagés, chevauchants et grands migrants et ceux dans l'ABNJ.

Les pertes économiques annuelles actuelles de la région à cause d'une coordination insuffisante de la gestion des pêches au niveau régional sont environ 100 fois plus importantes que les coûts d'exploitation d'une ORGP. Compte tenu du cycle de vie des principaux stocks régionaux partagés ciblés commercialement, il est possible, avec la collaboration dans la gestion régionale des pêches par une ORGP, de reconstituer les stocks et d'augmenter les captures aux niveaux atteints dans les années 1980 et 1990 dans les 10 à 15 ans.

Cette évaluation des réalisations récentes et de la collaboration des CRFM, OSPESCA et COPACO, comprenant les options pour une structure de collaboration institutionnelle régionale dans le cadre d'une ORGP, recommande particulièrement les étapes suivantes :

- Les membres de la COPACO utilisent les informations supplémentaires fournies dans ce rapport dans leurs processus internes de prise de décision sur :
 - La région et les stocks à couvrir par l'ORGP (ceux proposés sont les ABNJ et les ZEE dans les zones 31 et la partie nord de la Zone 41 pour les stocks régionaux partagés [lambi, langouste, dorade coryphène, thazard noir, crevettes et requins], les stocks chevauchants, les stocks de poissons d'eau profonde et les espèces hautement migratoires qui ne sont pas couverts par la CICTA).
 - Le type d'ORGP à créer : conformément à la Constitution de la FAO ou une OIG indépendante.
 - La structure de l'ORGP (celle proposée est une ORGP avec des liens formels avec le CRFM, l'OSPESCA et peut-être l'OLDEPESCA qui aura des sous-comités au sein de l'ORGP. Le secteur privé aura également un sous-comité au sein du groupe de travail conjoint avec la CICTA, ce qui permettra une collaboration efficace avec cette organisation. L'ORGP devrait également inclure de préférence un groupe de travail de coordination des sous-comités, comité scientifique consultatif, comité administratif et financier et comité de conformité).
- Les membres de la COPACO sont bien préparés à la session COPACO 16 (Guadeloupe, du 20 au 24 juin 2016) et décident de la voie à suivre dans le processus de création de l'ORGP.
- Les secrétariats du CRFM et de l'OSPESCA (et de l'OLDEPESCA) consultent leurs membres sur la structure institutionnelle préférée et le rôle de leurs organisations au sein de l'ORGP.
- Le Secrétariat COPACO/FAO sollicite l'avis de la direction de la FAO sur sa disponibilité à aider à un processus de transformation, à accueillir et à soutenir une nouvelle ORGP conformément à l'article XIV de la constitution de la FAO, si les membres de la COPACO décident de suivre cette voie.

1. Introduction

1.1. Contexte de ce rapport

Le programme d'action stratégique (PAS) produit dans le cadre du projet Grand écosystème marin des Caraïbes (CLME) recommande la mise en place d'un dispositif provisoire pour une pêche durable dans sa stratégie 2, ainsi que l'évaluation des options pour une Organisation régionale de gestion des pêches (ORGP) ou dispositif de remplacement. Le dispositif provisoire entre le Mécanisme régional des pêches des Caraïbes (CRFM), l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture dans l'isthme d'Amérique centrale (OSPESCA) et la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO) est actuellement testé et une transformation de la COPACO en une ORGP s'appuierait sur cette collaboration en cours qui a été établie. La création d'une ORGP ayant des liens étroits avec le CRFM et l'OSPESCA serait conforme au PAS du CLME et à l'analyse diagnostique transfrontalière effectuée ces dernières années.

La 15e session de la COPACO, qui a eu lieu à Trinité-et-Tobago en mars 2014, a approuvé la résolution WECAFC/15/2014/10 sur le programme d'action stratégique pour la gestion durable des ressources marines vivantes partagées des grands écosystèmes marins du plateau des Guyanes et des Caraïbes (PAS CLME+), appelant les membres à promouvoir la mise en œuvre du PAS et la COPACO elle-même pour assumer aussi la responsabilité. Le rapport de la session a noté (para. 29) que, « dans la stratégie 2 du Plan d'action stratégique du CLME, le rôle de la COPACO et la relation avec ses partenaires OSPESCA et CRFM doivent être évalués ».

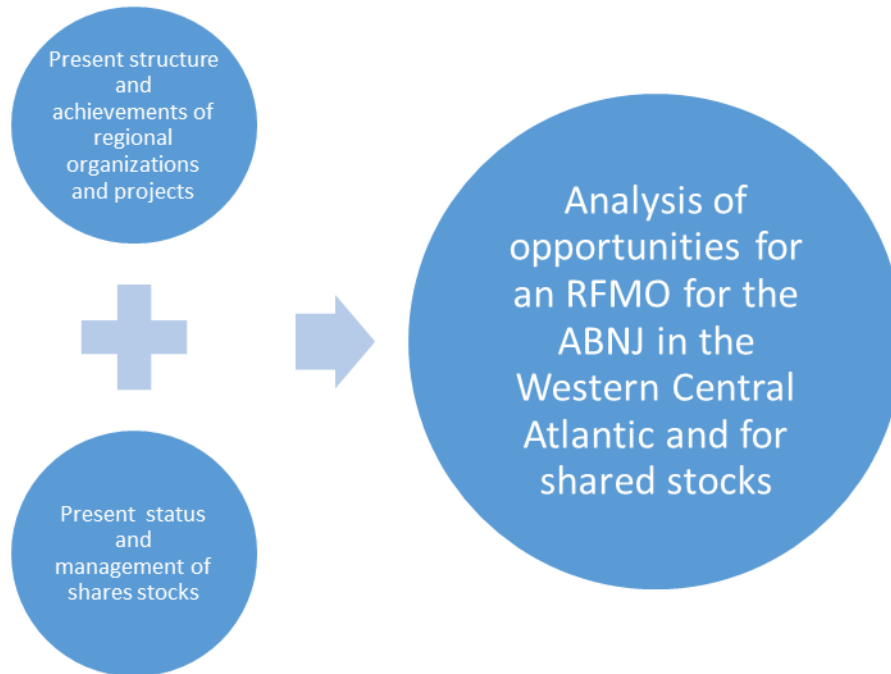
Le document de discussion sur les résultats de l'évaluation de rentabilité indépendante des options pour une réorientation stratégique de la COPACO, par le Dr Kjartan Hoydal, a ajouté que l'évaluation ci-dessus doit être effectuée « avant la 16e session de la COPACO (Guadeloupe, du 20 au 24 juin 2016), définissant une structure de collaboration institutionnelle claire avec des liens opérationnels rentables, et qui évitent les chevauchements et les doubles emplois, pour présentation à la session ».

Au 2e atelier de réorientation stratégique de la COPACO, qui a eu lieu à Port of Spain, Trinité-et-Tobago les 1er et 2 décembre 2015, 24 pays membres et de l'UE participant à l'atelier ont reconnu la valeur d'une ORGP pour l'Atlantique Centre-Ouest, mais ont recommandé, entre autres, qu'« une étude supplémentaire soit effectuée dans le cadre du CLME + pour soumission à COPACO 16. »

L'atelier a également suggéré que « Cette étude, appuyée par le projet CLME+, ajoutera des informations au processus sur des éléments comme les réalisations récentes du CRFM, de l'OSPESCA et de la COPACO¹ et les expériences récentes de collaboration sous-régionale, a identifié l'état des stocks partagés et transfrontaliers et les options, les coûts et les avantages pour la gestion de ces pêches spécifiques, le rôle des autres parties prenantes (par exemple, l'Organisation de la société civile (OSC)) et toute autre information pouvant être utilisée pour prendre une décision sur l'intérêt d'établir une ORGP ». L'étude suivante est basée sur ces suggestions.

¹ Il y a plus de trois ORP existantes dans la région CLME+, mais le consultant a été mandaté pour analyser seulement trois d'entre elles, la COPACO, le CRFM et l'OSPESCA, étant donné que l'OLDEPESCA n'a pas répondu et n'a pas participé au CLME et aux activités de la COPACO.

1.2. Flux logique de ce rapport



Ce rapport analyse, dans sa section 2, la structure actuelle et la réalisation des organisations et des projets, et d'éventuelle lacune. Dans la section 3, le rapport examine l'état actuel et la gestion de cinq des principaux stocks halieutiques partagés. La section 4 présente une analyse de la COPACO comme « connecteur » potentiel des pays de la région et comme ORGP dans la gestion des ressources partagées dans l'ABNJ et les ZEE. La dernière section résume les principales conclusions.

Ce rapport a été préparé pour la présentation à COPACO 16 en vue de faciliter les discussions sur la voie à suivre. Ce projet a été pré-examiné par les secrétariats des CRFM, OSPESCA et COPACO, ainsi que par l'UCP CLME+ et a été distribué en mai 2016 à tous les membres de la COPACO. Il sera finalisé pour publication après discussion et examen à COPACO 16.

2. Structure actuelle et réalisations des organisations et des projets

2.1. Création

2.1.1. CRFM

Le CRFM est une des institutions spécialisées de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Le CRFM a été établi au moyen d'un accord international signé le 4 février 2002². Cet accord est entré

² Accord établissant le Mécanisme régional des pêches des Caraïbes. Multilatéral, signé le 4 février 2002, 2242 *United Nations Treaty Series* pp. 271, 273-290. Cet accord est entré en vigueur le 4 février 2002 (disponible sur <<http://www.caricom-fisheries.com/LinkClick.aspx?fileticket=k2y%2b0jOz%2ffY%3d&tabid=124>>. Accord CRFM ci-après.

en vigueur au moment de la signature des sept États membres ou Membres associés de la CARICOM,³ ce qui est arrivé le même jour.⁴ L'organisation a adopté ses propres règles de procédure le 5 août 2002⁵ et a été officiellement inaugurée à Belize City, Belize, le 27 mars 2003. Le CRFM, en d'autres termes, est un Organe régional des pêches (ORP) établi relativement récemment, par rapport à de nombreux autres organes de pêche.

Selon son document fondateur⁶, le CRFM a trois objectifs :

- (a) la gestion efficace et le développement durable des ressources marines et autres ressources aquatiques dans les juridictions des États membres ;
- (b) la promotion et la mise en place d'accords de coopération entre les États intéressés pour la gestion efficace du partage, des ressources marines partagées, chevauchantes ou grandes migratrices et d'autres ressources aquatiques ;
- (c) la fourniture de conseils techniques et des services consultatifs aux divisions de la pêche des États membres dans le développement, la gestion et la conservation de leurs ressources marines et d'autres ressources aquatiques ».⁷

Les membres actuels comprennent : Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Montserrat, Sainte-Lucie, Saint-Christophe-et-Niévès, Saint-Vincent/Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Îles Turques-et-Caïques. Les États membres du CRFM coopèrent avec la République dominicaine par le biais d'un protocole d'accord.

2.1.2. OSPESCA

Le 18 décembre 1995, les autorités de la pêche et de l'aquaculture en Amérique centrale, conscientes que les ressources halieutiques existant au sein de leur juridiction sont des biens communs ; que la grande majorité d'entre elles sont migratrices ou grandes migratrices et que les possibilités et les défis du développement sont similaires, ont constitué dans la « Loi de San Salvador » l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture dans l'isthme d'Amérique centrale (OSPESCA).

L'OSPESCA vise à promouvoir le développement coordonné et durable de la pêche et de l'aquaculture, dans le cadre du processus d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), définissant, approuvant et mettant en œuvre des politiques, stratégies, programmes et projets régionaux sur la pêche et l'aquaculture.

La mission de l'OSPESCA est d'être une organisation qui favorise le développement et la gestion coordonnée des activités régionales de la pêche et de l'aquaculture, contribuant à renforcer le processus d'intégration de l'Amérique centrale.

³ Accord CRFM, Art. 35 *juncto* Art. 3 (1).

⁴ En effet, les huit États membres de la CARICOM suivants ont signé le 4 février 2002 : Barbade, Belize, Grenade, Guyana, Jamaïque, St Vincent et les Grenadines, le Suriname et Trinité-et-Tobago.

⁵ Comme disponible sur <<http://www.caricom-fisheries.com/LinkClick.aspx?fileticket=D%2bL1OJk32pk%3d&tabid=125>>. Selon le document fondateur du CRFM, le Conseil ministériel et le Forum des pêches des Caraïbes doivent normalement chacun établir leurs propres règles de procédure (Accord CRFM, Arts 7 (4) et 8 (2), respectivement). Au lieu de cela, un seul document a été adopté réunissant les deux organes.

⁶ L'accord établissant le Mécanisme régional des pêches des Caraïbes peut être consulté en cliquant sur le lien suivant <http://www.caricom-fisheries.com/LinkClick.aspx?fileticket=k2y%2b0jOz%2ffY%3d&tabid=124>

⁷ Accord CRFM, Art. 4.

La vision de l'OSPESCA est d'établir et de promouvoir un modèle de développement régional harmonieux et durable de la pêche et de l'aquaculture, qui garantit l'obtention d'un maximum d'avantages sociaux et économiques pour le peuple américain.

Les activités de l'OSPESCA sont :

- a) Promouvoir des stratégies de la politique d'intégration de la pêche et de l'aquaculture ;
- b) Promouvoir et contrôler l'Accord-cadre régional sur la pêche et l'aquaculture ;
- c) Coordonner les efforts interinstitutionnels et intersectoriels de développement régional de la pêche en Amérique centrale, avec un écosystème et une approche interdisciplinaire ;
- d) Travailler ensemble pour harmoniser et mettre en œuvre les lois sur la pêche et l'aquaculture ;
- e) Formuler et promouvoir des stratégies, des programmes, des projets, des accords ou des accords régionaux sur la pêche et l'aquaculture ;
- f) Encourager l'organisation des producteurs des pêches régionales et de l'aquaculture ;
- g) Coordonner une participation régionale appropriée et coordonnée dans les forums internationaux liés à la pêche et à l'aquaculture.

Le 26 décembre 1999, les autorités de la pêche et de l'aquaculture et le Secrétaire général du Système d'intégration centraméricain (SICA) ont convenu de renforcer le processus de travail conjoint en incorporant OSPESCA en SICA. L'OSPESCA est basée à El Salvador.

Les membres actuels de l'OSPESCA sont Belize, Costa Rica, République Dominicaine, Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama.

2.1.3. COPACO

La COPACO a été créée en 1973 par la Résolution 4/61 du Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) conformément à l'article VI (1) de la Constitution de la FAO. Ses statuts ont été modifiés par le Conseil de la FAO à sa soixante-quatrième session, en décembre 1978 et par la cent trente et unième session du Conseil de la FAO en novembre 2006. L'adhésion aux États côtiers dont les territoires sont situés en totalité ou en partie dans la région de la Commission ou les États dont les navires pêchent dans le domaine de compétence de la Commission qui ont indiqué par écrit au Directeur général de l'Organisation leur désir d'être considérés comme membres de la Commission.

L'objectif général de la Commission est de promouvoir la conservation, la gestion, le développement des ressources marines vivantes du domaine de compétence de la Commission, conformément au Code de conduite FAO pour une pêche responsable, et résoudre les problèmes communs liés à la gestion et au développement de la pêche rencontrés par les membres de la Commission.

Le travail de la Commission est guidé par les trois principes suivants :

- Promouvoir l'application des dispositions du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable et ses instruments connexes, y compris l'approche de précaution et l'approche de la gestion écosystémique de la pêche ;
- Accorder une attention suffisante aux pêches à petite échelle, artisanales et de subsistance ;
et
- Coordonner et coopérer étroitement avec d'autres organisations internationales compétentes sur des sujets d'intérêt commun.

La COPACO a les principales fonctions et responsabilités suivantes :

- Contribuer à améliorer la gouvernance par des mécanismes institutionnels qui encouragent la coopération entre les membres
- Aider ses membres à mettre en œuvre des instruments de pêche internationaux pertinents, en particulier le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable et ses Plans d'action internationaux connexes ;
- Promouvoir, coordonner et, le cas échéant, mettre en place la collecte, l'échange et la diffusion des données statistiques, biologiques, environnementales et socio-économiques et d'autres informations sur la pêche maritime, ainsi que leur analyse ou étude ;
- Promouvoir, coordonner et, le cas échéant, renforcer le développement des capacités institutionnelles et des ressources humaines, notamment par l'éducation, la formation et des activités de vulgarisation dans les domaines de compétence de la Commission ;
- Promouvoir et faciliter l'harmonisation des lois et règlements nationaux concernés, et la compatibilité des mesures de conservation et de gestion ;
- Aider ses membres et faciliter, le cas échéant et à leur demande, la conservation, la gestion et le développement des stocks transfrontaliers et chevauchants dans leurs juridictions nationales respectives ;
- Rechercher des fonds et d'autres ressources pour assurer les opérations à long terme de la Commission et pour établir, le cas échéant, un fonds d'affectation spéciale pour les contributions volontaires à cette fin ;
- Servir de relais à un financement indépendant à ses membres pour des initiatives liées à la conservation, à la gestion et au développement des ressources biologiques dans le domaine de compétence de la Commission.

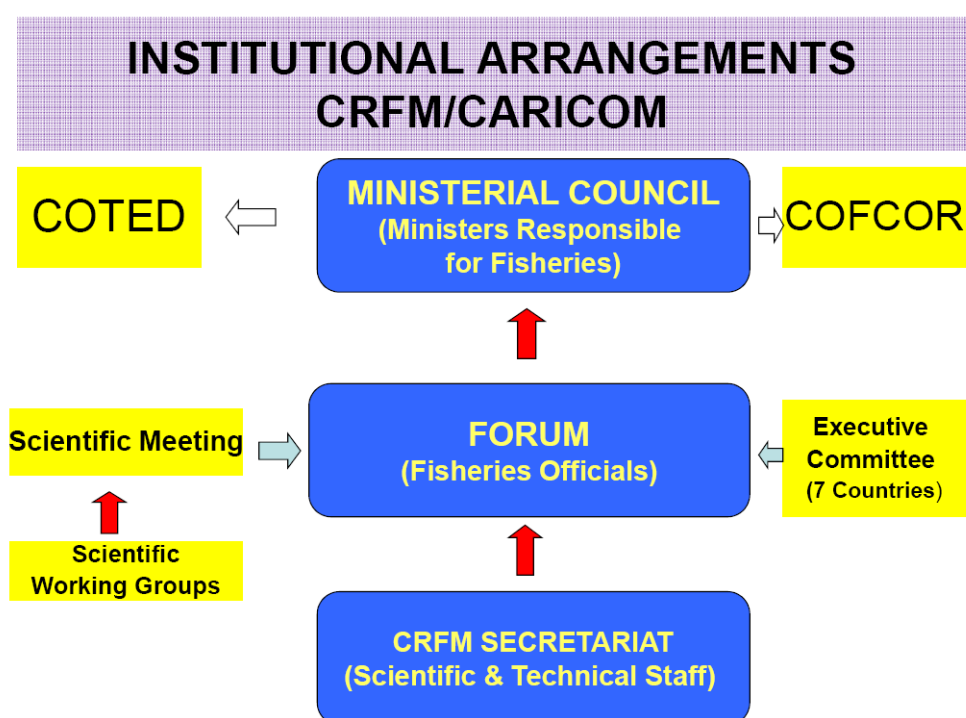
Les membres actuels comprennent : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Brésil, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, République Dominicaine, Union européenne, France, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Japon, Mexique, Pays-Bas, Nicaragua, Panama, République de Corée, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent/Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique, Venezuela (Boliv Rep of).

2.2. Dispositions institutionnelles

2.2.1. CRFM

La structure institutionnelle du CRFM se compose de trois organes principaux, à savoir le Conseil ministériel, le Forum des pêches des Caraïbes et l'Unité technique/Secrétariat.⁸ La structure est illustrée ci-dessous

Figure 1 Structure de gouvernance du CRFM



Le Conseil ministériel est l'organe qui définit la politique générale du CRFM.⁹ Il est composé des 17 ministres dont la pêche relève de leur compétence et se réunit au moins une fois par an.¹⁰ Chaque État membre dispose d'une voix. Les décisions sur les questions importantes sont normalement prises par consensus. Si aucun consensus ne peut être trouvé, le vote tranchera la question par une majorité des trois quarts des États membres comprenant le CRFM, avec la présence d'au moins deux tiers des membres du CRFM.¹¹ Quand un État membre est absent lors d'une prise de décision qui lui porte préjudice, il peut exiger un réexamen de cette décision.¹² Les recommandations non juridiquement contraignantes adressées à un État membre sont prises à la

⁸ *Ibid.*, Art. 6.

⁹ *Ibid.*, Art. 7 (3).

¹⁰ *Ibid.*, Art. 7.

¹¹ Accord CRFM Art. 14 (1-3) et Règles de procédure CRFM, Règle 24 (2).

¹² Accord CRFM Art. 14 (6) et Règles de procédure CRFM, Règle 24 (6).

majorité des deux tiers.¹³ Les décisions sur les questions de procédure sont prises à la majorité simple. Une majorité des deux tiers détermine si une question est procédurale ou de fond.¹⁴ Il est important de noter que le Conseil ministériel doit soumettre des rapports annuels au Conseil pour le commerce et le développement économique (COTED) et au Conseil des relations extérieures et communautaires (COFCOR) (Art. 7(3)(p) Accord CRFM) Ceci établit un lien formel entre le CRFM et les organes directeurs de la CARICOM.

Le Forum des pêches des Caraïbes est un organe beaucoup plus hétérogène. Il est composé d'un représentant de chaque État membre, d'observateurs approuvés par le Conseil ministériel, d'Organisations de pêcheurs et de sociétés de pêche privées dans la région des Caraïbes, d'organisations et d'institutions régionales dont le travail dans le domaine de la pêche contribuent aux travaux du CRFM, et, enfin, d'organisations non gouvernementales impliquées dans le même domaine de travail.¹⁵ Malgré cette grande variété de participants possibles, dans la pratique, le Forum des pêches des Caraïbes reste un groupe plutôt gérable.¹⁶ La fonction principale du Forum des pêches des Caraïbes est de déterminer le travail technique et scientifique du CRFM. La fréquence des réunions et la procédure de vote sont assez similaires à celles décrites ci-dessus en ce qui concerne le Conseil ministériel, bien que le quorum de la majorité des deux tiers doit comprendre au moins les deux tiers des États membres du CRFM et que les observateurs n'ont pas le droit de vote.¹⁷ Cet organe est une sorte d'interface entre le Conseil ministériel, duquel il reçoit et examine les soumissions et le Conseil ministériel, auquel il fait des recommandations.¹⁸ Afin de garantir la continuité entre les réunions annuelles, un Comité exécutif est constitué, composé de sept membres.¹⁹

Le Forum des pêches des Caraïbes peut établir des sous-comités du Forum (Article 11 de l'Accord et Règle 11 des Règles de procédure), plusieurs groupes de travail sur les espèces ont été établis conformément à cet article²⁰. Pour la conservation et la gestion des pêches de poissons volants, le Conseil ministériel du CRFM a décidé en 2011 d'établir un sous-comité du Conseil ministériel sur le poisson volant.

L'Unité technique se compose du Secrétariat permanent du CRFM, elle est dirigée par un directeur exécutif qui assume l'entière responsabilité du travail du CRFM. Il est assisté par un directeur exécutif adjoint et un certain nombre de personnel d'encadrement, technique, scientifique et de soutien afin de permettre à l'Unité technique de remplir le mandat du Mécanisme.²¹ Cet organe a été décrit comme étant « responsable de la coordination journalière de l'exécution des programmes de travail ; collaborant avec les autorités nationales de la pêche ; mobilisant les ressources ; et gérant la mise en réseau des institutions pour promouvoir sa participation optimale et un bon

¹³ Règles de procédure CRFM, Règle 24 (7).

¹⁴ *Ibid.*, Règle 24 (8).

¹⁵ Accord CRFM, Art. 8.

¹⁶ La dernière réunion du Forum des pêches des Caraïbes, par exemple, qui a eu lieu durant le mois de mars 2012 à Nassau, aux Bahamas, a réuni des représentants des 17 États membres, en plus d'un représentant de Bonaire. S'agissant des institutions, les éléments suivants étaient représentés à ce moment-là : ACP Fish II, Grand écosystème marin des Caraïbes, Caribbean Network of Fisherfolk Organization, CRFM, Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, Service des pêches NOAA, Université des Indes occidentales et University of South Mississippi.

¹⁷ Accord CRFM Art. 14 (3 et 5) et Règles de procédure CRFM, Règle 24 (3 et 5).

¹⁸ Accord CRFM, Art. 9.

¹⁹ *Ibid.*, Art. 10.

²⁰ Même si ces groupes ont été appelés groupes de travail, leur fonction est identique à celle des sous-comités, groupes de travail est une appellation plutôt historique des sous-comités.

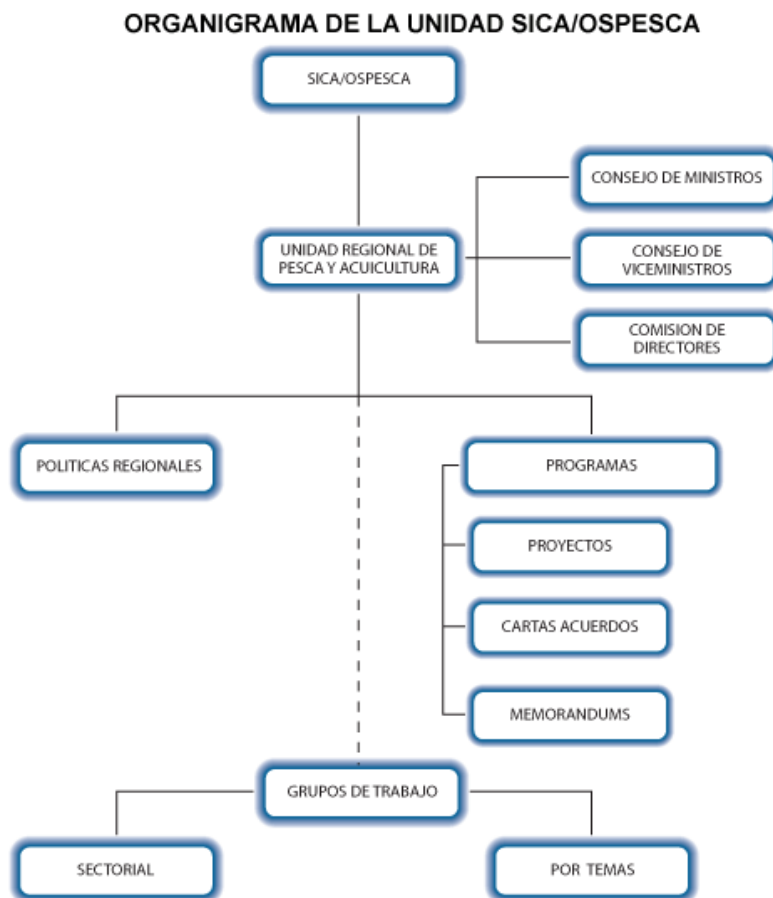
²¹ *Ibid.*, Art. 12.

fonctionnement ». ²²

2.2.2. OSPESCA

L'OSPESCA est établie dans le cadre du Conseil des ministres du SICA. Le siège social de l'OSPESCA est basé à San Salvador. Le comité exécutif se réunit tous les deux ans. L'examen technique est fourni par les groupes de travail scientifiques. Le secrétariat se compose d'un directeur assisté par le personnel du projet si les projets sont exécutés.

Figure 2 : Structure de gouvernance de l'OSPESCA



Les membres de l'OSPESCA sont :

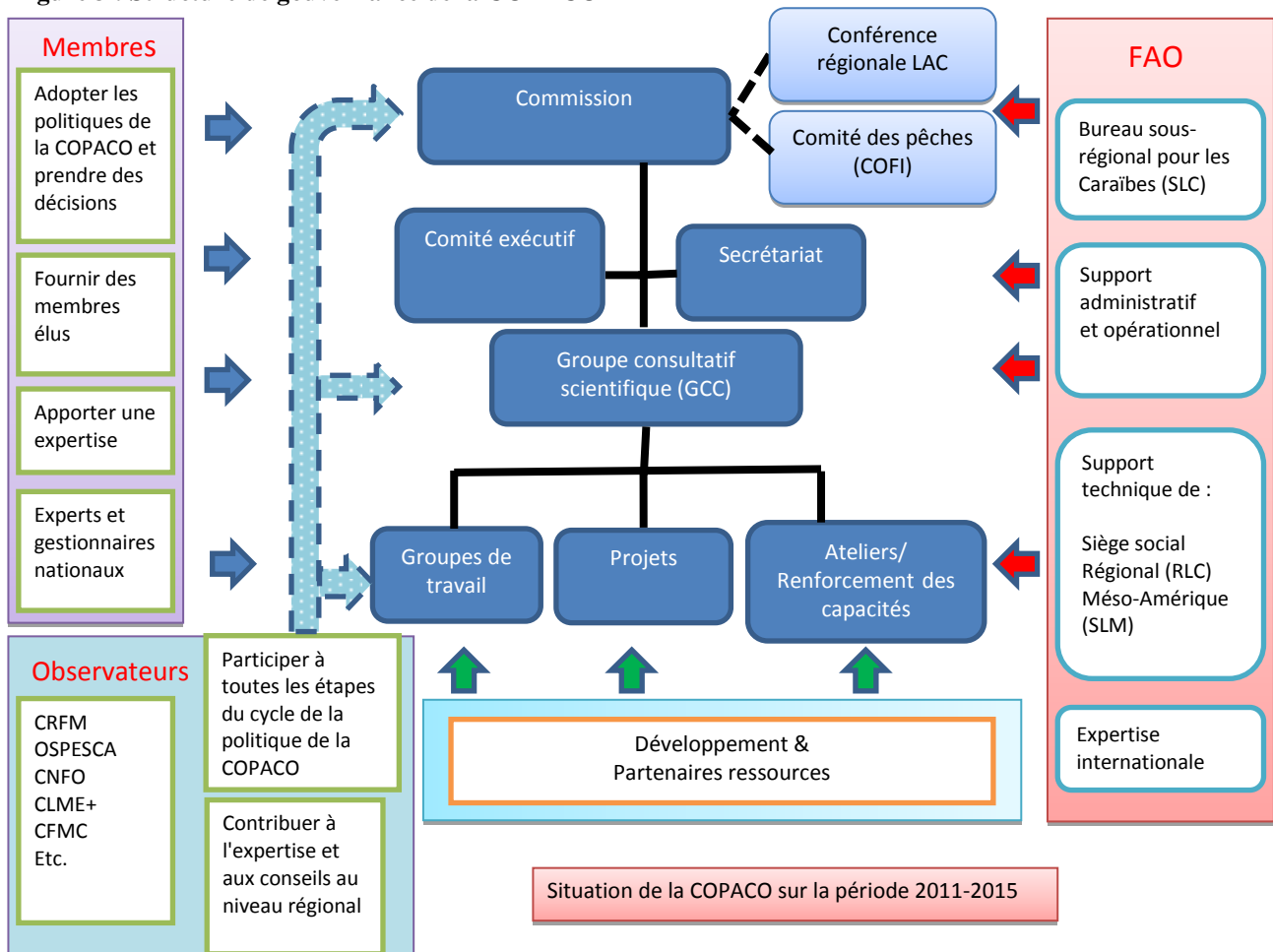
- a) Le Conseil des ministres, qui est la plus haute autorité de l'OSPESCA représentant au niveau politique, responsable des décisions politiques régionales,
- b) Le Comité des sous-ministres, qui est le niveau exécutif de l'Organisation et dirige, oriente, surveille et évalue la mise en œuvre des politiques, des programmes et des projets régionaux,
- c) La Commission d'administration de la pêche et de l'aquaculture, le niveau scientifique et technique de l'OSPESCA, chargée d'assurer les supports régionaux scientifiques et techniques.
- d) Deux organisations de la société civile représentant les producteurs de pêche et d'aquaculture à petite et à grande échelle. Elles assument un rôle consultatif et leur participation est importante dans le cadre du modèle de gouvernance de l'OSPESCA. Ceux sont : CONFEPESCA et OECAP.

²²

Deuxième plan du CRFM à moyen terme, *supra* note Erreur : référence source introuvable. p. 3.

2.2.3. COPACO

Figure 3 : Structure de gouvernance de la COPACO



Le principal organe directeur de la COPACO est la Commission, qui est composée de tous les membres. Les réunions de la Commission ont lieu normalement tous les deux ans. Tous les pays membres ont une voix à la Commission. La Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Comité des pêches FAO (COFI) sont les organes compétents auxquels la COPACO relève. Ils se réunissent une fois tous les deux ans.

La COPACO reçoit des conseils techniques de son Groupe consultatif scientifique (GCS). Le GCS est constitué de cinq scientifiques avec les compétences et l'expérience scientifiques appropriées dans les pêches exerçant à titre individuel. Le GCS fournit des avis scientifiques à la Commission de la COPACO et ses groupes de travail ad hoc, évalue et rapporte à la Commission sur l'état des stocks dans la zone couverte par la Commission et évalue la situation, les tendances et les perspectives de la pêche dans la région. Le GCS se réunit tous les deux ans dans l'année où la Commission se réunit.

Des conseils et des recommandations de gestion des pêches, sur la base des meilleures informations scientifiques disponibles, sont fournis aux pays membres pour mise en œuvre par les groupes de travail dédiés, établis par la Commission.

La plupart des groupes de travail sont des groupes de travail conjoints avec d'autres institutions partenaires régionales, comme le CRFM, l'OSPESCA, le Conseil de gestion des pêches des Caraïbes (CFMC) et avec l'Institut Français de Recherche pour l'Exploration de la Mer

(IFREMER).

Des scientifiques de la pêche, des experts, des gestionnaires et des décideurs des pays membres, des organisations et des ONG partenaires régionales participent aux groupes de travail, qui ont des termes de référence spécifiques (TDR) et sont limités dans le temps. Les TDR sont examinés et modifiés (si nécessaire) par la Commission selon les besoins des membres. Les données utilisées par les groupes de travail pour générer des conseils et des recommandations de gestion des pêches sont collectées par les pays participants et les ONG.

Les groupes de travail se réunissent sur une base régulière, dont le calendrier est décidé par les membres.

Le Secrétariat de la COPACO est fourni par la FAO. Il est basé dans le Bureau sous-régional pour les Caraïbes (SLC) à la Barbade. Les contributions techniques sont fournies par le Groupe consultatif scientifique (GCS) et par les groupes de travail. Une assistance technique est aussi fournie par le siège de la FAO et le Bureau régional pour l'Amérique latine. La COPACO est également un membre du Regional Fishery Body Secretariats Network (RSN), qui se réunit tous les deux ans.

2.3. Processus de planification stratégique

2.3.1. CRFM

Une évaluation des performances du CRFM a été réalisée en 2013, sur la base de ses conclusions, le deuxième Plan stratégique a été élaboré et adopté. Le CRFM est entré dans le deuxième Plan stratégique CRFM (2013-2021) en 2014, qui a commencé durant la même année que le Plan de travail biennal pour 2014-2016.

Le deuxième Plan stratégique du CRFM établit sept objectifs stratégiques, représentant les domaines prioritaires de travail du CRFM au cours de l'année. Objectif A : Informations sur l'état et les tendances des pêches et de l'aquaculture. Objectif B : Recherche et développement. Objectif C : Gestion durable des pêches. Objectif D : Utilisation durable des ressources halieutiques. Objectif E : Développement durable de l'aquaculture. Objectif F : Adaptation au changement climatique et la gestion des risques de catastrophe dans les pêches. Objectif G : Renforcement des capacités et renforcement institutionnel.

La Politique commune de la pêche pour la communauté des Caraïbes (CCCFP), approuvée en octobre 2014 par le COTED, définit aussi l'orientation des travaux du CRFM.

2.3.2. OSPESCA

Les pays du SICA ont une nouvelle politique d'intégration de la pêche et de l'aquaculture 2015-2025. La politique, entrée en vigueur le 1er juillet 2015, a pour but d'assurer l'utilisation durable des ressources aquatiques et de l'aquaculture, en renforçant le cadre de la coordination et de l'harmonisation au sein du SICA et en contribuant à la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la qualité de vie de la population. Voici certains des défis que la nouvelle politique vise à aborder : l'amélioration des capacités des institutions et de l'organisation sectorielle, notamment la nécessité

d'un supplément d'informations pour la gestion, la gestion et l'utilisation durable de la biodiversité de la pêche et de l'aquaculture ; la facilité de consolider le modèle de gouvernance régionale ; davantage de programmes de formation, de vulgarisation et de besoins d'assistance technique ; améliorations des organisations pour lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, et mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Cette politique repose sur le Protocole de Tegucigalpa à titre de cadre juridique du SICA, établissant des règles et des modèles communs d'utilisation et de développement des terres pour l'utilisation durable des ressources naturelles.

Art. 22 « Les décisions du Conseil des ministres seront contraignantes dans tous les États membres. Dans le cadre de la nouvelle politique des pêches, voici les étapes pour un nouvel accord :

- La proposition initiale d'un accord ou d'un règlement peut provenir de l'initiative des gouvernements ou de la société civile.
- Le Groupe de conseillers juridiques examine la proposition de leur point de vue.
- Des consultations intersectorielles (société civile) et interinstitutionnelles de la proposition de l'accord ou règlement sont effectuées.
- Le Comité exécutif de l'OSPESCA effectue une évaluation complète des propositions.
- Le Conseil des ministres de l'OSPESCA approuve l'accord ou règlement.
- Le Président ministre *pro tempore* propose l'accord ou règlement au Secrétariat général du SICA.
- Le Secrétariat général du SICA certifie l'accord ou règlement.
- L'accord est publié et distribué.

2.3.3. COPACO

La COPACO est un organe relevant de l'Art. VI de la FAO, ce qui signifie que la COPACO est seulement un organe consultatif. Étant donné que la COPACO n'a pas de mandat de gestion, les travaux de la Commission sont axés sur la production et le transfert des connaissances en vue d'améliorer la politique et la gestion grâce à la recherche, la collecte d'informations, le renforcement des capacités et la fourniture de conseils techniques et scientifiques sur la pêche.

Au sein de la COPACO, les canaux de conseils stratégiques et de renforcement des capacités ont été : les sessions de la Commission, qui sont généralement consacrées à présenter et à discuter des questions, des approches et des instruments ; les activités des groupes de travail ; les ateliers et les consultations d'experts ; et les projets mis en œuvre, directement ou indirectement, sous l'égide de la COPACO.

La 1^{ère} évaluation des performances de la COPACO et du Plan stratégique (2014-2020) a été préparée en 2013/2014 et examinée et approuvée par la COPACO 15 en mars 2014.

La refonte stratégique de la COPACO a commencé à COPACO 14 en 2012, et se poursuivra au cours de la prochaine session de la Commission en juin 2016. Le principal problème de la réorientation stratégique est de savoir si l'organisation doit continuer en tant qu'organe relevant de l'Art. VI, devenir un organe relevant de l'Art. XIV qui signifie un organe ayant une autorité de gestion dans le cadre de la FAO, ou devenir une Organisation intergouvernementale (OIG) indépendante. Ce rapport vise à faciliter le processus de réorientation stratégique.

2.4. Activités, développements et réalisations par le CRFM, l'OSPESCA, la COPACO et le projet CLME au cours des dernières années

2.4.1. CRFM

Voici quelques-unes des principales réalisations du CRFM pendant la période 2014-2016 :

- Mise en œuvre de la Déclaration de Castries sur la pêche INN par l'adoption d'une stratégie régionale sur le SCS et les manuels pour les Procédures opérationnelles standards et réquisitoires pour le personnel d'exécution.
- Adoption du premier Plan de gestion des pêches sous-régional pour la pêche au poisson volant.
- Adoption du Plan d'action régional 2014-2019 d'amélioration des perspectives pour les récifs coralliens des Caraïbes.
- Élaboration de la Déclaration régionale sur la conservation, la gestion et l'utilisation durable de la langouste des Caraïbes.
- Plan d'action conjoint CRFM-OSPESCA
- Stratégie pour le poisson-lion
- Programme d'action de l'aquaculture
- Programme de recherche
- Évaluation de l'aquaculture et préparation d'un plan quinquennal d'action pour le développement de l'aquaculture dans les États du CARIFORUM.
- Déclaration de Saint George`s sur la conservation, la gestion et l'utilisation durable de la langouste des Caraïbes
- Développement des capacités institutionnelles et formation du personnel de la pêche.
- Mener des recherches et partager des données et des recommandations de l'information et de gestion sur les principales espèces commerciales par le biais de la Réunion scientifique annuelle et des groupes de travail conjoints avec la COPACO
- Cas international sur la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) devant le Tribunal international du droit de la mer (TIDM)
- Technologie de l'information et des communications (TIC) dans le travail principal de l'organisation
- Stratégie régionale et Plan d'action : changement climatique et DRM dans les pêches et l'aquaculture dans la région de la CARICOM
- Manuels de la pêche utilisant des DCP
- Plate-forme de connaissances
- Législation SPS et mécanisme de coordination
- Évaluations des pays pêchant le lambi
- Divers rapports et études
- Confirmation par le Conseil pour le commerce et le développement économique (COTED) de la CARICOM en octobre 2014 que la Politique commune de la pêche pour la communauté des Caraïbes est la politique officielle de la région et doit être mis en œuvre par les États membres.

La signature de la Déclaration de St. George`s sur la conservation, la gestion et l'utilisation durable de la langouste des Caraïbes (*Panulirus argus*) en mai 2015 a marqué une étape importante pour la mise en œuvre d'une pêche durable par le biais du CRFM. La Déclaration sur la langouste reconnaît la nature transfrontalière de l'espèce et l'interdépendance des écosystèmes marins dans lesquels ils vivent, et souligne la nécessité pour les États membres de coopérer et de coordonner les actions.

Durant la période 2013-2014, le CRFM a contribué à porter un cas international sur la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) devant le Tribunal international du droit de la mer (TIDM) Cas n° 21. Au cours de la même période, le CRFM a saisi l'occasion au Conseil de la CARICOM-US sur le commerce et l'investissement pour faire opposition à la demande d'ajouter le lambi à la liste des espèces menacées ou en voie de disparition en vertu de la Endangered Species Act des États-Unis, a engagé les pêcheurs à prendre des décisions par le biais d'un nouveau dialogue politique électronique, a commencé la mise en œuvre sur le terrain du projet CARIFICO de 5 ans promouvant la co-gestion des pêches et étendant l'utilisation des dispositifs de concentration de poissons dans la région.

Pendant la période 2012-13, une évaluation des performances du CRFM a été réalisée par la FAO. Par ailleurs, le CRFM a tenu compte de la nécessité d'intégrer la Technologie de l'information et des communications (TIC) dans le travail principal de l'organisation, ainsi que dans la manière dont il interagit avec les parties prenantes dans les États membres. Cette façon moderne de partager des informations et de dialoguer s'est avérée efficace pour apporter une livraison plus rapide des résultats du programme, ainsi que des réductions de coûts. Dans la continuité de cette action, le CRFM a pu mettre en œuvre une refonte majeure de son portail web et dispose désormais d'un site Web, qui inclut des fonctions de réseaux sociaux, permettant aux utilisateurs d'interagir avec le CRFM sur Facebook, Twitter et You Tube. Ces portails ont permis au CRFM de mettre en valeur le travail qu'il a fait, en collaboration avec ses partenaires inestimables, pour intégrer l'approche écosystémique de la gestion et pour introduire des stratégies de gestion des risques de catastrophes et d'atténuation des impacts du changement climatique sur les secteurs de la pêche dans les Caraïbes.

2.4.2. OSPESCA

Les règlements régionaux contraignants pour tous les États membres sont les principales réalisations de l'OSPESCA. Ceux-ci incluent les éléments suivants :

- Le règlement régional OSP-01-09 Système de registre intégré de la pêche et de l'aquaculture qui spécifie les données minimales pour l'enregistrement de la pêche et de l'aquaculture et définit les obligations des États pour collecter, valider et transmettre les données ;
- Le règlement OSP-02-09 régional pour la Gestion régionale de la pêche à la langouste des Caraïbes, qui établit des mesures harmoniques et simultanées pour la gestion régionale de la pêche à la langouste des Caraïbes (*Panulirus argus*).
- Le règlement régional OSP 03-10 Système régional de surveillance et de contrôle par satellite des navires de pêche, qui crée et met en œuvre un système régional de surveillance et de contrôle par satellite des navires de pêche des pays de l'isthme de l'Amérique centrale, contribuant ainsi à assurer l'utilisation durable des ressources halieutiques et à prévenir la pêche illégale, non déclarée et non réglementée.
- Le règlement régional OSP 04-11 Code d'éthique qui adopte le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable dans la région.
- Le règlement régional OSP-05-11 qui interdit la pratique du shark finning et établit des mesures de gestion régionales pour l'exploitation durable des requins, ce qui contribue à l'éradication du shark finning.
- Le règlement régional OSP-06-13 sur l'utilisation appropriée des dispositifs d'exclusion des tortues (DET), qui établit un cadre d'action régional pour la protection des tortues de mer grâce à la bonne utilisation des dispositifs d'exclusion des tortues.

- Le règlement régional OIRSA-OSPESCA n° 001-2013 qui a pour but de renforcer l'état de santé dans les pays du SICA et de l'OIRSA par l'adoption et la mise en œuvre de mesures pour la prévention, le contrôle et l'éradication des maladies des crevettes d'élevage.
- Le règlement régional OSP-07-2014 qui renforce la pérennité de l'espèce de requin-baleine (*Rhincodon typus*) en adoptant des mesures de gestion par les États membres du SICA.
- Le règlement régional OSP-08-2014 qui favorise l'adoption de mesures harmoniques pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN.

2.4.3. COPACO

Voici les principales réalisations de la COPACO durant la période 2013-2016 :

- Renforcement des capacités parmi les Membres pour l'adoption et la mise en œuvre du Code de conduite de 1995 pour une pêche responsable et efficace des instruments internationaux liés à la pêche (PSMA, UNFSA, AEP, directives sur les prises accessoires et les pêches en eaux profondes, IPOA-requins, IPOA-INN) ;
- A fourni la plate-forme principale pour tous les pays et territoires d'outre-mer dans le plateau des Guyanes et des Caraïbes pour collaborer sur la science des pêches, le développement durable et la gestion des pêches, en facilitant la collaboration des pays qui ne font pas partie de la CARICOM ou du SICA avec ces groupes ;
- A permis aux Membres de produire de vrais avis de gestion des pêches au niveau régional pour les principales ressources aquatiques marines exploitées commercialement dans l'Atlantique Centre-Ouest ; des avis qui ont été incorporés aux plans et règles de gestion des pêches au niveau national ;
- A habilité les membres et la CITES à prendre les mesures commerciales contraignantes nécessaires pour soutenir la conservation et une meilleure gestion des ressources de lambis ces dernières années ;
- A introduit la 1ère saison de fermeture harmonisée au niveau régional des pêches de mérour de Nassau en 2014 ; la première vraie mesure de gestion harmonisée au niveau régional, qui a été rendue obligatoire par la plupart des Membres ayant des pêches de mérour de Nassau ;
- A augmenté la capacité des Membres pour la collecte des données et des informations sur les pêches, l'analyse, la diffusion et la mise en place de systèmes statistiques fonctionnels.
- A mobilisé de façon efficace des ressources des Membres et des bailleurs de fonds pour le renforcement des capacités, l'échange d'informations et le fonctionnement des groupes de travail d'experts de la COPACO.

La plupart des activités menées par la COPACO au cours des dernières années ont été réalisées en partenariat avec d'autres ORP (par exemple, le CRFM, l'OSPESCA), le CFMC et/ou des bailleurs de fonds, tels que la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA), la Banque interaméricaine de développement (BID), l'IFREMER, la CITES, le FEM, le gouvernement du

Japon, le Programme de coopération technique (PTC) de la FAO, l'Union européenne (UE) et la Banque mondiale.

Dans le cadre des contraintes financières actuelles, la Commission a axé l'essentiel de ses efforts sur les activités de ses groupes de travail (GT), sur un certain nombre de projets appuyés par des fonds d'affectation spéciale et des PCT, ainsi que sur la coordination et la collaboration des activités avec d'autres acteurs impliqués dans le développement durable et la gestion des ressources marines et côtières dans la région de la COPACO. La plupart des groupes de travail sont actifs et se réunissent avec la participation de la plupart des pays intéressés par ces méthodes ou stocks halieutiques. Ils assurent le suivi entre les sessions, ce qui s'avère utile, étant donné que des réunions régulières augmentent la cohérence et la continuité, ainsi que la sensibilisation.

Les GT sont basés sur des espèces ou des thèmes tels que la langouste, la pêche récréative/marlin, le lambi, les crevettes et les poissons de fond, le développement de la pêche utilisant des Dispositifs de concentration de poisson (DCP) amarrés dans les Petites Antilles (récemment, un projet - Dispositif de concentration de poisson amarré dans les Petites Antilles (MAGDELESA) - sur le développement durable de la pêche utilisant des DCP amarrés a été finalisé), les poissons volants dans les Caraïbes orientales (un récent suivi de la COPACO et de l'étude de cas du projet Grand écosystème marin des Caraïbes (CLME) sur les poissons volants, qui est mis en œuvre sous la direction technique du Secrétariat CRFM), la gestion de la pêche en haute mer et les frayères.

Les autres réalisations importantes de la Commission et ses partenaires au cours des dernières années ont été l'élaboration d'une méthode d'évaluation de l'impact économique de la pêche récréative dans les Caraïbes ; l'appui au développement d'une stratégie, d'un plan d'action et d'une proposition de programme sur la gestion des risques de catastrophe, l'adaptation au changement climatique dans les pêches et l'aquaculture dans la région de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ; la préparation des conseils de gestion à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), sur le lambi ; et faisant la promotion de l'AEP et des directives internationales pour assurer une pêche artisanale durable. Le portefeuille de projets dans lesquels la COPACO accorde une grande importance a totalisé jusqu'à 19 millions de dollars au cours des dernières années.

Il a aussi été attribué à la COPACO un important rôle de conseil et de gestion des pêches au niveau régional dans le Programme d'action stratégique pour la gestion durable des ressources vivantes partagées du plateau des Guyanes et des Caraïbes LME (PASP)

2.4.4. CLME+

Le projet PNUD/FEM « Catalyser la mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour la gestion durable des ressources marines vivantes partagées dans les Caraïbes et les Grands écosystèmes marins du plateau des Guyanes » (CLME) sera mis en œuvre entre 2015-2020.

Le projet est mis en œuvre suivant un cadre de planification régionale (PAS) pour aborder des questions transfrontières qui touchent les ressources vivantes marines partagées. Le PAS s'appuie sur une approche participative et reflète les orientations des pays et des parties prenantes et des organisations régionales. Le PAS comprend 6 stratégies, 4 sous-stratégies et 76 actions classées en trois catégories : Gouvernance/Cadres institutionnels ; Renforcement des capacités ; Mise en œuvre sur le terrain/Investissements. La mise en œuvre de chaque groupe d'actions stratégiques sera dirigée par un groupe d'organisations partenaires (PNUE-PEC, COI-UNESCO, COPACO FAO, CRFM, OSPESCA etc.). Le PAS, entre autres, met l'accent sur l'amélioration de la gouvernance

écosystémique pour la gestion des récifs, des herbes marines, des mangroves et des lagunes côtières ; la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches pélagiques ; l'application de GE/AEP aux pêches à la crevette et au poisson de fond dans le NBSLME ; et la lutte contre la pêche INN généralisée.

Les stratégies et les sous-stratégies comprennent :

Stratégie 1 : Améliorer les mécanismes régionaux de gouvernance pour la protection de l'environnement marin

Stratégie 2 : Améliorer les mécanismes régionaux de gouvernance pour une pêche durable

Stratégie 3 : Mettre en place et opérationnaliser un mécanisme régional de coordination des politiques pour la gouvernance des océans en privilégiant d'abord les ressources marines vivantes partagées

Stratégie 4 : Améliorer les mécanismes de gouvernance pour la gestion écosystémique des récifs et des écosystèmes associés (par exemple, les herbiers marines, les mangroves, les récifs et les lagunes côtières)

Sous-stratégie 4A : Améliorer les mécanismes de gouvernance pour la mise en œuvre d'une approche écosystémique de la pêche à la langouste

Sous-stratégie 4B : Améliorer les mécanismes de gouvernance pour la mise en œuvre d'une approche écosystémique de la pêche au lambi

Stratégie n° 5 : Améliorer les mécanismes de gouvernance pour la mise en œuvre d'une approche écosystémique de la pêche pélagique

Sous-stratégie 5A : Améliorer les mécanismes de gouvernance pour la mise en œuvre d'une approche écosystémique de la pêche au poisson volant

Sous-stratégie 5B : Améliorer les mécanismes de gouvernance pour la mise en œuvre d'une approche écosystémique de la pêche pélagique

Stratégie 6 : Mettre en place les mécanismes de gouvernance pour la mise en œuvre de la gestion écosystémique du plateau continental Guyanes-Brézil fondée sur les écosystèmes

2.5. Travaux de collaboration conjoints, lacunes et domaines de travail thématiques qui pourraient être abordés par la nouvelle ORGP

2.5.1. Protocole d'accord

En janvier 2016, la COPACO, l'OSPESCA et le CRFM ont signé un protocole d'accord (MoU), qui formalise l'accord entre les trois organisations pour améliorer la coopération et la coordination. Ce MoU vise à renforcer la gouvernance régionale pour une pêche durable. Plus précisément, il vise à formaliser un accord provisoire pour faciliter, soutenir et renforcer la coordination des actions entre les organisations pour une pêche durable dans la région de l'Atlantique Centre-Ouest.

Voici les objectifs de la collaboration :

1. Promouvoir la coordination et la coopération mutuelle dans :

a. Les domaines identifiés comme prioritaires dans le Plan d'action conjoint CRFM-OSPESCA ;

b. Les domaines et les sujets couverts par les groupes de travail techniques des Parties (comme le homard, le lambi, la crevette et le poisson de fond, la pêche récréative, le poisson volant, la pêche utilisant des DCP, le requin, les frayères, et la pêche illégale, non déclarée et non réglementée) ;

c. Les domaines et les actions identifiés dans le projet CLME+ et le PAS CLME+ intéressant le mandat/champ d'application du travail des Parties, sous réserve de leurs règles et procédures internes respectives ; et

d. D'autres domaines de collaboration contribuant à la réalisation des objectifs des organisations pour promouvoir une pêche responsable dans l'Atlantique Centre-Ouest.

2. Collaborer pour assurer la libre circulation des informations mutuellement utiles (y compris les données) concernant les stocks de poissons, les activités de la pêche et les Grands écosystèmes marins des Guyanes et des Caraïbes.

3. Faciliter le travail entre les membres des Parties vers l'harmonisation de leurs politique et cadres juridiques respectifs pour la pêche, selon les meilleures données et informations scientifiques disponibles, ainsi que les normes et les bonnes pratiques internationales.

4. Coopérer sur des projets scientifiques et de gestion des pêches appropriés d'intérêt mutuel.

5. Établir des accords d'observateurs réciproques selon leurs règles et procédures internes respectives.

6. Partager des rapports sur les sessions et réunions de leurs organes et projets subsidiaires qui sont pertinents pour le travail de l'autre.

Le Secrétariat de la COPACO coordonnera la mise en œuvre du protocole d'accord en étroite coopération avec les autres Parties et l'Unité de coordination du projet CLME+. Toutefois, les Parties peuvent s'entendre sur un autre coordonnateur principal du mécanisme provisoire des pêches. Les Parties organisent régulièrement des réunions pour planifier, coordonner et examiner les progrès réalisés dans l'exécution et la mise en œuvre du protocole d'accord.

Le plan de travail de la première année de ce protocole d'accord prévoit des activités pour améliorer la collecte de données, le travail conjoint sur le lambi, le homard, le poisson volant, la pêche dans les récifs et la pêche pélagique. Par ailleurs, les trois organisations appuieront la réduction de la pêche INN, soutiendront un mécanisme de financement pour les différentes interventions nécessaires et faciliteront l'analyse d'un mécanisme de l'ORGP couvrant l'Atlantique Centre-Ouest. Déjà avant la signature du protocole d'accord formel, la collaboration entre les différentes organisations opérant dans la COPACO s'est améliorée. En 2012 à COPACO 14, les premiers groupes de travail mixtes ont été établis et en 2013, l'OSPESCA et le CRFM ont signé un protocole d'accord sur la coopération. Tous les groupes de travail sur les espèces et les méthodes de pêche ont déjà mené des activités conjointes, et conseillé sur l'évaluation des ressources halieutiques existantes et leur exploitation. Le projet CLME+ a contribué à faciliter le processus de collaboration et les modalités de travail pour un certain nombre de ces groupes de travail.

La Déclaration de St. George sur la conservation, la gestion et l'exploitation durable de la langouste des Caraïbes (*Panulirus argus*) est un autre point important de collaboration entre l'OSPESCA et le CRFM. En fait, cette déclaration et la philosophie sous-jacente trouvent leur origine dans *le Règlement régional OSP-02-09 pour la Gestion régionale de la pêche à la langouste des Caraïbes*,

qui établit des mesures harmoniques et simultanées pour la gestion régionale de la pêche à la langouste des Caraïbes (Panulirus argus). À COPACO 16, les principales mesures de gestion du homard de la déclaration du CRFM et du règlement de l'OSPESCA seront discutées pour généralisation dans toute la région par l'intermédiaire d'une recommandation COPACO.

2.5.2. Groupes de travail conjoints

Les groupes de travail établis ou confirmés par la 14^e session et la 15^e session de la Commission de la COPACO en 2012 et 2014 sont les suivants :

- Groupe de travail sur la langouste des Caraïbes OSPESCA/COPACO/CRFM/CFMC ;
- Groupe de travail sur la pêche récréative COPACO/OSPESCA/CRFM/CFMC ;
- Groupe de travail sur le lambi CFMC/OSPESCA/COPACO/CRFM
- Groupe de travail sur la pêche utilisant des DCP CRFM/COPACO/JICA/IFREMER
- Groupe de travail sur le poisson volant dans les Caraïbes orientales CRFM/COPACO ;
- Groupe de travail sur la gestion des pêches en eau profonde COPACO, et
- Groupe de travail sur les frayères CFMC/COPACO.
- Groupe de travail sur la crevette et le poisson de fond dans le plateau des Guyanes COPACO/IFREMER/CRFM
- Groupe de travail sur la pêche utilisant des DCP CRFM/COPACO/JICA/IFREMER
- Groupe de travail régional sur la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (GTR-INN)

Les groupes de travail conjoints établis par la COPACO 14 (2012) et la COPACO 15 (2014) ont énormément contribué à l'échange d'informations sur les ressources halieutiques et aux activités de pêche dans la région, ainsi qu'à la génération de conseils sur la pêche à l'appui de la gestion et de prise de décision par la COPACO, le CRFM et les membres de l'OSPESCA. Quelques principaux résultats des GT sont décrits ci-dessous. Il est évident qu'il existe une collaboration continue importante entre les trois ORP, et d'autres organisations/projets comme le CFMC, CERMES, CLME+, et l'IFREMER. Les activités conjointes, particulièrement au cours des deux dernières années, après la reprise favorisée par la 15^e session de la COPACO, ont été très fructueuses, ce qui a généré divers plans de gestion, prêts pour adoption par COPACO 16 et d'autres en cours de préparation pour COPACO 17.

Groupe de travail sur la langouste des Caraïbes OSPESCA/COPACO/CRFM/CFMC ;

La première réunion de ce Groupe de travail a eu lieu à Panama City en octobre 2014, et a été parrainée par les États-Unis. Néanmoins, avant cette réunion du Groupe de travail formel, il convient de rappeler que les diverses réunions de la FAO, du CRFM et OSPESCA/CLME sur l'évaluation de la ressource de langouste dans la région doivent avoir été convoquées. La réunion a compilé et analysé des données nationales de capture et d'effort, des méthodes d'évaluation des stocks et des mesures de gestion pour la langouste des Caraïbes. Les présentations des pays et le rapport FAO/CRFM présenté ont fourni des contributions importantes à cette discussion.

La réunion a relevé une amélioration globale de la collecte et de la gestion des données, la plupart des pays ayant désormais les capacités pour effectuer des évaluations de stocks. L'état des stocks semble s'être amélioré par rapport à 2006, mais encore de nombreux pays signalent un état des stocks « inconnu ». Toutefois, les décideurs politiques responsables des pêches ont été invités à prendre des mesures concrètes pour améliorer davantage les pratiques de gestion dans toute la

région. La réunion a recommandé l'intégration des mesures de gestion technique dans un vaste plan de gestion régional abordant les questions écologiques, sociales et institutionnelles pour adoption par COPACO 16. La réunion portait sur la normalisation des données et des informations disponibles à des fins communes d'évaluation et de comparaison.

La réunion a recommandé que l'OSPESCA, le CRFM et la COPACO effectuent les évaluations des stocks régionaux communs afin de bien connaître la situation.

Groupe de travail sur la pêche récréative COPACO/OSPESCA/CRFM/CFMC ;

Le 1er atelier sur la préparation d'un plan de gestion et de conservation des marlins pour l'Atlantique Centre-Ouest a eu lieu à Ft. Lauderdale, en Floride, les 19 et 20 mars 2013 sous l'égide du Groupe de travail sur la pêche récréative COPACO/OSPESCA/CRFM/CFMC. La 1^{ère} réunion a préparé le projet Marlins des Caraïbes pour le financement par la Banque mondiale et discuté des mesures de gestion régionales. La 2^e réunion du groupe de travail a eu lieu à Panama City en novembre 2015.

Les résultats préliminaires de six études sédentaires et sur le terrain ont été présentés et discutés sur l'état des stocks de marlins des Caraïbes et de la pêche, la valeur de la pêche récréative et commerciale de marlin, les approches fondées sur les droits dans la pêche récréative et commerciale, les cadres juridiques nationaux des pêches dans les Caraïbes et sur l'application du Manuel COPACO sur l'évaluation de l'impact économique de la pêche récréative dans les Bahamas et en Martinique. Les autres présentations incluses dans le rapport comprenaient la première ébauche de la table des matières, et des mesures de gestion régionales possibles, à inclure dans le Plan régional de conservation et de gestion des marlins des Caraïbes. Le rapport décrit la procédure de sélection des deux pays pilotes pour tester et valider les accords de cogestion et des approches basées sur des droits. Les participants ont révisé les Termes de référence du Groupe de travail sur la pêche récréative et élu son coordinateur. Le travail accompli par le groupe de travail a été fait sous la direction et la supervision de la COPACO de la FAO, avec l'appui du projet Marlins Caraïbes, financé par le FEM/Banque mondiale. Le GT a préparé au début de 2016 un projet de Plan de conservation et de gestion des marlins, qui doit passer à travers le processus d'examen et l'adoption du Mécanisme provisoire de coordination pour approbation régionale éventuelle par COPACO 17 et la CICTA. Le Groupe de travail a également contribué à la création d'un Consortium pour la gestion et la conservation des marlins (CBMC) en 2016 dans lequel le CRFM, l'OSPESCA, la FAO/COPACO, le CNFO, CI et l'IGFA sont partenaires.

Groupe de travail sur le lambi CFMC/OSPESCA/COPACO/CRFM

Ce groupe de travail a tenu sa deuxième réunion au Panama, en novembre 2014. La réunion a effectué le suivi des décisions de la seizième Conférence des Parties de la CITES et d'une recommandation de COPACO 15. La réunion a examiné un projet du Plan régional de gestion et de conservation du lambi avec 26 mesures potentielles de gestion des pêches régionales, et a déterminé les mesures qui contribueront le plus à la pérennité des stocks et des moyens de subsistance de ceux impliqués dans la pêche au lambi. La réunion a conclu un accord d'expert sur l'utilisation des facteurs de conversion régionaux harmonisés pour les différents degrés de transformation de la chair de lambi, et sur une présentation pour les évaluations d'avis de commerce non préjudiciable (ACNP).

La réunion a également mis à jour les Termes de référence du Groupe de travail et préparé un nouveau plan de travail. Les conclusions et le projet de recommandation du Groupe de travail ont été examinés par le Groupe consultatif scientifique et transmis aux importantes réunions des

organismes partenaires et à la seizième session de la COPACO pour approbation. En 2015, le Plan régional de gestion et de conservation du lambi a été finalisé par le GT et examiné par les membres des trois ORP. En 2016, le plan régional a été approuvé par l'OSPESCA et le CRFM et sera finalement examiné et approuvé par COPACO 16. La réunion du GT a été facilitée par le Conseil de gestion des pêches des Caraïbes, la CITES et la FAO.

Groupe de travail sur la pêche utilisant des dispositifs de concentration de poisson (DCP) CRFM/COPACO/ JICA/IFREMER

Le Groupe de travail a été créé en 2001 et a changé l'intitulé du leadership et de l'adhésion à diverses reprises. Il s'est efforcé d'avoir une approche multidisciplinaire pour le développement durable de la pêche en testant une approche par la pêche (engins de pêche, emplacement et espèces ciblées) plutôt que par la ressource.

Le GT a élaboré à partir de 2014 divers manuels sur les bonnes pratiques en ce qui concerne la conception et le déploiement des DCP, la qualité et la commercialisation du poisson, les ressources et les stratégies de gestion commerciale. Certains des manuels sont terminés et d'autres sont en cours d'élaboration (par le CRFM), ainsi qu'un site Internet (<http://wwz.ifremer.fr/carafad>) dédié au développement durable des DCP amarrés. Le projet de plan de gestion des DCP doit être finalisé, révisé et approuvé au niveau du CRFM. Actuellement, la priorité du GT est de fournir un soutien technique aux pêcheurs pour construire et mettre en place leurs DCP en toute sécurité pour un meilleur contrôle/enregistrement de l'emplacement des DCP et pour améliorer leurs données sur l'effort de pêche et les captures.

Groupe de travail sur le poisson volant dans les Caraïbes orientales CRFM/COPACO ;

L'effort de ce GT a abouti à la rédaction du plan de gestion pour le poisson volant adopté par le Conseil ministériel du CRFM en 2014. Le plan de gestion a été préparé avec l'aide de la FAO/COPACO, du projet CLME et de CERMES-UWI. Le plan de gestion est mis en œuvre par certains des membres du CRFM concernés par le poisson volant. Il a été traduit en français avec le soutien du CLME+ et transmis à COPACO 16 pour approbation.

Le GT soutient la mise en œuvre régionale et nationale des activités décrites dans le cadre du projet CLME+ sur l'AEP pour le poisson volant des Caraïbes orientales. Le GT surveille aussi la mise en œuvre du PGF pour le poisson volant.

Groupe de travail sur les frayères CFMC/COPACO/OSPESCA/CRFM

Ce GT, qui s'est réuni à Miami, États-Unis (du 29 au 31 octobre 2013), a enregistré un nombre réduit de poissons dans de nombreuses frayères et la taille relativement petite de la plupart des frayères restantes. Les petites frayères d'adultes produisent de moins en moins de poissons pour reconstituer les pêches de la région. En utilisant des méthodes scientifiques et les meilleures informations scientifiques disponibles, l'état du mérou de Nassau (avec le mérou goliath et plusieurs autres espèces), les stocks dans la région des Caraïbes peuvent être considérés comme « surexploités » et certains stocks peuvent même être considérés comme « appauvris ». La menace d'extinction des deux mérours a déjà été constatée si ces tendances se poursuivent, selon la Liste rouge des espèces végétales et animales menacées de l'UICN. Le GT a affirmé qu'il est essentiel de maintenir des pêches de mérou et de vivaneau saines à l'appui de la sécurité alimentaire et de reconnaître la valeur sociale et économique de ces pêches pour les collectivités côtières de la région. Le GT a appelé à une saison de fermeture régionale et à une action concertée des États de l'aire de répartition de ces espèces de poissons et a recommandé à la COPACO, au CFMC et au Protocole

SPAW (zones et vie sauvage spécialement protégées) une action pour arrêter de nouvelles baisses. COPACO 15 a convenu d'une saison régionale de fermeture pour le mérou de Nassau, qui a commencé en décembre 2014. Le Groupe de travail a également produit en 2015 des conseils aux États-Unis à l'appui de l'inscription ESA du mérou de Nassau.

Groupe de travail sur la crevette et le poisson de fond dans le plateau des Guyanes COPACO/IFREMER/CRFM

Ce GT fonctionne depuis les années 1980 sous différentes formes et compositions. Le GT a fourni au fil des ans des conseils de gestion très précieux. Au cours des dernières années, son travail a été soutenu par le projet CLME, qui a conduit à l'assimilation de l'AEP et à une analyse diagnostique transfrontalière (TDA). La COPACO a organisé en 2015 un Atelier sur l'investissement dans la gestion écosystémique des pêches aux crevettes et aux poissons de fond du plateau des Guyanes, qui a eu lieu à la Barbade, les 7 et 8 septembre 2015. L'atelier a été la 1ère réunion du nouveau Groupe de travail conjoint de la COPACO, du CRFM et de l'IFREMER. La Banque interaméricaine de développement (BID) a soutenu l'atelier. Les 35 experts présents ont discuté de l'état des stocks de crevettes et de poissons de fond, des options d'investissement pour ces pêches dans la sous-région et des possibilités d'harmoniser les mesures de gestion des pêches, ce qui augmenterait la viabilité financière et environnementale du secteur.

Des recommandations ont été formulées pour augmenter la collaboration dans l'évaluation des stocks des ressources halieutiques et de crevettes entre les pays, renforcer la capacité à effectuer les analyses nécessaires à l'appui des prises de décision sur la gestion des pêches, élaborer un plan d'action régional pour combattre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN), ainsi qu'un plan de gestion sous-régional de la pêche au crevette et au poisson de fond pour les pays du plateau des Guyanes, finaliser un plan général d'investissement et aider les pays à mener les études de faisabilité nécessaires pour la préparation de propositions d'investissement à part entière dans le secteur de la pêche spécifique à un emplacement.

Au cours des dernières années, les membres du GT ont également aidé à préparer le projet FAO financé par le FEM sur « La gestion durable des prises accessoires en Amérique latine et de la pêche au chalut des Caraïbes » (REBYC-II BAC) approuvé en avril 2015 et dont l'atelier de création a eu lieu à la Barbade du 9 au 12 septembre 2015. Les conclusions et les recommandations de ce projet seront discutées par le GT et transmises au niveau régional par la COPACO pour permettre à tous les membres d'en bénéficier. Le GT poursuivra, avec le soutien des projets REBYC II LAC et CLME+, ses travaux sur le renforcement des capacités pour l'évaluation des stocks, la gestion des pêches et le SCS dans les pays participants dans les années à venir.

2.5.3. Lacunes dans les activités conjointes

La liste ci-dessus indique les activités scientifiques et techniques conjointes importantes menées par les trois ORP, et les importantes décisions politiques prises sur la base des recommandations scientifiques. Cependant, la principale lacune est à nouveau le fait que, pour les principaux pays produisant du poisson dans la région de la COPACO, les décisions prises par l'OSPESCA ou le CRFM ne sont pas contraignantes car les grands producteurs de poisson de la région ne font pas partie de ces ORP. La surexploitation du mérou de Nassau, pour ne citer qu'une seule espèce, ne sera pas traitée de manière adéquate, simplement parce qu'il manque un instrument contraignant pour la région des Caraïbes.

Il faut aussi tenir compte du fait que, malgré le protocole d'accord entre les organisations, et la

bonne volonté de collaboration en ces temps de réduction d'aide internationale dans les Caraïbes, il est probable qu'il y aura moins de ressources du projet pour les trois ORP. Idéalement, si les trois organisations étaient davantage reliées et leurs fonctions rationalisées (la COPACO avec des fonctions d'ORGP), les ressources pourraient être mieux coordonnées et plus judicieusement réparties entre les parties prenantes et les ORP dans la région. Les fonctions consultatives scientifiques et certains fonds de renforcement des capacités pourraient être en grande partie canalisés par l'intermédiaire du CRFM et de l'OSPESCA, et le SCS/conformité liés aux contributions pourraient être en grande partie traités par la COPACO, par exemple.

L'autre importante lacune des activités conjointes est observée pour les espèces de moindre importance économique dans la région, comme les petits poissons pélagiques, les poissons de récif, les bivalves, les concombres de mer et autres crustacés²³. Ces espèces sont essentielles pour la sécurité alimentaire locale, mais ne sont généralement pas bien couvertes dans les statistiques nationales et ne sont pas considérées par les GT établis, qui se concentrent principalement sur les espèces qui présentent un grand intérêt sur le plan commercial avec une attention sur les espèces importantes pour les recettes d'exportation.

La mise en œuvre des lignes directrices de la pêche artisanale (SSF) est l'autre déficit de collaboration. Au niveau de l'OSPESCA et du CRFM, certaines données et connaissances sur la pêche SSF sont collectées, mais il manque une vue d'ensemble régionale, ce qui serait bénéfique à la discussion sur les droits de l'utilisateur en termes d'allocation de la ressource entre les pêches SSF, à grande échelle et récréative.

Un autre domaine de collaboration, qui n'est à l'heure actuelle pas couvert, inclut les mesures de contrôle de l'hygiène et SPS pour l'exportation de produits de la pêche. Le CRFM est au premier plan de ces activités en mettant en œuvre un projet financé par l'UE depuis 2015. Ici, il y a lieu de considérer que des règles strictes existent pour les États-Unis et l'UE, mais aussi que le commerce intra-régional est en augmentation, et que chaque pays applique ses propres lois sur le contrôle de l'hygiène, en aucune façon harmonisées. Le fait que les lois nationales pour le contrôle des aliments relèvent généralement du ministère de la Santé constitue un autre problème, ce qui complique le dialogue pour les organisations de pêche.

Seule une organisation régionale pourrait aider les plus petits membres des PEID de la COPACO à avoir un système efficace de contrôle de la qualité et de la sécurité afin de produire des produits de la pêche qui répondent aux exigences internationales et des marchés d'exportation. La réglementation INN mise en œuvre par l'UE est encore un autre domaine où la collaboration régionale pourrait renforcer la position des petits pays.

D'autres domaines insuffisamment couverts à l'heure actuelle en termes de collaboration régionale des pêches dans l'Atlantique Centre-Ouest touchent la collecte et l'analyse des données et des informations statistiques sur les pêches, là où les pays devraient commencer à rendre compte directement à l'ORGP, le suivi de la mise en œuvre des recommandations et des mesures, le suivi, le contrôle et la surveillance (SCS), le registre national des navires de pêches et la liste des navires INN, etc. Le secteur privé, la société civile et les ONG qui participent à la pêche et représentent les principales parties prenantes ne peuvent actuellement participer qu'en tant qu'observateurs et en tant qu'experts dans les GT. Le fait de permettre à ces parties prenantes de participer plus activement à la planification, à la prise de décision et à la gestion des processus, conformément à l'AEP, pourrait faciliter l'adoption et la mise en œuvre des mesures de l'ORP.

²³ Ni le homard, ni la crevette.

2.6. Résumé et conclusions

La collaboration entre les organisations opérant au niveau sous-régional dans les pêches des Caraïbes a été globalement bonne et fructueuse. La collaboration s'est considérablement renforcée ces dernières années et a été formalisée récemment par les membres des trois ORP. L'échange d'informations, le renforcement des capacités, la planification de la gestion et les conseils fournis par les GT ont bénéficié aux processus de prise de décision au niveau sous-régional et régional. La collaboration entre les secrétariats des trois ORP est bonne, et un engagement au niveau institutionnel contribue à la relation positive.

Le principal problème est que les décisions de gestion des pêches, dans la mesure où elles peuvent être prises par l'OSPESCA et le CRFM, ont un impact limité si elles ne sont appliquées que par les membres de ces organisations. Comme on le verra en détail dans le chapitre 3, il existe plusieurs stocks partagés où la majorité des captures a lieu en dehors des zones de mandat de l'OSPESCA et du CRFM, et où toute véritable action de gestion ne peut être prise qu'au niveau de l'ORGP.

La gestion des ressources de thon est une exception, car une ORGP est déjà établie et opérationnelle : la CICTA. Il est cependant impossible de dire que l'état de la gestion et la conservation de ces espèces est meilleur que celui des espèces non couvertes par une ORGP. Pour plusieurs pays membres de la COPACO, les frais d'adhésion de la CICTA sont considérés comme trop élevés, compte tenu de leurs captures limitées de thon. Certaines actions de coopération par une ORGP forte pourraient ouvrir la voie pour obtenir l'implication de ces membres dans la CICTA et soutenir la mise en œuvre des décisions de cette ORGP-thon. Un groupe de travail conjoint avec la CICTA sur les grands pélagiques dans les Caraïbes peut être aussi bénéfique pour les pays, suivant la pratique de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) et la collaboration de la CICTA.

Un autre domaine de collaboration, qui n'est à l'heure actuelle pas couvert, inclut les mesures de contrôle de l'hygiène et SPS pour l'exportation de produits de la pêche. D'autres domaines insuffisamment couverts à l'heure actuelle en termes de collaboration régionale des pêches dans l'Atlantique Centre-Ouest touchent la collecte et l'analyse des données et des informations statistiques sur les pêches, le suivi de la mise en œuvre des recommandations et des mesures, le suivi, le contrôle et la surveillance (SCS) le registre national des vaisseaux de pêches et la liste des vaisseaux INN, etc.

3. Situation actuelle et gestion des stocks partagés d'importance économique

3.1. Observations générales

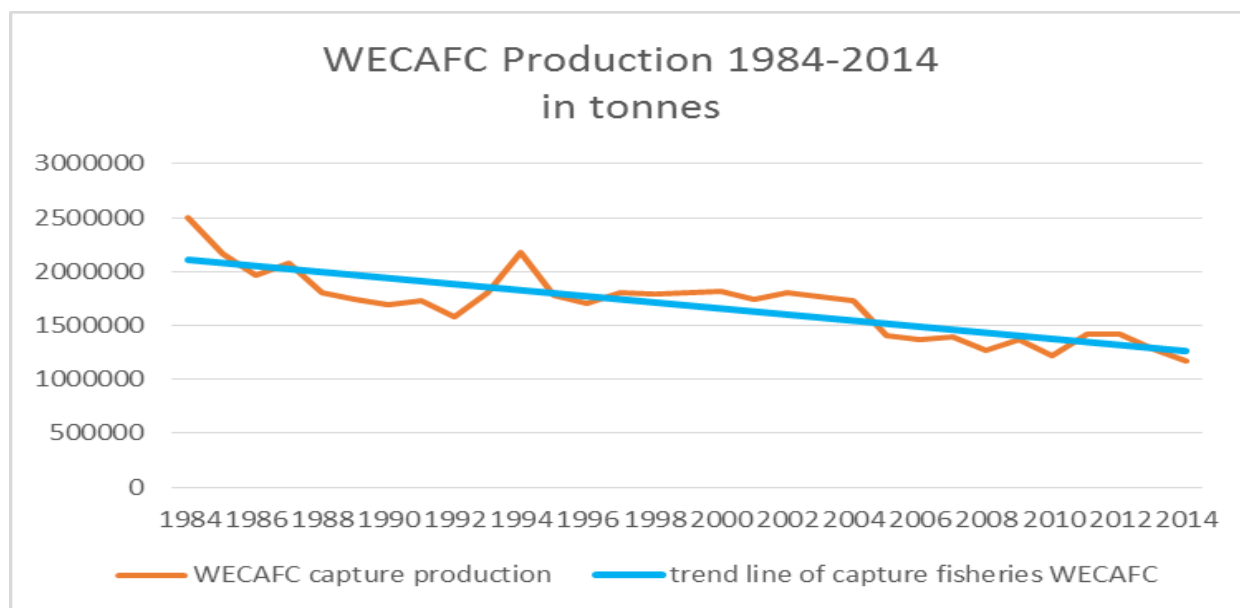
La région de la COPACO fournit du poisson et des produits de la pêche pour environ 94 millions de personnes. La région de la COPACO représente 1,6 % du total de capture de la production mondiale de la pêche ; en 1984, cette part était de plus de 3 %. De nombreux stocks de poissons ciblés commercialement sont surpêchés ou totalement exploités à l'heure actuelle. Les principaux pays producteurs sont les États-Unis, le Mexique, le Brésil et le Venezuela. La tendance de la production montre une baisse continue dont on ne voit pas la fin.

La région de la COPACO est un importateur net de produits de la pêche. La pêche INN est estimée

à 20-30 % des captures enregistrées. La pêche est un important créateur d'emplois, avec une estimation de 1,3 millions de pêcheurs et on estime que 4,5 millions de personnes dépendent directement ou indirectement du secteur pour leur subsistance.

Dans les paragraphes suivants, cinq stocks partagés (lambi, langouste, dorade coryphène, requin et crevette/crevette seabob) sont décrits en détail, des stocks ayant la plus grande valeur économique et véritablement partagés entre les pays de la COPACO.

Figure 4: Production totale de la COPACO



Source : FISHSTAT J

3.2. Lambi

3.2.1. Principaux acteurs et production

Le lambi des Caraïbes (*Strombus gigas*) est un gastéropode appartenant à la famille Strombidae. Il habite les eaux de l'Atlantique néotropicale des Bermudes, le sud de la Floride, le sud du Mexique, toute la région des Caraïbes, le Venezuela et le Brésil. Le lambi se reconnaît facilement à sa grande coquille rosée, atteignant une longueur de 30 cm et pesant environ 2 kg. La viande est vendue fraîche ou séchée et utilisée pour préparer des salades ou des chaudrées. Les coquilles sont utilisées dans la poterie et la bijouterie. La pêche au lambi a une longue tradition dans la région des Caraïbes, mais la pêche commerciale a seulement pris de l'ampleur depuis le milieu des années soixante-dix. Cela s'explique par l'augmentation relativement récente de la demande pour la viande de lambi tant sur les marchés des Caraïbes qu'étrangers, en particulier aux États-Unis. L'industrie du tourisme en plein essor a également augmenté la demande pour les coquilles et les bijoux.

Les États de l'aire de répartition du lambi comprennent 36 pays et territoires d'outre-mer. En termes de volume, de valeur et d'importance socio-économique, *S. gigas* est la principale espèce réglementée dans le cadre de la CITES dans les Caraïbes.

En 1992, les inquiétudes persistantes sur la surexploitation de l'espèce ont conduit les membres de la CITES à enregistrer le lambi dans l'Annexe II. À la demande des États de l'aire de répartition du lambi des Caraïbes, préoccupés par des activités illégales persistantes et des problèmes d'application, le Comité pour les animaux de la CITES, à sa 17^e réunion (qui a eu lieu à Hanoi, Vietnam, 2001) a recommandé l'inscription de l'espèce dans l'Étude du commerce important, encore une fois.

Tableau 1 Captures de lambi par les principaux pays producteurs²⁴

| Pays | 1980 | 1985 | 1990 | 1995 | 2000 | 2005 | 2010 | 2013 |
|------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Nicaragua | | | | | 298 | 1149 | 5970 | 9857 |
| Bahamas | 2415 | 4058 | 2513 | 3705 | 5003 | 5115 | 5273 | 5642 |
| Jamaïque | | | 6000 | 15998 | 10000 | 4800 | 3300 | 4125 |
| Antigua-et-Barbuda | | | 94 | 311 | 284 | 477 | 690 | 4000 |
| Îles Turques-et-Caïques | 4200 | 5685 | 3195 | 7148 | 5525 | 5103 | 5286 | 3630 |
| Belize | 1234 | 1406 | 1254 | 1026 | 1745 | 2136 | 2395 | 3060 |
| Totaux (incl. autres) | 11458 | 19728 | 26762 | 43514 | 38263 | 27043 | 29176 | 39169 |

Source : FISHSTAT J

La production totale de lambi a atteint un pic en 1994, avec 46 500 tonnes, pour diminuer à 22 000 tonnes en 2007. Comme le lambi est soumis à certaines mesures de gestion au niveau national, la production a repris au cours des dernières années pour atteindre près de 40 000 tonnes en 2013. À l'heure actuelle, le principal producteur de lambi est le Nicaragua avec près de 10 000 tonnes, suivi par les Bahamas et la Jamaïque.

3.2.2. Systèmes de gestion

Un certain nombre de pays des Caraïbes ont mis en œuvre leurs propres programmes nationaux de gestion de la pêche au lambi, en partie en réponse aux progrès réalisés dans les efforts régionaux coordonnés au cours des dernières années. Le CRFM a joué un rôle de premier plan dans les actions régionales de gestion, effectuant des évaluations détaillées par pays.

Des pays comme les Bermudes, les Pays-Bas caribéens, les États-Unis, le Mexique et le Venezuela ont gardé leurs pêches au lambi en grande partie fermées. La Colombie a considérablement réduit son effort de pêche, éliminé la pêche industrielle et mené des projets pilotes d'amélioration des stocks sur les bancs ayant de faibles densités de lambis. Le Belize a établi une série de réserves marines où la pêche est interdite et n'autorise que la plongée en apnée. Cuba n'a délimité que six zones de pêche où la pêche au lambi peut légalement fonctionner et ne sont pas toutes ouvertes chaque année ou en même temps. La Jamaïque a sensiblement réduit ses débarquements de Pedro Bank, a réalisé des études sur la qualité de l'eau et utilise maintenant des règles de contrôle pour relier la production à des niveaux d'abondance déterminés par une étude périodique. En raison du processus d'Étude du commerce important de la CITES, le Honduras a mis en place un programme de surveillance basé sur un quota scientifique de 210 tonnes par année, qui, bien que mesuré comme viande propre, semble efficace pour limiter leurs exportations à ce montant. De toute évidence, une importante pêche INN a lieu pour le lambi sur Pedro Bank et dans les eaux des Bahamas, qui est en

²⁴Le Honduras n'a pas déclaré à la FAO ses captures de lambi au cours des dernières années et par conséquent le pays ne figure pas dans la liste de ce tableau. Il est cependant connu que le Honduras a été l'un des principaux exportateurs de lambi.

train de détruire les efforts déployés par la Jamaïque et les Bahamas vers des stocks de lambis durables.

Pour contrôler la pêche au lambi dans la région des Caraïbes, les pays réglementent de manière variable la longueur minimale de la coquille ; le poids minimum de viande impure ou propre, imposent des restrictions sur les techniques de pêche, établissent des zones ou des saisons de fermeture permanentes ou temporelles, et/ou déterminent les captures et les quotas d'exportation annuels. L'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) a réussi à harmoniser des règles (c.-à-d. la longueur minimale de la coquille de 178 mm et 225 g de poids de viande impure) dans le cadre de l'Accord établissant les zones de surveillances des pêches communes de de l'OECO 1991, qui vise à améliorer la coopération régionale entre les états membres.

La liste CITES exige qu'un organe de gestion d'un État exportateur émette un permis d'exportation. Ceci certifie que les spécimens à commercialiser ont été légalement acquis (déterminés par l'organe de gestion de la partie exportatrice), et que les exportations ne sont pas préjudiciables à la survie de l'espèce). Ces conditions sont prévues à l'article IV de la Convention. L'Étude du commerce important, menée par le Comité pour les animaux de la CITES, est un processus de vérification externe pour assurer la conformité avec les exigences de la CITES. Elle implique la révision des informations scientifiques et de gestion, des consultations avec les États de l'aire de répartition, et la mise en œuvre de recommandations ciblées, spécifiques à chaque pays. *S. gigas* a été inclus dans l'étude deux fois (1995-1999 et 2001-2005). Les principaux pays exportateurs ont entrepris des efforts considérables pour répondre aux recommandations de l'étude, ce qui contribue à des changements considérables et durables dans les politiques commerciales sur le lambi au Belize, en Colombie, en République dominicaine et à la Jamaïque, par exemple ; et entraînant la suspension du commerce pour la Grenade et Haïti. L'étude a servi de catalyseur pour le financement et le soutien technique, les efforts de recherche, et une meilleure compréhension de l'écologie et de la gestion de l'espèce.

Comme on peut le comprendre à partir de la section 2.5.2, il est évident que le CFMC, l'OSPESCA, la COPACO et le CFRM ont soutenu activement la coopération et la coordination régionales de la gestion et de l'utilisation du lambi. Il reste nécessaire de soutenir et renforcer les capacités, améliorer l'application des dispositions commerciales et de gestion des pêches, et renforcer les approches régionales pour une exploitation et une commercialisation durables de l'espèce.

3.2.3. Écarts et lacunes en matière de gestion

Les groupes de travail sur le lambi ont préparé en 2014 et 2015 un Plan régional de gestion et de conservation de la pêche au lambi qui intègre les mesures de gestion suivantes :

1. Catégories harmonisées et simplifiées des facteurs de conversion de la chair de lambi.
2. Amélioration des programmes de surveillance des captures et de l'effort.
3. Une saison de fermeture régionale synchronisée.
4. Avis de commerce non préjudiciable pour l'exportation de chair de lambi et ses sous-produits.
5. Accorder un permis à tous les pêcheurs, les transformateurs et les exportateurs de lambis.
6. Adoption d'une réglementation plus stricte sur les techniques de plongée autonomes.
7. Coordination en patrouille.
8. Utilisation étendue des systèmes VMS par satellite pour les bateaux d'une longueur supérieure à 10 mètres.

9. Programmes de formation et de sensibilisation continus pour les parties prenantes.
10. Plans de gestion et de conservation du lambi au niveau national.
11. Traçabilité du lambi dans toute la chaîne de valeur.
12. Développer des accords de collaboration nécessaires pour générer des cartes de l'habitat à l'échelle requise pour une meilleure gestion des pêches.
13. Adoption des mécanismes sous-régionaux pour évaluer le potentiel de la pêche au lambi à l'aide de facteurs dépendants et indépendants de la pêche.
14. Inclusion progressive des stratégies de cogestion.

Les mesures ci-dessus portent sur les principales questions régionales relatives à la conservation et aux récoltes durables du lambi. Les lacunes qui subsistent dans la gestion et la conservation seront des questions de niveau national ou devront être traitées au niveau technique par le Groupe de travail dans une prochaine réunion. Après approbation du plan régional par l'OSPESCA et le CRFM au niveau sous-régional, la COPACO au niveau régional et la CITES au niveau mondial, la mise en œuvre de ce plan nécessitera le renforcement des capacités, le suivi et une révision après quelques années.

Le PAS CLME a identifié la gestion et la conservation le lambi parmi ses priorités stratégiques, mais aucun financement dans le cadre du projet CLME+ n'a été alloué à l'appui de la gestion des stocks de lambis.

3.2.4. Conclusions

La gestion du lambi a bénéficié d'une attention considérable des pays des Caraïbes, assistée par des mesures commerciales (liste CITES) et la collaboration scientifique et technique régionale dans le cadre du GT conjoint. Cela semble avoir amélioré la situation des stocks. Les activités de tous les partenaires du GT sur le lambi CFMC, COPACO, OSPESCA et CRFM ont contribué à développer de façon positive la situation des ressources. En fait, le gouvernement des États-Unis a aussi pris ce point de vue et a rejeté en 2014 la demande par une ONG Gardiens WildEarth d'inscrire le lambi commercialement important comme une espèce menacée ou en voie de disparition en vertu de la Endangered Species Act (ESA) des États-Unis. Après un rapport d'état complet pour le lambi mené sur deux ans, en utilisant les meilleures données scientifiques et commerciales disponibles, les autorités gouvernementales des États-Unis ont conclu que l'espèce ne justifie pas l'inscription en ce moment. La situation actuelle justifie cependant que le Plan régional soit mis en œuvre par tous les États de l'aire de répartition et que les recommandations supplémentaires proposées à COPACO 16 soient mises en œuvre par les membres.

Les preuves scientifiques actuelles disponibles montrent que le lambi est une véritable ressource régionale, avec des sources et des puits partagés par la plupart des pays membres de la COPACO. L'interdépendance des membres sur la conservation et la gestion des mesures semble grande.

Il faudra des conseils techniques et scientifiques « neutres » pour la pêche INN de lambi, telle que décrite ci-dessus, dans laquelle les pêcheurs de différents pays membres de la COPACO sont impliqués. La disponibilité des marchés pour la capture INN, la faiblesse sous-jacente de la capacité de SCS, des ressources et des actifs limités, la faiblesse de la législation et les faibles sanctions/pénalités, ainsi que le manque de volonté politique au niveau national sont les véritables défis pour la lutte contre la pêche INN. Si un impact durable sur les stocks est souhaité, alors ces

conseils ne peuvent qu'être fournis par des systèmes clairs et transparents établis dans le cadre d'une ORGP, accompagnés par des mesures contraignantes, contrôlées et appliquées au niveau régional. Les décisions relatives au commerce de la CITES seules ne suffiront pas.

3.3. Langouste des Caraïbes

3.3.1. Principaux acteurs et production

Les captures de langouste des Caraïbes (*Panulirus argus*) ont dépassé 40 000 tonnes en 2000 pour diminuer à 31 600 tonnes en 2013. Les débarquements de langoustes des Caraïbes sont déclarés par 26 pays, mais le Brésil, les Bahamas, Cuba, Nicaragua, la République dominicaine, les États-Unis et le Honduras ont représenté ensemble plus de 90 % de la production en 2013 (tableau 2).

Tableau 2. Captures de langoustes des Caraïbes (en tonnes)

| Pays | 1980 | 1985 | 1990 | 1995 | 2000 | 2005 | 2010 | 2013 |
|-------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Brésil | 6218 | 6929 | 9223 | 10817 | 6469 | 6927 | 6866 | 6726 |
| Bahamas | 2894 | 5513 | 5808 | 7750 | 9023 | 9278 | 9692 | 6088 |
| Cuba | 10567 | 13578 | 7957 | 9405 | 7478 | 5834 | 4458 | 4621 |
| Nicaragua | 1848 | 1159 | 717 | 2260 | 6180 | 3787 | 3690 | 4278 |
| République dominicaine | 166 | 784 | 750 F | 619 | 1286 | 958 | 1001 | 2542 |
| États-Unis d'Amérique | 2959 | 1667 | 2606 | 2934 | 2571 | 1534 | 2570 | 2452 |
| Honduras | 2198 | 4065 | 4002 | 3771 | 2469 | 3321 | 3150 | 1657 |
| Totaux (incl. Autres) | 29117 | 36765 | 35239 | 41952 | 39969 | 36191 | 34234 | 31536 |

Source : FISHSTAT J

La pêche au homard des Caraïbes est généralement artisanale ou à petite échelle, à l'exception du Honduras, du Nicaragua et de Cuba, où les pêches sont en grande partie industrielles. Les pièges et les casitas cubanas sont la principale forme de dispositifs de pêche, tandis que la plongée (plongée, apnée et narguilé²⁵) est la principale forme de pêche. Les maillants et les trémails sont utilisés dans certains pays, mais sont illégaux dans d'autres.

Le nombre total de pêcheurs impliqués dans la pêche à la langouste des Caraïbes peut être estimé à 60 000 pêcheurs professionnels et à plus de 100 000 pêcheurs récréatifs. Dans certaines régions, la pêche au homard est essentielle à la subsistance économique des collectivités côtières, qui ne disposent pas d'autres moyens de subsistance. La production moyenne de homard par la pêche commerciale à petite échelle représente aussi peu que 500 kg par an.

²⁵ Un compresseur à bord fournissant de l'air par un tuyau au plongeur

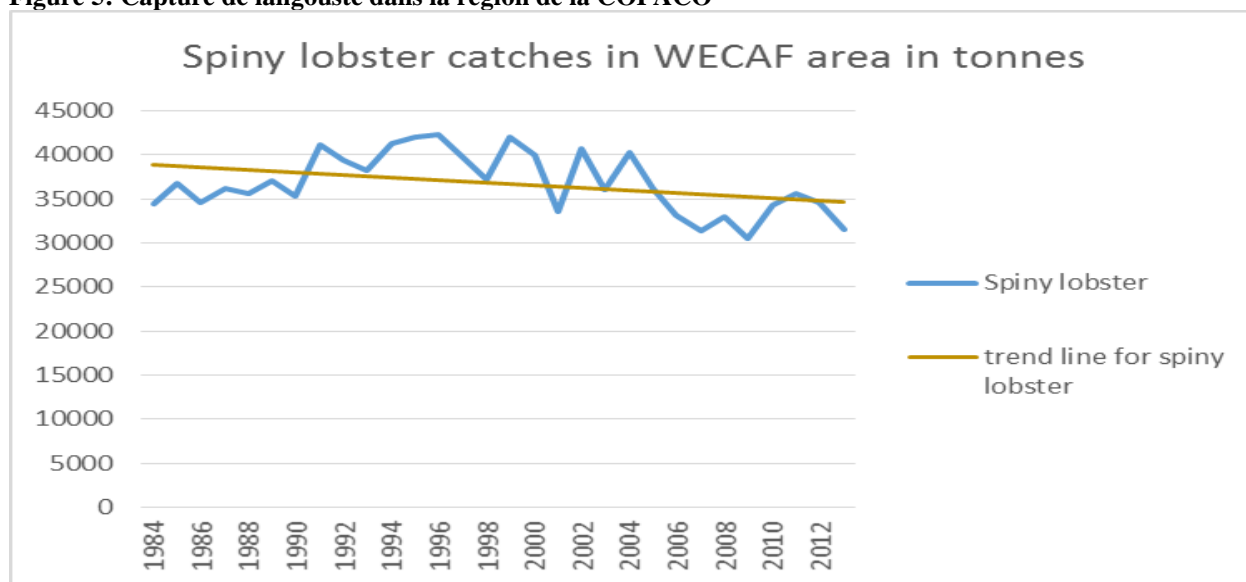
3.3.2. Situation actuelle des ressources

Les stocks de langoustes sont connus pour être très exploités dans la région et ont été épuisés dans certaines régions. Le fait que les débarquements ont été maintenus à des niveaux raisonnablement constants jusqu'à récemment reflète sans doute le fait que la pêche dans certains pays s'est progressivement étendue à des eaux plus profondes, par exemple en Jamaïque, en République Dominicaine, au Honduras et au Nicaragua.

La tendance des prises de langoustes est à la baisse, comme le montre la figure 5. Vu le peu de progrès dans la mise en œuvre des mesures de gestion et de conservation sous-régionales, on prévoit que la baisse se poursuivra dans les années à venir. L'exploitation de la langouste dans la région du Yucatan et de Quintana Roo, au Mexique a été estimée à environ MSY. D'autres experts déclarent que les populations de homard dans le sud du Mexique sont surexploitées. Dans le sud-est des États-Unis d'Amérique, la dernière évaluation n'a pas pu établir l'état des stocks de homards, car les résultats des modèles d'évaluation ont été rejetés par un comité de révision externe.

Le fait qu'il y ait plusieurs États membres du CRFM avec des programmes de conservation et de gestion solides en place, par exemple avec des tailles de récolte minimum de 95 mm CL est une importante question qui est souvent oubliée. Par conséquent, des quantités importantes de homard dans des gammes de taille prises par d'autres États ne sont pas prises par ces États du CRFM. Ces États du CRFM ne participent généralement pas aux évaluations régionales parce que leurs captures ne dépassent pas le seuil fixé pour être inclus. Toutefois, si les États du CRFM concernés ont appliqué la taille légale minimale inférieure (similaire aux grands producteurs), alors il est possible que leurs prises soient beaucoup plus grandes.

Figure 5: Capture de langouste dans la région de la COPACO



Source : FISHSTAT J

En Jamaïque, une évaluation du stock de langouste de Pedro Bank suggère que le stock n'a pas été surexploité et que les niveaux de captures actuels ne conduiraient pas à la surpêche. Ces résultats ne sont pas concluants, du fait du peu de données et du manque de fiabilité des résultats de la modélisation.

Au Belize, le stock de homard a été évalué à mi-chemin entre pleinement exploité et surexploité. La biomasse totale, la biomasse reproductrice et le recrutement ont diminué en raison de la forte

mortalité par pêche. On a observé des résultats très similaires pour le stock de homard au Nicaragua, où la mortalité par pêche s'est révélée trop élevée et les taux d'exploitation n'étaient pas durables. Une évaluation pour les îles Turques et Caïques a conclu que la surpêche avait eu lieu en 2005 et 2006. L'évaluation a fourni des informations de base pour déterminer un TAC en 2007. Une évaluation de la pêche à la langouste au Venezuela a indiqué que le stock était surexploité, et la biomasse actuelle a été estimée à 14 pour cent de la biomasse vierge. Il convient de noter que très peu de pays effectuent leurs évaluations des stocks avec une fréquence suffisante pour déterminer des niveaux de récolte durables.

Tableau 3 : État estimatif de la langouste des Caraïbes par pays - sur la base des meilleures informations disponibles.

| État des stocks | Pays |
|----------------------------------|---|
| Sous pêchés | Aucun |
| Entièrement exploités ou stables | Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Belize, Bahamas, Cuba, Mexique, Nicaragua |
| Surexploités | Aucun |
| Inconnu | Brésil, Pays-Bas caribéens, République Dominicaine, France, Honduras, Panama, États-Unis d'Amérique |

Source : rapport de la première réunion du Groupe de travail OSPESCA/COPACO/CRFM/CFMC sur la langouste des Caraïbes, Panama City, Panama, du 21 au 23 octobre 2014

3.3.3. Système de gestion actuel²⁶

La plupart des pays de la région ont un certain type de mesures de gestion en place pour la pêche à la langouste des Caraïbes. Les pays membres de l'OSPESCA appliquent le système commun de gestion (OSP 02-09)²⁷ Le Nicaragua et le Honduras sont une exception, où les restrictions sur la plongée en apnée doivent encore être appliquées, car l'impact social de ces restrictions serait important et d'autres moyens de subsistance pour les plongeurs sont difficiles à trouver. Le Nicaragua et le Honduras ont formulé des plans d'action par eux-mêmes et avec une assistance technique. Ils disposent de lois pour réglementer les activités, de groupes consultatifs intergouvernementaux et impliquent les pêcheurs. En fait, il existe des formes alternatives de subsistance identifiées (certaines d'entre elles ont été proposées par Miskito), mais à la fin, le consentement de la communauté Miskito pour mettre en place les lois et les plans a été difficile.

En 2015, les pays membres du CRFM ont signé la déclaration de la Grenade sur la langouste, une feuille de route non contraignante pour une collaboration sous-régionale plus étroite. La déclaration de St George sur langouste harmonise efficacement les mesures de l'OSPESCA et celles des États membres du CRFM. Le plan d'action conjoint CRFM-OSPESCA présente un intérêt pour la coopération sur la gestion du homard

²⁶ Des informations détaillées sur les systèmes actuels de gestion du homard des Caraïbes sont fournies dans le rapport de la première réunion du Groupe de travail sur la langouste des Caraïbes OSPESCA/COPACO/CRFM/CFMC, Panama City, Panama, du 21 au 23 octobre 2014, <http://www.fao.org/3/a-i4860b.pdf>, sous le tableau A3.1 et le tableau A3.3

²⁷ 4 mois de saison de fermeture (du 1er mars au 30 juin), 140 mm ; et 5 onces (4,5 - 5,5 oz) de poids, interdiction de prendre des homards qui sont grainés, ont des œufs, se reproduisent ou ont des baies, œufs, frais retirés ; ont mué ou ont une coquille molle ; filet ou viande de queue de homard en dés ; inventaire des stocks existants pendant trois jours après le début de la saison de fermeture, aucune plongée sous-marine, limite de 2500 casiers par bateau ; trappe d'évacuation pour les pièges ; pas de pièges dans l'eau pendant la saison de fermeture

En ce qui concerne les mesures de gestion des entrées, les saisons de fermeture sont une mesure couramment utilisée, allant de 2 à 6 mois. Seule une poignée de pays n'applique pas de période de fermeture. Dans plusieurs pays, la langouste peut être pris uniquement avec des pièges. Les harpons et/ou la plongée sous-marine sont interdits dans de nombreux pays. La majorité des pays disposent aussi d'un certain type de licences pour les pêcheurs ou les navires de pêche.

Les quotas et les droits territoriaux pour la pêche au homard des Caraïbes ne sont pas communs, seuls Cuba, les États-Unis d'Amérique et le Nicaragua ont un total admissible de captures (TAC) et les deux premiers ont des Droits d'utilisation territoriale dans les pêches (DUTP) pour la langouste des Caraïbes.

Les pays appliquent une grande variété de mesures de gestion de la production pour la langouste. En règle générale, les tailles minimales sont requises, mais certains pays ont aussi des tailles maximales. Plusieurs pays exigent que les espèces soient débarquées en vie, ce qui aide à les libérer si les limites de taille ne sont pas respectées.

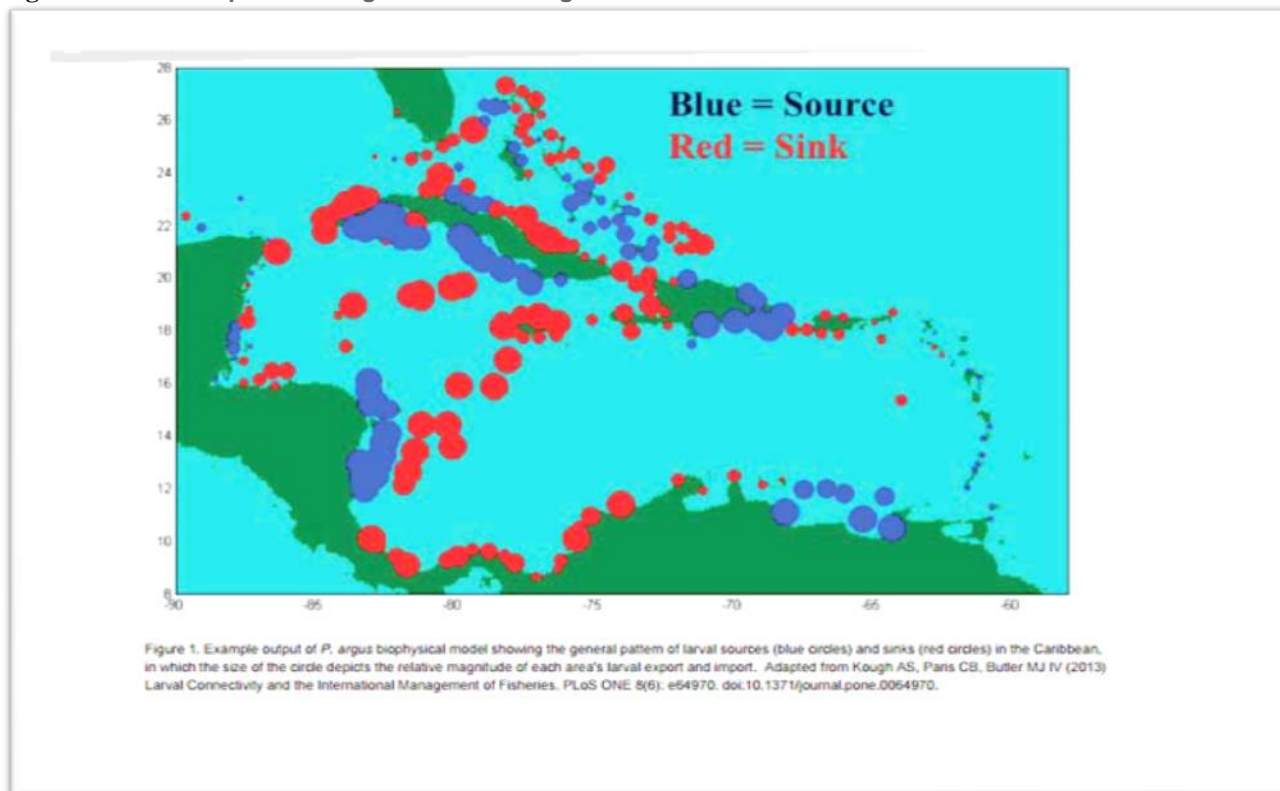
Le PAS CLME a identifié la langouste parmi ses domaines de travail et il a été attribué à l'OSPESCA, dans le cadre du mécanisme provisoire pour une pêche durable, un rôle de coordination dans les activités du projet CLME+ projet la gestion du homard et les opérations du GT.

3.3.4. Écarts et lacunes en matière de gestion

Il ressort des conclusions de la première réunion du Groupe de travail sur la langouste des Caraïbes OSPESCA/COPACO/CRFM/CFMC, Panama City, Panama, du 21 au 23 octobre 2014, que, dans la majorité des pays (dont le Brésil, les Pays-Bas caribéens, la République dominicaine, la France, le Honduras, le Panama, les États-Unis d'Amérique), la situation des stocks est inconnue. Le tableau sur les différentes mesures de gestion appliquées pour le homard des Caraïbes dans les pays de la COPACO montre qu'il existe une variété déroutante de mesures de gestion en place. Seuls les pays de l'OSPESCA ont un système commun qui devrait servir d'exemple à tous les autres pays de la COPACO. D'autres pays en dehors de l'OSPESCA et du CRFM, comme la France, le Mexique, le Brésil, le Venezuela et les États-Unis, pourraient bénéficier d'un système de gestion commune. Le groupe de travail a également mentionné que très peu d'évaluations des stocks ont été effectuées dans la région ; et celles effectuées ne sont pas harmonisées.

Au cours de la première réunion du Groupe de travail OSPESCA/COPACO/CRFM/CFMC il est devenu évident que les pays n'ont pas voulu être identifiés comme des pays où le stock de homard est surexploité, car cela pourrait conduire à la fermeture du marché pour le produit. Les scientifiques à la réunion ont également souligné que la langouste est un vrai stock partagé, avec des sites de reproduction et des mouvements communs dans les Caraïbes. La Figure 6 issue du rapport de la première réunion du Groupe de travail sur la langouste des Caraïbes OSPESCA/COPACO/CRFM/CFMC, Panama City, Panama, du 21 au 23 octobre 2014 montre clairement l'interconnectivité de la ressource du homard dans les Caraïbes.

Figure 6: Source et puits de langouste dans la région de la COPACO



Source : Rapport de la première réunion du Groupe de travail OSPESCA/COPACO/CRFM/CFMC sur la langouste des Caraïbes, Panama City, Panama, du 21 au 23 octobre 2014

Il est évident que les captures ont diminué d'environ 25 % depuis le début du siècle. Exprimé en termes d'argent, ceci représente environ une perte économique de près de 100 millions de dollars en 2013, par rapport à la production en 2000. Au cours des 13 années depuis le début du siècle, environ 70 000 tonnes de homards en moins ont été produits, ce qui représente une perte économique estimée de 700 millions de dollars à la région.

La difficulté d'appliquer l'interdiction de la plongée sous-marine pour la production de homard au Nicaragua et au Honduras est une autre lacune importante pour la gestion du homard. L'attention internationale sur la plongée sous-marine et son impact sur la santé des plongeurs augmente sur le marché du homard, les États-Unis. En 2013, une promesse a été faite par les revendeurs et les importateurs de homard aux États-Unis d'interdire la plongée et la promotion d'autres moyens de récolte du homard. 10 entreprises ont signé cette initiative, qui vise en particulier la production de homard hondurienne. Plus important encore, Red Lobster, une chaîne de restaurants bien connue aux États-Unis, qui achète environ 40 % des homards exportés du Honduras rejoint très activement cette initiative et a des observateurs sur le terrain assurant que seule les homards qui ne sont pas issus de la pêche sous-marine arrivent dans les restaurants Red Lobster aux États-Unis. Plusieurs pays d'Amérique latine ont, depuis plusieurs années, commencé à promouvoir la production du homard sans plongée sous-marine. Les expériences de ces activités sont diverses, et les enseignements tirés de ces expériences doivent être documentés et diffusés auprès des parties prenantes, impliquées dans le homard du Honduras et du Nicaragua. Dans certaines régions, l'interdiction de la plongée sous-marine est ignorée et le homard est encore pris par la pêche en plongée, en dépit de l'interdiction.

3.3.5. Conclusions

La baisse continue des prises de homard et le peu d'évaluations des stocks, auxquels s'ajoutent la preuve que la ressource est véritablement régionale, exigent que des mesures de gestion et de conservation pour la pêche au homard soient prises au niveau régional. Il est aussi évident que ces mesures nécessitent une surveillance étroite et une adaptation selon les besoins. La perte économique continue pour la société des Caraïbes causée par les systèmes de gestion fragiles actuels ne peut être transformée à nouveau en bénéfices pour la région que si des mesures contraignantes seront prises et appliquées. Les approches aléatoires se sont avérées insuffisantes pour améliorer l'état des stocks et pour offrir un avenir pour la pêche au homard. Avec l'aide d'une ORGP, les pays de la région seraient mieux en mesure d'assurer la viabilité à long terme des stocks de homard et la pêche dans leurs ZEE, de renforcer les capacités d'évaluation et de gestion des stocks et de permettre le développement durable de la chaîne de valeur du homard.

Sans la collaboration régionale par une ORGP, il sera impossible de reconstruire cet important stock régional et les pertes économiques au niveau actuel se poursuivront. L'absence d'une ORGP coûterait à la région des centaines de millions de dollars au cours de la prochaine décennie.

3.4. Dorade coryphène

3.4.1. Principaux acteurs et productions

La production totale de dorade coryphène (mahi mahi) se situait entre 3 500 et 4 600 tonnes au cours des dernières années. Le Venezuela est le principal pays producteur avec environ un tiers de la production totale de la région de la COPACO (tableau 4). La capture n'est pas très bien connue, car près de la moitié de la production enregistrée en 2013 a été estimée, sur la base de la production des années précédentes ou sur d'autres connaissances. La dorade coryphène est une espèce cible importante pour la pêche sportive, et n'est pas soumise aux règlements concernant la remise à l'eau des grandes associations de pêche de loisir (TBF et IGFA). Une part substantielle des captures n'apparaît donc pas dans les statistiques de production actuelles. On constate que l'évolution actuelle dans les Caraïbes orientales vers une augmentation du nombre de DCP dans les pêches artisanales conduit à une importante augmentation des captures de dorade coryphène par certains pays et territoires.

Tableau 4 : Production de dorade coryphène

| Pays | 1980 | 1985 | 1990 | 1995 | 2000 | 2005 | 2010 | 2013 |
|---------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Antigua-et-Barbuda | ... | ... | ... | ... | ... | 13 | 2 | 25 |
| Barbade | 619 | 1278 | 906 | 758 | 728 | 357 | 465 | 514 |
| Îles Vierges britanniques | ... | ... | ... | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Cuba | - | - | - | - | 386 | 339 | 32 | ... |
| Dominique | ... | ... | ... | ... | ... | 53 | 180 | 107 |
| République dominicaine | 205 | 60 | 230 | 89 | 255 | 163 | 259 | 142 |
| Grenade | 31 | 37 | 137 | 182 | 167 | 86 | 132 | 148 |
| Guadeloupe | 650 | 680 | 700 | 700 | 700 | 700 | 700 | 700 |
| Martinique | 355 | 327 | 185 | 350 | 250 | 200 | 130 | 100 |
| Mexique | 5 | 18 | 12 | 88 | 308 | 205 | 2 | 2 |
| Porto Rico | ... | ... | ... | ... | 111 | 39 | 44 | 36 |
| Saint-Kitts-et-Nevis | ... | ... | ... | 3 | 26 | 9 | 11 | 74 |
| Sainte-Lucie | ... | ... | ... | 200 | 552 | 198 | 352 | 387 |
| Saint-Vincent/Grenadines | - | - | - | - | - | 45 | 71 | 90 |
| Suriname | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 515 |
| Îles Vierges américaines | ... | ... | ... | ... | ... | 23 | 32 | 18 |
| États-Unis d'Amérique | 78 | 139 | 718 | 980 | 416 | 257 | 266 | 256 |
| Venezuela, République bolivarienne du | ... | ... | 50 | 447 | 141 | 1843 | 900 | 1500 |
| Totaux - Quantité (tonnes) | 1943 | 2539 | 2938 | 3799 | 4041 | 4531 | 3579 | 4615 |

Source : FISHSTAT J

La dorade coryphène est un excellent poisson comestible, et très important pour la sécurité alimentaire dans les îles des Caraïbes et du Venezuela. Seule une petite partie des débarquements est exportée. La dorade coryphène n'est pas identifiée par le biais des codes commerciaux, donc le commerce de cette espèce n'est pas enregistré.

3.4.2. Situation actuelle des ressources

La situation actuelle des ressources est pratiquement absente des statistiques sur les captures, la ressource ne semble pas être surexploitée. CRFM a fait un travail d'évaluation des ressources. Le cycle de vie de la dorade coryphène est court et sa capturabilité dans les Caraïbes orientales est très affectée par l'apparition d'algues sargasses. Après des années d'invasion de sargasses, il apparaît que diverses pêches attrapent des dorades coryphènes relativement plus jeunes, ce qui peut avoir une incidence sur l'état des ressources à moyen terme. Avec le peu d'informations scientifiques sur la taille du stock(s), les zones de reproduction, les schémas de migration et le cycle de vie et les taux de mortalité par pêche, il est impossible de déterminer l'état du stock de la région.

3.4.3. Système de gestion actuel

La pêche à la dorade coryphène n'est actuellement pas couverte par un système de gestion dans la région de la COPACO. Cependant, le Forum du CRFM a récemment adopté des mesures de gestion de précaution pour la dorade coryphène afin de contrer le débarquement d'un grand nombre de jeunes associés à l'algue sargasses. Celles-ci seront présentées au Conseil ministériel pour approbation en juin 2016.

Le projet CLME a réalisé une évaluation de la gouvernance pour les grandes pêches pélagiques dans la région en 2012, qui a inclus aussi la dorade coryphène, et des efforts ont été faits par le CRFM vers la rédaction d'un plan sous-régional de gestion des pêches. Toutefois, les prises de ces dernières années n'ont pas déclenché un intérêt pour la gestion régionale des pêches parmi les membres de la COPACO jusqu'à présent. Il semble que la gestion de la pêche à la dorade coryphène est faible sur la liste des priorités. Le plan d'action stratégique CLME demande toutefois dans la stratégie 5B une plus grande attention à la gestion et à la conservation des grandes pêches pélagiques.

3.4.4. Écarts et lacunes en matière de gestion

Les principales lacunes et insuffisances sont le manque d'informations scientifiques sur la ressource et le manque de statistiques fiables sur la production et le commerce des pêches, ce qui rend toute évaluation difficile. Comme la ressource semble être une véritable ressource régionale, les pays de la région impliqués dans les prises de dorade coryphène auraient besoin d'accroître leurs efforts de collecte de données et une évaluation des stocks devrait être effectuée au niveau régional. L'augmentation du déploiement des DCP, en particulier dans les Caraïbes orientales, pourrait avoir un impact sur les schémas de migration des espèces, selon certains scientifiques concernés, mais on attend une preuve concluante sur cette question. L'adoption et la mise en œuvre au niveau régional du plan de gestion des pêches utilisant des DCP, développé par le Groupe de travail CRFM/COPACO/CARIFICO/IFREMER, pourraient probablement aider à la mise à disposition des informations nécessaires à l'analyse de ce lien entre les DCP amarrés et les voies de migration.

3.4.5. Conclusions

La ressource dorade coryphène est importante pour des raisons de sécurité alimentaire dans la plupart des îles des Caraïbes, elle est aussi une espèce cible pour une gamme de pêches à petite échelle et sportive. Il semble (à partir de preuves scientifiques limitées disponibles) que ce soit une véritable ressource régionale, mais les efforts de gestion à différents niveaux ont été minimes jusqu'à présent. Les fluctuations et l'augmentation des débarquements annuels de l'espèce semblent être attribuables à l'afflux de sargasses (ou non) et à une augmentation du déploiement des DCP dans les Caraïbes orientales.

Le peu d'attention accordée à la recherche, au développement et à la gestion de la ressource de dorade coryphène ne se justifie pas. D'autre part, sans une évaluation des stocks, tout investissement dans le développement durable de la pêche à la dorade coryphène sera incertain. Dans de trop nombreux cas, l'approche du laissez-faire a conduit à l'effondrement soudain des pêches. Pour des pêches aussi importantes pour la sécurité alimentaire dans la région, un effondrement du stock serait une catastrophe.

La ressource intéresse peu l'ICCAT et la plupart des membres du CRFM, comme en témoignent leurs récentes sessions. La valeur hors navire actuelle est d'environ 20 millions de dollars/an dans la région de la COPACO, ce qui est une sous-estimation importante. La valeur de la dorade coryphène pour le secteur de la pêche sportive/de loisir est très élevée, mais pas (encore) évaluée. La situation décrite ci-dessus appelle à une attention régionale de la part d'une ORGP dans l'évaluation des stocks et la gestion des ressources halieutiques de la dorade coryphène.

3.5. Crevette et crevette seabob

3.5.1. Principaux acteurs et productions

Les captures de crevettes dans la région de la COPACO ont atteint un point culminant de 217 000 tonnes en 2003 et ont diminué car depuis ces dernières années, une certaine stabilisation de la tendance à la baisse a été observée. La principale espèce de crevettes produite dans l'Atlantique Centre-Ouest est la crevette brune du Nord (*Penaeus aztecus*) avec une production déclarée en 2013 de 53 000 tonnes. Cette espèce a connu la baisse la plus sévère d'environ 80 000 tonnes en 1990 à 36 800 tonnes en 2010. Les captures semblent avoir repris légèrement ces dernières années. La seconde principale espèce de crevettes, la crevette blanche du Nord (*Penaeus setiferus*), a montré des oscillations significatives allant de 22 000 tonnes à 64 000 tonnes au cours des années examinées.

Tableau 5 : Prises de crevettes et de crevettes seabob dans la région de la COPACO, par espèce

| Anglais | Latin | 1980 | 1985 | 1990 | 1995 | 2000 | 2005 | 2010 | 2013 |
|--|---------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | | | | | (tonnes) | | | | |
| Crevette brune du nord | <i>Penaeus aztecus</i> | 60928 | 70852 | 78667 | 57107 | 62713 | 45315 | 36801 | 53044 |
| Crevette blanche du Nord | <i>Penaeus setiferus</i> | 33784 | 44573 | 34104 | 39959 | 52280 | 52406 | 46754 | 41955 |
| Crevette seabob de l'Atlantique | <i>Xiphopenaeus kroyeri</i> | 3612 | 6040 | 5030 | 11524 | 28608 | 26877 | 26414 | 34554 |
| Penaeus shrimps nei | <i>Penaeus spp</i> | 54744 | 44931 | 41610 | 46549 | 44817 | 32451 | 16818 | 11519 |
| Crevettes roses du Nord | <i>Penaeus duorarum</i> | 20136 | 15512 | 8432 | 11121 | 7161 | 8366 | 5732 | 4482 |
| Natantian decapods nei | <i>Natantia</i> | ... | 100 F | 1253 | 4648 | 3448 | 1878 | 1413 | 1138 |
| Crevette ventre blanc | <i>Nematopalae-mon schmitti</i> | ... | ... | ... | ... | 1464 | 2553 | 526 | 685 |
| Crevette royale rouge | <i>Pleoticus robustus</i> | 233 | - | 135 | 252 | 369 | 196 | 323 | 589 |
| Crevette roche | <i>Sicyonia brevirostris</i> | 1747 | 924 | 3681 | 3848 | 3254 | 724 | 805 | 519 |
| Totaux - Quantité (tonnes) | | 175184 | 182932 | 172912 | 175008 | 204114 | 173570 | 135586 | 148485 |

Source : FISHSTAT J

La valeur relativement plus faible de la crevette seabob a connu une augmentation plutôt importante au cours des dernières années, à 35 000 tonnes déclarées pour 2013. La crevette seabob est vraiment la seule espèce de crevettes dans la région de la COPACO qui a connu une certaine augmentation au cours des dernières années, tandis que d'autres espèces de crevettes ont diminué comme la crevette rose du Nord (*Penaeus duorarum*) qui a baissé par rapport au niveau de pointe de 23 000 tonnes atteint en 1977 à 4 500 tonnes en 2013. Une partie de la baisse se trouve dans la sortie délibérée des navires de pêche à la crevette en raison (au moment de la sortie) des prix élevés du carburant et le faible prix du marché mondial.

Tableau 6 : Captures de crevettes et de crevettes seabob dans la région de la COPACO, par principaux pêcheurs

| Pays | 1980 | 1985 | 1990 | 1995 | 2000 | 2005 | 2010 | 2013 |
|-------------------|--------|--------|--------|----------|--------|--------|-------|-------|
| | | | | (tonnes) | | | | |
| États-Unis | 116497 | 131919 | 125246 | 116658 | 129404 | 104127 | 89276 | 94230 |

| | | | | | | | | |
|------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Guyana | 1974 | 3226 | 3864 | 10200 F | 19329 | 18391 | 19066 | 24738 |
| Mexique | 27610 | 25476 | 23847 | 23435 | 21288 | 24479 | 12108 | 13452 |
| Suriname | 1921 | 1359 | 2070 F | 2300 F | 13518 | 12836 | 8808 | 9253 |
| Totaux (incl. Autres) | 175184 | 182932 | 172912 | 175008 | 204114 | 173570 | 135586 | 148485 |

Source : FISHSTAT J

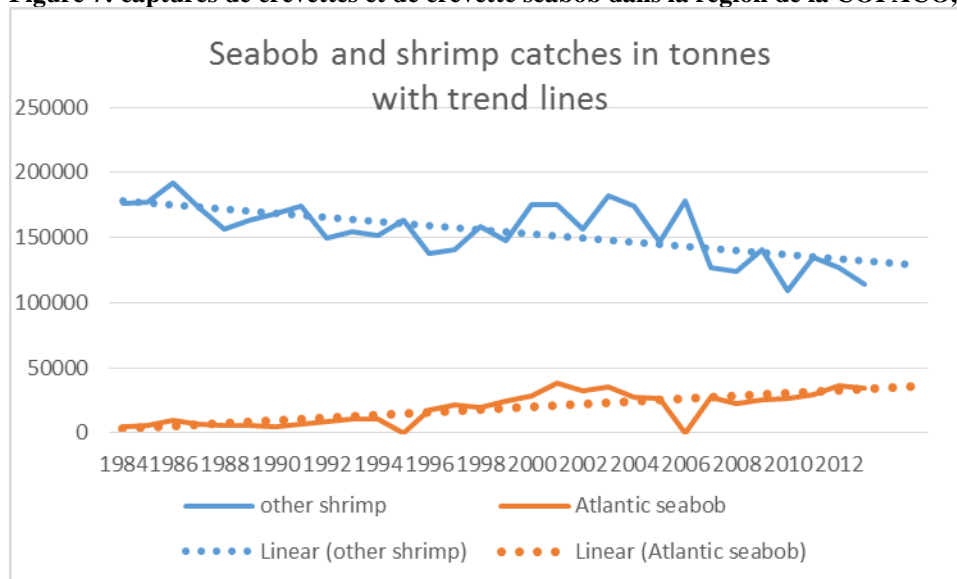
Les États-Unis sont de loin le principal pays producteur de crevettes et de crevettes seabob dans la région de la COPACO, ce qui représente environ les deux tiers de la production. La part de la production est encore plus élevée dans les années quatre-vingt-dix du siècle dernier, quand elle a dépassé 72 %. Guyana est maintenant le deuxième pays producteur de crevettes et de crevettes seabob dans la région, avec une production en constante augmentation au cours des dernières années. Le Mexique d'autre part, a perdu la moitié de sa production de crevette, d'un niveau record de 27 000 tonnes dans les années quatre-vingt à environ 13 500 tonnes à l'heure actuelle.

Le Suriname a élargi sa production de crevette dans les années quatre-vingt-dix du siècle dernier, avec des prises de crevettes seabob atteignant un sommet de 14 000 tonnes en 2003. À l'heure actuelle, la capture du Suriname de cette espèce a baissé à 8 000 tonnes. La baisse des prises de crevettes a été très importante pour le Venezuela, la Colombie et Cuba, mais aussi pour les pays pratiquant la pêche hauturière, comme le Japon et la République de Corée, qui ont participé à la pêche au chalut de crevette dans la région dans les années 1990. L'interdiction de la pêche au chalut dans certains pays, notamment le Venezuela, a conduit à une réduction significative de la production et aux revenus de la pêche dans cet État membre de la COPACO.

3.5.2. Situation actuelle des ressources

Même si les prises de crevettes sont importantes, l'état de la ressource n'est pas bien documenté. Dans la zone du plateau continental des Guyanes, certaines évaluations des ressources de crevettes ont été réalisées au cours des dernières années. Dans toutes les autres régions, y compris le golfe du Mexique, la pêche à la crevette n'est pas bien surveillée. Le CRFM a effectué diverses évaluations scientifiques des ressources, qui étaient un point de référence pour la certification MSC de la crevette seabob du Suriname.

Figure 7: captures de crevettes et de crevette seabob dans la région de la COPACO, avec une tendance



Source : FISHSTAT J

La dernière publication de la FAO sur la situation des ressources²⁸ indique que la crevette seabob et la crevette brune sont pleinement exploitées, tandis que la crevette rose et la crevette mouchetée rouge sont surexploitées. Aucune indication pour la crevette blanche et l'autre espèce *Penaeus* capturée dans la région.

La tendance présentée à la figure 7 montre une baisse régulière de la production de crevette dans la région de la COPACO, pour certaines espèces, comme la crevette rose, cette tendance est encore plus spectaculaire. L'interdiction du chalutage au Venezuela a évidemment aussi eu un impact sur le rendement des prises de crevettes dans la région.

3.5.3. Système de gestion actuel

D'après les rapports du Groupe de travail IFREMER/CRFM/COPACO sur la crevette et le poisson de fond, il devient évident que peu de plans de gestion des pêches au niveau national pour la crevette sont officiellement approuvés par les pays et encore moins mis activement en œuvre.

Les États-Unis ont un plan de gestion de la crevette en place depuis 1981, qui a été modifié à plusieurs reprises. Le Mexique recherche maintenant à mettre en œuvre une certaine gestion de ses pêches à la crevette. À l'heure actuelle, la pêche à la crevette mexicaine est une pêche d'accès ouvert. La pêche à la crevette brune au Mexique semble être pleinement exploitée, tandis que d'autres ressources de crevettes dans ce pays semblent être surexploitées. Le Suriname a un plan relatif à la crevette seabob pour sa pêche au chalut, et sa pêche est certifiée MSC depuis plusieurs années.

La réduction des prises accessoires est une autre question importante dans la pêche au chalut des crevettes. Aux États-Unis, tous les chalutiers ont un certain type de dispositif de réduction des captures (BRD) à bord. Les dispositifs d'exclusion des tortues (DET) deviennent aussi plus fréquents dans la région. De nombreuses améliorations ont été apportées pour réduire l'impact de la pêche à la crevette sur l'environnement, y compris la surveillance des stocks, la réduction des prises

²⁸Examen FAO (2011) de l'état des ressources halieutiques marines du monde

accessoires, les fermetures de zones et des projets d'amélioration de la nidification des tortues de mer, mais le développement durable doit encore être amélioré. Dans le cas du Venezuela, la pêche au chalut de la crevette a été interdite en 2007, ce qui a entraîné une baisse, passant de 10 000 tonnes de crevettes capturées par le pays dans les années quatre-vingt-dix du siècle dernier à seulement 2 000 tonnes à l'heure actuelle.

La FAO, à partir du Secrétariat de la COPACO, met en œuvre le projet REBYC II LAC visant à réduire les captures de crevettes par la pêche dans certains pays d'Amérique latine, dont le Costa Rica, le Mexique, la Colombie, le Suriname et Trinité-et-Tobago.

3.5.4. Écarts et lacunes en matière de gestion

La dernière réunion du Groupe de travail COPACO/CRFM/IFREMER et les réunions précédentes du Groupe de travail sur la crevette ont passé un temps considérable à se demander si les stocks de certaines espèces de crevettes étaient spécifiques pour la ZEE d'un membre de la COPACO ou deux membres d'intérêt régional et/ou sous-régional. Les discussions ont montré que les évaluations des stocks ont été mal faites et peu concluantes. Les intérêts nationaux, relatifs aussi à la certification MSC, ont fait que peu de progrès ont été réalisés dans l'évaluation régionale des stocks, sans parler de la gestion des ressources. La Stratégie 6 du PAS CLME approuvé appelle à la collaboration sous-régionale dans la gestion des ressources de crevette et de poisson de fond du plateau continental des Guyanes, mais les avancées dans la collaboration ont été jusqu'ici limitées.

Il est inquiétant de noter que deux espèces de crevettes sont surexploitées et ont déjà connu une réduction de 75 % des captures. Plus inquiétant encore est que le statut de l'exploitation d'un tiers des prises actuelles de crevettes est inconnu. La crevette blanche a enregistré une importante baisse en passant de 52 000 tonnes en 2000 à 42 000 tonnes à l'heure actuelle, tandis que les prises non identifiées de *Penaeus* ont diminué de 55 000 tonnes dans les années quatre-vingt à 11 000 tonnes à l'heure actuelle, une partie de cette réduction spectaculaire pourrait être due à une meilleure classification des crevettes pêchées, mais encore un volume important de crevettes manque dans les débarquements. Si l'on considère uniquement les prises de *Penaeus*, elles ont fortement diminué passant de 170 000 tonnes en 1980 à 110 000 tonnes en 2013. La disparition de quelque 60 000 tonnes de cette espèce de valeur pour la région est un grave sujet de préoccupation. Utilisant un prix ex navire conservateur de 5 USD/kg, cette perte (en raison de l'absence de gestion) entraîne une baisse des revenus de 300 millions de dollars par an dans la région.

Les pays membres du CRFM et de l'OSPESCA ne représentent que 25 % des captures totales de crevettes dans la région de la COPACO, donc environ 75% des captures est prise en dehors de la zone de mandat de ces deux ORP.

3.5.5. Conclusions

Très peu de pays de la région ont un système de gestion de la crevette en place. Il convient de noter, point positif, que Guyana et le Suriname essaient respectivement de recevoir et ont déjà reçu la certification MSC pour la crevette seabob. Dans la plupart des pays, les administrations cherchent à réduire les prises de tortues et de poissons par pêche plutôt qu'à gérer la ressource de crevettes précieuse. Pour la gestion de la crevette, il serait nécessaire d'effectuer une meilleure évaluation des stocks de crevettes. Cette évaluation doit être centrée sur les principales zones productrices et de recrutement pour les crevettes, qui est le Golfe du Mexique et la région des Guyanes.

Les intérêts commerciaux actuels au niveau national font que la pensée à court terme prévaut dans la pêche à la crevette et à la crevette seabob. Considérer qu'un stock de crevettes est un stock national est le plus facile, sans preuve concluante. Les intérêts du secteur privé semblent pousser les gouvernements dans ce sens, en soulignant l'importance de la pêche à la crevette pour l'emploi. Le manque de ressources et de capacités pour effectuer une évaluation réelle des stocks fait que certaines administrations de la pêche semblent suivre aveuglément le secteur privé. La collaboration dans les évaluations de stocks entre les pays dans les sous-régions indiquerait probablement une autre image des ressources que celle actuellement présentée, selon les scientifiques concernés.

Les ressources de crevettes et de crevettes seabob sont d'un grand intérêt pour la région et sont actuellement insuffisamment surveillées et gérées. La surexploitation d'un certain nombre de stocks de crevettes parle pour elle-même. L'harmonisation des mesures de gestion de la crevette et la collaboration entre les pays producteurs de crevettes sont limitées. Sans une ORGP, il sera impossible d'améliorer la coordination des mesures de gestion de la crevette et de récupérer la valeur perdue pour l'ensemble de la région.

3.6. Requin

3.6.1. Principaux acteurs et productions

Partout dans le monde, le requin est capturé pour ses ailerons. Il s'agit un produit à valeur élevée pour le marché chinois, où les ailerons de requin séchés peuvent atteindre jusqu'à 100 USD/kg.

Les captures de requins dans l'Atlantique Centre-Ouest ont apparemment augmenté au cours des dernières années, pour atteindre 28 400 tonnes, par rapport aux 16 800 tonnes déclarées en 2010. Cependant, cela s'explique principalement par le fait qu'une seule espèce a été déclarée, le requin bleu (*Prionace glauca*) pour lequel aucun débarquement n'a été déclaré avant 1997. Lorsqu'on enlève cette espèce du total, il devient évident que l'ensemble des prises de requins a diminué, passant d'environ 27 000 tonnes en 1990 à environ 18 000 tonnes à l'heure actuelle.

Il convient également de noter que les captures de requins sont considérablement sous-estimées, car les requins sont souvent capturés en tant que prises par d'autres pêches ou seuls les ailerons sont débarqués, tandis que le reste du corps est jeté à la mer, donc jamais enregistré dans des statistiques officielles. Ces captures nominales sous-estiment les véritables prises de la pêche au requin (bleu), car la plupart des requins capturés dans cette pêche le sont pour leurs ailerons et les carcasses sont rejetées à la mer. Les ailerons de requins bleus sont cinq fois plus fréquents que d'autres espèces pélagiques dans le commerce des ailerons en Chine, Hong Kong SAR. La FAO a calculé que la biomasse de requin nécessaire pour soutenir le commerce mondial documenté des ailerons (toutes espèces confondues) chaque année a été quatre fois supérieure à la capture totale déclarée à la FAO au niveau mondial et probablement cela est vrai aussi dans la région de la COPACO. L'apparition soudaine du requin bleu dans les statistiques de débarquement s'explique probablement par le fait que l'Union européenne exige maintenant de ses membres (donc aussi de l'Espagne) de débarquer les ailerons en même temps que le corps.

Tableau 7 : Captures de requins dans la région de la COPACO par pays (en tonnes)

| Pays | 1980 | 1985 | 1990 | 1995 | 2000 | 2005 | 2010 | 2013 |
|---------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Espagne | ... | ... | ... | ... | ... | 1425 | 5204 | 9230 |
| Venezuela, République bolivarienne du | 4181 | 5507 | 5466 | 7468 | 3343 | 4795 | 3507 | 7461 |
| Mexique | 5321 | 12947 | 12998 | 11601 | 7478 | 6211 | 3263 | 5259 |
| États-Unis d'Amérique | 203 | 818 | 5589 | 3497 | 2500 | 2212 | 2305 | 2156 |
| Belize | ... | ... | ... | ... | 6 | 10 | 495 | 1315 |
| Autre | 3096 | 4605 | 2981 | 2266 | 4833 | 5214 | 2032 | 2008 |
| Totaux - | 12801 | 23877 | 27034 | 24832 | 18160 | 19867 | 16806 | 27429 |

Source : FISHSTAT J

L'Espagne est le principal pays pêcheur pour la capture de requins dans l'Atlantique Ouest, avec environ un tiers de la production. L'Espagne est aussi le principal pays ciblant le requin bleu. Le Venezuela a pêché environ 7 500 tonnes de requins en 2013, ce qui est sa production normale au cours des années avec des hauts et des bas. Le Mexique a déclaré 5 200 tonnes de captures de requins en 2013, environ la moitié des captures des années quatre-vingt-dix. Les États-Unis ne déclarent aussi que la moitié des captures précédentes. Le Belize est récemment entré dans le groupe de producteurs de requins avec 1 300 tonnes en 2013. Les débarquements de requins actuellement déclarés par le Suriname, le Guyana et Trinité-et-Tobago sont une sous-estimation importante, comme tous ceux qui ont visité les marchés de poissons locaux dans ces pays peuvent le confirmer. Les informations commerciales disponibles à la CITES sous-tendent cette conclusion.

3.6.2. Situation actuelle des ressources

On ne connaît pas la situation de la ressource de requin dans la région de la COPACO. En fait, la publication de la FAO sur les ressources lui donne un gros point d'interrogation. Même si les requins figurent à l'ordre du jour des groupes environnementaux et certaines espèces sont inscrites à l'Annexe II de la CITES, rien n'a été fait dans la région pour étudier la ressource en détail. Les évaluations au niveau local ou national ont été menées dans certains pays (par exemple, Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade et Cuba), mais comme la plupart des requins sont des espèces migratrices ou pélagiques, il est impossible de dresser un aperçu fidèle de l'état du ou des stocks régionaux à partir de ces évaluations.

3.6.3. Système de gestion actuel

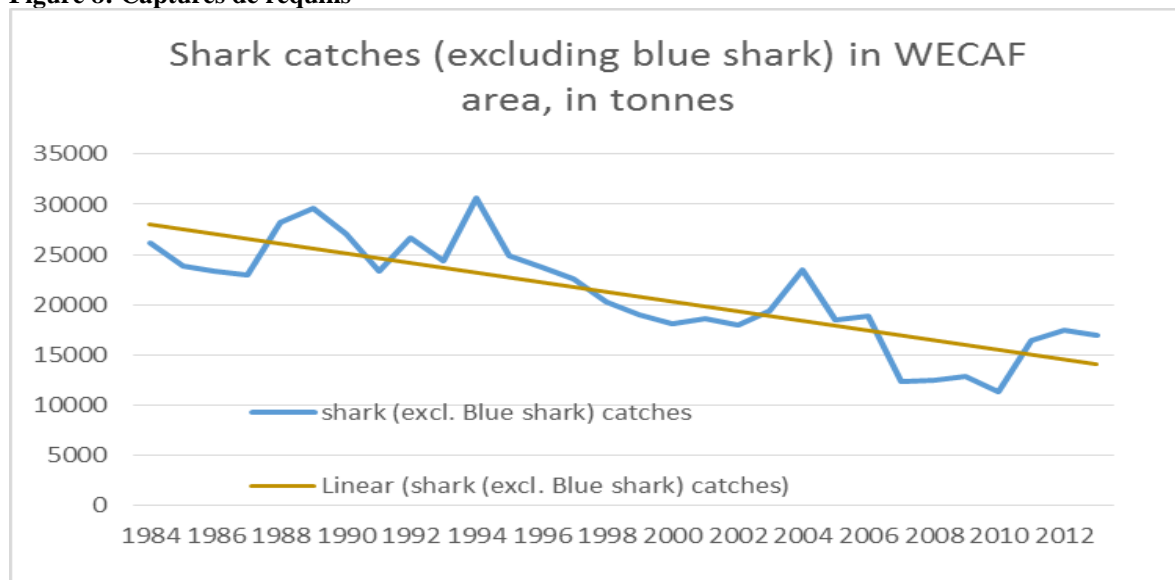
En 1999, la FAO a adopté le Plan d'action international (PAI)-requins en réponse aux préoccupations internationales croissantes concernant la vulnérabilité inhérente des stocks d'élastomobranches à la surpêche, l'effondrement historique démontré de certaines pêches aux requins et les débarquements de plus en plus rapides de requins (FAO, 2000). Dans le PAI-requins, il a été demandé à tous les Pays Membres de l'ONU qui ont capturé des requins et des espèces apparentées de préparer volontairement des Plans d'action nationaux (PAN). Ces PAN doivent inclure des protocoles de surveillance, d'évaluations et de gestion afin de garantir que les stocks de requins sont pêchés de manière durable et la conservation des espèces menacées. Bien que la date cible de ces plans ait été fixée à 2001, en juin 2010 seuls 12 des quelque 37 pays de pêche au requin (qui ont débarqué 5 000 tonnes ou plus dans une année au cours des dix dernières années) avaient présenté des PAN, et dont le contenu varie de substantiel à éphémère (FAO, 2010c). Dans la région de la COPACO, seuls les États-Unis et Cuba ont un NPOA pour les requins. Les pays de l'OSPESCA ont

deux règlements régionaux qui portent sur la ressource de requins et de sa conservation : le Règlement régional OSP-05-11 interdisant la pratique du shark finning, qui établit des mesures de gestion régionales pour l'exploitation durable des requins, ce qui contribue à l'éradication du shark finning ; et le règlement régional OSP-07-2014 qui renforce l'exploitation durable du requin-baleine (*Rhincodon typus*) en adoptant des mesures de gestion par les États membres du SICA.

Le groupe de travail COPACO/OSPESCA sur les requins a été créé par COPACO 15 mais ne s'est pas réuni depuis, en raison de contraintes de financement. Néanmoins, il est prévu que le GT, avec le soutien des États-Unis, prépare le PAR-INN en 2017. Les dernières activités relevant de la collaboration COPACO/FAO sur les requins ont inclus la rédaction des PAN avec Antigua-et-Barbuda, la Barbade et Trinité-et-Tobago. Cependant, aucun de ces PAN n'a été approuvés à ce jour. Un guide d'identification des requins et des raies des Caraïbes pour les inspecteurs de la pêche, les pêcheurs et les agents des douanes a aussi été développé en 2016.

La CITES est la convention la plus importante en termes d'impact sur la conservation, qui peut restreindre ou interdire le commerce international des espèces menacées. À l'heure actuelle, trois requins et un espadon sont inscrits à l'Annexe II (commerce restreint) et six espadons sont énumérés à l'Annexe I (commerce interdit). D'autres requins ont été nommés pour inscription, mais ont diminué récemment. Beaucoup de ces espèces seront probablement renommés, ainsi que d'autres, lors de la prochaine conférence des parties. L'impact des décisions de la CITES, qui comprennent 5 espèces présentant un intérêt pour la région de la COPACO, doit être surveillé. L'ICCAT, qui a procédé à l'évaluation des stocks pour certains requins, a conclu que toute une variété d'espèces de requins a été surexploitée et a mis certaines mesures de gestion en place. Les évaluations n'ont cependant pas inclus des données et des informations suffisantes sur les stocks de requins dans les Caraïbes.

Figure 8: Captures de requins



Source : FISHSTAT J, 2015

3.6.4. Écarts et lacunes en matière de gestion

Il n'y a pratiquement pas de gestion en place pour les requins, en dehors des réglementations de gestion de l'OSPESCA pour le requin-baleine. Les évaluations ne sont pas effectuées par les principaux pays de pêche de requins, car de nombreuses pêches considèrent le requin comme une prise accessoire. La pêche INN des requins et des ailerons de requins connexes peut générer d'énormes profits pour quelques individus dans la région ; en particulier ceux qui ont trouvé des moyens d'exporter (illégalement) les ailerons en Chine. Il ne fait aucun doute que la réduction des débarquements de requins n'est pas le résultat de l'effort de pêche réduit consacré aux stocks de requins. De nombreux stocks de requins sont extrêmement surexploités. Il est urgent de faire quelque chose, avant que l'épuisement de la plupart des espèces de requins des Caraïbes n'ait lieu.

3.6.5. Conclusions

La gestion des ressources de requins dans l'Atlantique Centre-Ouest ne peut être laissée à l'ICCAT seule. Les mesures de l'ICCAT ont été insuffisantes jusqu'à présent. En outre, les décisions de la CITES liées au commerce risquent d'être insuffisantes pour enrayer le déclin continu. Les membres de la COPACO ont eu suffisamment de temps pour élaborer leurs PAN sur les requins, mais généralement les requins ne sont pas considérés comme une priorité. Les règlements relatifs au shark finning de l'UE ont légèrement amélioré la disponibilité des données ces dernières années, mais ne semblent pas encore avoir d'impact sur la ressource.

En termes de création de valeur pour la région, les débarquements de requins ont peu d'importance, avec une valeur estimée hors navire d'environ 13 à 16 millions de dollars (si les statistiques actuelles sont considérées comme valides), mais comme mentionné ci-dessus, la pêche INN des requins et les pratiques de shark finning génèrent des revenus substantiels pour certaines personnes.

Seule une ORGP pouvant coordonner les évaluations des stocks et les efforts dans la région afin d'améliorer le contrôle des captures de requins et résoudre le problème des ailerons peut arrêter la tendance à la baisse, conserver les espèces concernées dans la région et assurer à long terme la récolte durable des requins.

La coordination avec l'ICCAT par le biais d'un groupe de travail conjoint peut par ailleurs accroître l'accès aux données et informations sur les requins dans la région et augmenter l'impact des conseils et des mesures.

4. Analyse de la COPACO en tant qu'ORGP et "connecteur" d'organisations et gestion des stocks partagés

4.1. Résumé des conclusions de l'Évaluation des performances de la COPACO

En 2014, la FAO a réalisé une Évaluation des performances de la COPACO²⁹ qui a constaté qu'il y avait une appréciation générale du travail actuel du Secrétariat de la COPACO. Les réponses montrent que le secrétaire actuel est considéré comme une personne très dévouée, compétente, très motivée, très sensible et active, qui a réussi à relancer les activités de la COPACO après une période de stagnation. De nombreuses réponses à l'enquête en ligne ont mentionné un décalage entre le budget disponible pour le Secrétariat et la nécessité éventuelle de réaliser toutes les activités adoptées par le programme de travail. La nécessité d'augmenter le nombre de personnes travaillant au sein du Secrétariat a été soulignée dans divers commentaires.

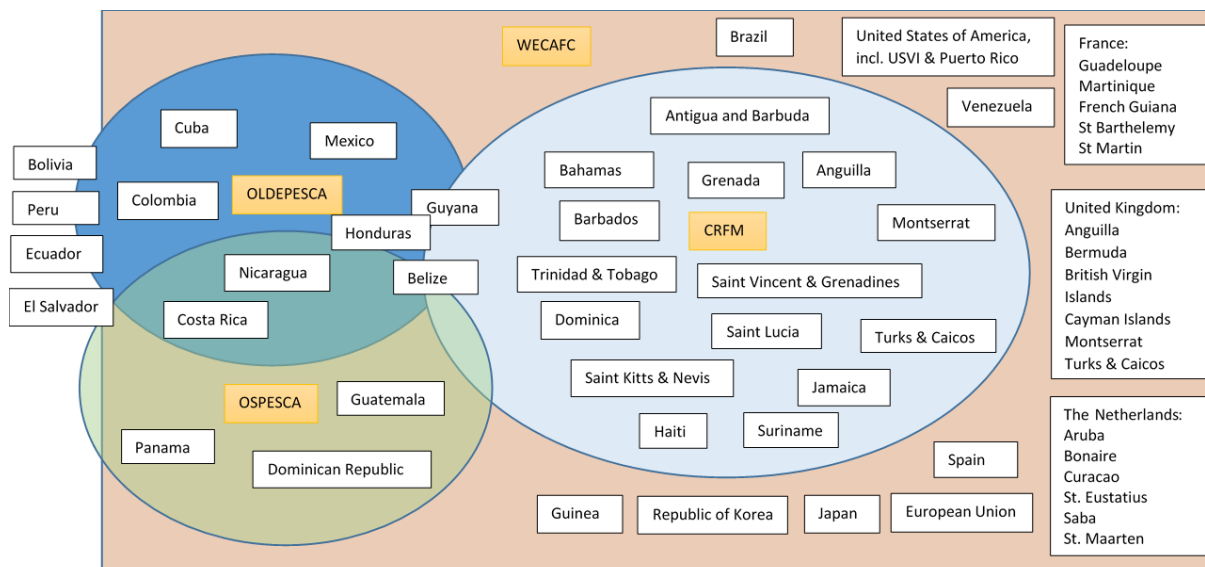
Le rôle de la COPACO est apprécié en ce qui concerne la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable et les instruments pertinents, en particulier l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port.

Cette évaluation des performances a recommandé d'augmenter la disponibilité des ressources financières et le nombre d'employés travaillant dans le Secrétariat de la COPACO. L'examen du niveau de mise en œuvre du plan de travail adopté par la quatorzième session de la COPACO a montré que plus de 80 pour cent des activités envisagées avait été mises en œuvre, et les lacunes dans la mise en œuvre ont généralement été causées par des facteurs externes. La collaboration dans la région entre les différents acteurs fonctionne assez bien, et il faut souligner la fonction de coordination au niveau régional de la COPACO. Renforcer et accroître l'institutionnalisation de cette fonction est nécessaire à l'avenir.

²⁹ <http://www.fao.org/3/a-i5096t.pdf>

4.2. Complexité de la situation

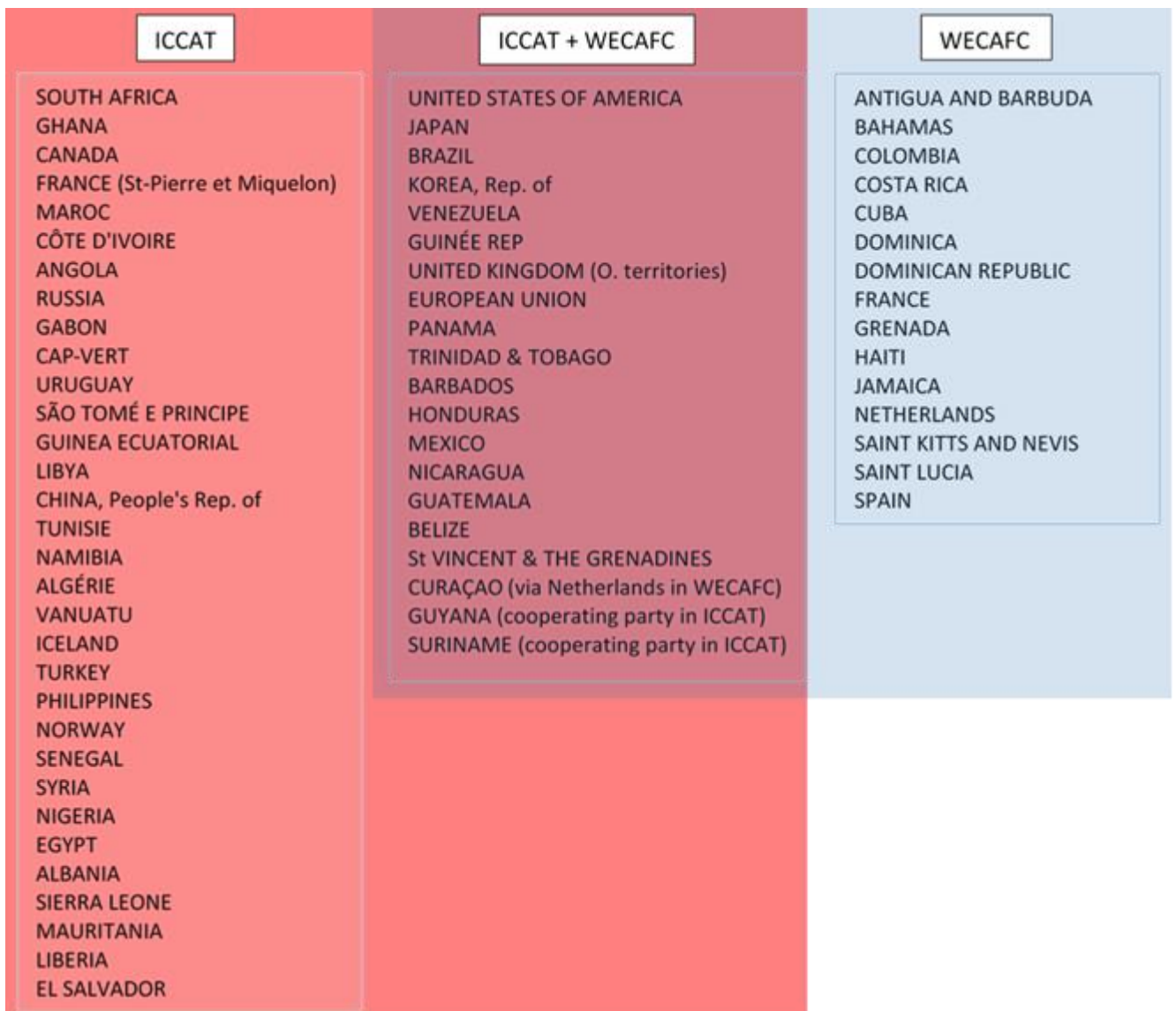
Figure 9: Chevauchement des membres COPACO, CRFM, OSPESCA et OLDEPESCA



La figure ci-dessus donne un aperçu de la complexité de l'environnement dans lequel opère la COPACO. De nombreux membres de la COPACO sont également membres du CRFM et/ou de l'OSPESCA, mais les principaux producteurs se trouvent en dehors de la zone couverte par ces deux ORP. La COPACO a donc un rôle à jouer pour relier les Caraïbes et les pays d'Amérique centrale à ceux d'Amérique Sud et du Nord, et permettre aux territoires d'outre-mer des pays européens de participer à des discussions régionales de pêche, donner des avis scientifiques, participer aux efforts de gestion et de conservation.

Pour la conservation et la gestion du thon, la figure ci-dessous montre le chevauchement entre les membres de l'ICCAT et de la COPACO. Il est clair qu'en vue d'accroître la collaboration avec l'ICCAT et l'impact de ses recommandations et mesures sur les stocks de thons et leur pêche, une organisation similaire à la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) serait bénéfique. La CGPM et la CICTA ont un groupe de travail conjoint sur les grands pélagiques. En général, la CGPM participe aux processus de la CICTA et adopte ses recommandations aux sessions, ce qui les rend également valable pour les membres qui ne font pas partie de la CICTA.

Figure 10: Adhésion et chevauchement des membres de l'ICCAT et de la COPACO



4.3. Captures perdues pour les stocks partagés

Tableau 8 : Perte annuelle en quantité due à une réduction des débarquements (en tonnes)

| | Perte en 2013 par rapport au niveau de capture record | Perte en 2013 par rapport à la moyenne de dix ans (1990-2000) |
|-------------------------|---|---|
| Lambi | - | - |
| Homard | 10 000 | 8 400 |
| Crevette | 70 000 | 24 000 |
| Requin | 14 000 | 7 000 |
| Dorade coryphène | - | - |

Le tableau ci-dessus résume ce qui a été présenté dans le chapitre 3 ci-dessus. La deuxième colonne indique (en termes de quantité) la perte de production en 2013 comparée à la production record dans le passé, alors que la troisième colonne estime la perte de l'année 2013 par rapport à la moyenne de 1990-2000. Ce tableau montre que les pertes relatives au lambi et à la dorade coryphène n'ont pas signalé, pour diverses raisons expliquées précédemment. Pour les trois autres principaux stocks partagés, la baisse est importante. Elle est de 10 000 tonnes pour le homard, 70 000 tonnes pour la crevette et la crevette seabob et 14 000 tonnes pour les requins (sauf le requin bleu) lorsque l'on compare la production 2013 au niveau maximum de la production dans l'histoire passée. Ces pertes sont élevées, mais on pourrait dire que la comparaison avec le niveau maximal déclaré n'est pas une comparaison équitable. Les pertes, cependant, sont encore importantes lorsque l'on compare la production 2013 avec la moyenne de 1990-2000, 8 400 tonnes pour le homard, 24 000 tonnes pour la crevette et la crevette seabob et 7 000 tonnes pour les requins (sauf le requin bleu).

Tableau 9: Perte de revenu annuelle en 2013 et perte attendue pour la période 2014-2020 en raison de la baisse des débarquements

| | Perte en 2013 par rapport au niveau de capture record (Million de USD) | Perte en 2013 par rapport à la moyenne de dix ans (1990-2000 - million de USD) | Perte estimée en 2014-2020 par rapport au niveau de capture record (Million de USD ³⁰) | Perte estimée en 2014-2020 par rapport à la moyenne de dix ans (1990-2000 - million de USD) |
|-------------------------|--|--|--|---|
| Lambi | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Homard | 100 | 84 | 700 | 550 |
| Crevette | 300 | 115 | 2570 | 1468 |
| Requin | 60 | 40 | 420 | 280 |
| Dorade coryphène | 0 | 0 | | |

Le tableau ci-dessus estime la perte économique en multipliant la perte de produits débarqués comme décrit ci-dessus avec le prix moyen ex navire³¹, enregistré à l'Annexe 3.

La perte de revenu en raison du manque de mesures de gestion est difficile à quantifier, par contre, juste pour les cinq groupes d'espèces à l'étude, elle peut être estimée à 240 millions de dollars chaque année si l'on prend la décennie 1990-2000 comme point de référence. Des pertes supplémentaires proviennent d'autres espèces, qui ne sont pas couvertes dans cette analyse pour les stocks partagés les plus importants. Lorsque l'on regarde la perte potentielle à partir de maintenant (2016) à la fin de la décennie, entre 1,2 et 3 milliards de dollars seront perdus en raison d'une gestion insuffisante des stocks partagés, un chiffre impressionnant qui dépasse considérablement les coûts supplémentaires de la création d'une ORGP pour la région Atlantique Centre-Ouest.

³⁰ La période 2014-2020 prend en compte les quantités générées par les tendances observées au cours des années.

³¹ Les prix ex navire de 2013 sont utilisés

4.4. Part des ressources partagées (selon les données de capture) à l'extérieur du CRFM ou de l'OSPESCA

Pour la plupart des stocks transfrontaliers, partagés, la majorité des captures est débarquée par des pays qui ne sont pas membres du CRFM ou de l'OSPESCA. Plus de 75 % des captures de crevette seabob et de crevette et environ 92 % des captures de requins proviennent des pays non membres de l'OSPESCA/CRFM, suivies par 48 % de captures de homard et 30 % de captures de dorade coryphène. Lorsque les meilleures décisions de gestion par l'OSPESCA et le CRFM sont prises et pleinement mises en œuvre, et même si les deux organisations harmonisent totalement leurs décisions de gestion, l'impact des mesures de gestion sur ces stocks partagés est relativement faible si les autres pays ne s'associent pas ou ne suivent pas. La seule exception est le lambi, où en fait 94 % des captures proviennent de la zone de mandat de l'OSPESCA/CRFM.

Tableau 10 : Part des ressources partagées (selon les données de capture) à l'extérieur du CRFM ou de l'OSPESCA

| | Partage à l'extérieur du CRFM ou de l'OSPESCA (en % des captures totales) |
|------------------|---|
| Lambi | 6 |
| Homard | 48 |
| Crevette | 75 |
| Requin | 92 |
| Dorade coryphène | 30 |

4.5. Vision et objectifs communs pour la gestion des pêches

À partir du chapitre 3, il devient clair que les systèmes de gestion des stocks de pêche les plus importants économiquement sont très fragmentés et parfois insuffisants. L'évaluation des stocks se fait sur une base ad hoc et à une fréquence insuffisante. Lorsque le GCS de la COPACO décrit l'état des stocks dans la région, la plupart des informations disponibles sont des estimations avec un facteur élevé d'incertitude, et pour beaucoup de stocks partagés et transfrontaliers, l'état est donc inconnu.

Le lambi semble avoir relativement beaucoup d'attention de la part de la direction, et le système actuel devrait être maintenu, car il montre des effets positifs, en récupérant la ressource. Les efforts combinés des membres de la COPACO, du CRFM, de l'OSPESCA et de la CITES semblent porter leurs fruits. Cependant, ce n'est que si le plan de gestion régional récemment élaboré sera pleinement mis en œuvre et les efforts de gestion et de conservation des pays surveillés et déclarés fréquemment que la ressource pourra être récoltée de façon durable. La valeur de la pêche au lambi pourrait encore augmenter avec l'éco-certification si elle est obtenue.

La situation est différente pour la langouste, la dernière réunion du groupe de travail sur cette espèce a montré que, pour la majorité des pays participant à l'exploitation de la ressource de langouste, aucune information n'existe sur l'état de la ressource. Il a été remarqué que les experts du GT ont été très prudents en déclarant que la ressource est surexploitée, craignant tout simplement que importateurs, qui ne veulent pas acheter d'un stock surexploité, excluent leur pays du commerce.

On estime que 84 à 100 millions de dollars sont perdus chaque année en raison d'un manque de

connaissances sur la véritable situation des stocks de homard surpêchés dans certains endroits et une gestion fragmentée ou limitée. Les mesures de gestion, à l'exception du système de l'OSPESCA et du système envisagé dans les pays du CRFM, sont fragmentées et ne reposent pas sur des preuves scientifiques. La ressource est une ressource véritablement partagée car elle se déplace d'une région des Caraïbes à l'autre. Cette ressource demande un système commun de gestion et de conservation au niveau régional.

De même, la crevette et la crevette seabob ne sont pas évaluées par rapport à leur surpêche. Une grande partie de la ressource a un statut inconnu, certaines espèces étant identifiées comme surexploitées. Les stocks sont plus résidents que les stocks de homard, mais un système commun de gestion serait aussi d'un grand intérêt pour ces ressources. L'avantage économique potentiel d'une bonne gestion est encore plus important que pour le homard, estimé à environ 115 à 300 millions de dollars par an.

La situation des ressources de dorade coryphène est inconnue, tout comme son niveau d'exploitation, car une bonne partie de la capture provient de la pêche sportive et n'est pas déclarée. Les statistiques officielles de capture sont fragiles, et une évaluation conjointe des stocks régionaux pourraient au moins donner une idée sur l'état réel de cette ressource.

Les stocks de requins sont malmenés, mais les données ne le montrent pas, car la sous-déclaration, le sous-échantillonnage ou la sous-estimation est la norme. Les débarquements de requin bleu apparaissent dans les statistiques seulement au cours des dernières années, mais principalement en raison de changements dans les obligations de débarquement (conformément aux règlements de l'UE) plutôt que du fait de la découverte d'une nouvelle ressource. Normalement, lorsqu'aucune recherche n'est effectuée et les données statistiques ne sont pas fiables, il est plus que probable que la ressource soit surexploitée.

Une autre ressource inconnue est le concombre de mer, dont l'exploitation n'a commencé que ces dernières années, poussée par l'intérêt des commerçants chinois. Le fait qu'il y ait plusieurs espèces, comme le concombre de mer pour lequel il y a très peu d'informations, est une préoccupation dans la région. Celles-ci peuvent être ciblées par la pêche ou elles peuvent être associées à des espèces cibles et ont donc besoin d'être comprises et gérées dans l'AEP. L'état de la ressource est pratiquement inconnu, et le fait que déjà après quelques années d'exploitation intensive la ressource soit surexploitée est une importante préoccupation. Des mesures de gestion urgentes sont nécessaires pour assurer que la ressource ne tombe pas dans quelques années dans la région de la COPACO.

À l'heure actuelle, on ne sait pratiquement rien sur les ressources halieutiques en haute mer faisant partie de la Zone 31 et la partie nord de la Zone 41 du mandat de la COPACO. Les espèces de thons grands migrateurs sont évaluées et gérées par la CICTA, mais sont néanmoins largement surexploitées (par exemple le thon rouge, l'albacore, le marlin) au niveau de l'océan Atlantique, y compris dans la Zone 31. Les stocks de requins océaniques pélagiques (en dehors du requin bleu *Prionace glauca*) sont aussi largement surexploités et ne sont pas couverts par un système de gestion dans la Zone 31 ou 41.

L'état des stocks de poissons chevauchants, tels que diverses espèces de calmars (par exemple, ange), chinchard, merlus (par exemple, argent), raies et anguilles, n'est pas connu pas dans la Zone 31.

Il n'y a pas suffisamment d'informations disponibles sur les stocks de dorade rose, sabre noir, poisson cardinal noir et cernier dans la haute mer de la Zone 31 et la pêche sur ces stocks.

Il est maintenant devenu évident que le temps d'évaluer, d'étudier, de gérer et de conserver ces ressources et leur pêche, c'est maintenant.

En conclusion, ce serait suffisant si une ORGP couvrait les véritables ressources régionales qui actuellement ne peuvent pas être couvertes par des accords bilatéraux ou sous-régionaux. Une ORGP devrait traiter toutes les ressources partagées au sein de la Zone de convention d'une ORGP convenue, même si l'on pouvait s'attendre à ce que les principaux stocks commerciaux reçoivent une attention prioritaire. Les partenariats doivent être établis avec la CICTA. Les pays membres de la COPACO doivent planifier pour l'avenir en appliquant l'approche écosystémique et donner plus d'attention au potentiel des ressources ABNJ.

Les stocks qui pourraient être couverts par d'autres mécanismes comprennent : les poissons de récif (perroquets, mérous, etc.) et les petits pélagiques qui ont une portée sous-régionale (par exemple, le poisson volant). Les thons, espadons et marlins sont couverts par la CICTA et une ORGP seraient en mesure de faire équipe avec la CICTA pour assurer une meilleure mise en œuvre et avoir une incidence sur les recommandations de la CICTA dans toute la région.

4.6. Zone de couverture

En termes de couverture de la zone, il est évident que l'ABNJ (haute mer), qui représente 51 % de la superficie actuelle du mandat de la COPACO, doit être couverte par une ORGP. Cela permettra d'assurer que les ressources comme les stocks de poissons d'eau profonde et les stocks chevauchants, qui ne sont pas actuellement exploités ou exploités à l'insu des États membres de la COPACO, seront soumises à un système de gestion et de conservation déterminé par les membres. Compte tenu de la nature transfrontalière des différents stocks chevauchants, il est logique que, en dehors de la zone de haute mer dans la Zone 31, l'ABNJ dans la partie nord de la Zone 41 soit couverte par l'ORGP.

En termes de couverture, cela signifierait que l'ORGP peut faire des recommandations concernant les pêches menées dans les zones ne relevant d'aucune juridiction nationale (ABNJ) de la zone du mandat de la COPACO actuelle ; l'ORGP pourrait probablement adopter des recommandations à la majorité qualifiée.

En ce qui concerne les ZEE des membres dans la Zone 31 et la partie nord de la Zone 41, il serait important que l'ORGP vise à assurer la cohérence entre :

- (a) les recommandations applicables à un stock ou groupe de stocks évoluant dans les ZEE et ABNJ, ou les recommandations qui auraient un effet sur les relations entre les espèces sur un stock ou groupe de stocks évoluant en totalité ou en partie dans la ZEE d'un membre, et
- (b) les mesures et décisions prises par un membre pour la gestion et la conservation de ce stock ou groupe de stocks en matière de pêche dans sa ZEE.

Les recommandations concernant les pêches menées dans la ZEE d'un membre pourraient être faites par l'ORGP, à condition que le membre en question le demande et que la recommandation reçoive son vote affirmatif.

Étant donné la nature bien établie du CRFM et de l'OSPESCA, il serait logique que ces ORP soient pleinement impliquées dans toutes les prises de décision et recommandations liées à leur appartenance dans leurs zones de couverture respectives.

Il convient de se rappeler que si la COPACO devenait une ORGP, les rôles et les mandats du CRFM et de l'OSPESCA seraient très peu modifiés. Les changements sont attendus bien sûr dans les processus de prise de décision car une plus grande coordination avec l'ORGP serait nécessaire. Par ailleurs, la collaboration, les avis scientifiques et les évaluations de stock devront être renforcés.

4.7. Déterminer si les objectifs communs pourraient être atteints grâce à un différent type de modalités de travail.

Le succès d'une ORGP dépendra de la volonté et de la capacité des membres à collaborer et à apporter des résultats positifs pour les stocks et les captures de poissons. Les résultats dépendront de questions comme la disponibilité des informations scientifiques exactes, une structure de prise de décision efficace et la capacité des membres à adopter et à mettre en œuvre des mesures appropriées. L'ORGP ne devrait pas essayer de reproduire les fonctions qui peuvent être effectuées par d'autres ou couvrir des domaines qui sont mieux traités au niveau national ou sous-régional (par exemple, l'aquaculture, la gestion des stocks de poissons de récif, la recherche et l'éducation des pêcheurs).

4.8. Avis scientifique

La collecte de données et d'informations scientifiques à l'appui des processus de prise de décision et de la surveillance, ainsi que l'évaluation de la mise en œuvre et de l'impact des mesures de gestion des pêches, figurent parmi les tâches les plus importantes à réaliser pour la gestion et la conservation des stocks de poissons.

Les évaluations des stocks au niveau régional pourraient être effectuées par une institution de recherche, cependant, même si la situation politique a positivement changé récemment, la recherche conjointe entre les États-Unis et Cuba ne peut être réalisée que sous l'égide d'une organisation internationale, comme une ORGP. Parmi les membres de la COPACO, il y a un certain nombre d'institutions nationales et sous-régionales qui jouent un rôle important dans la génération de conseils de gestion sur les pêches régionales. Celles-ci comprennent, entre autres : NOAA, IFREMER, UWI, Université de Miami et CINESTAV.

La structure actuelle des groupes de travail mixtes, dans lesquels ces institutions pourraient jouer un rôle de coordination plus important, serait probablement un moyen très rentable de générer les avis scientifiques nécessaires.

Les deux ORP sous-régionales existantes, le CRFM et l'OSPESCA peuvent contribuer à générer des avis scientifiques pour les domaines et les espèces couverts par eux. À ce titre, leur intense collaboration avec les membres et un grand intérêt pour les informations scientifiques pourraient être très bénéfiques à exploiter pour une ORGP.

L'ORGP pourrait faciliter la mobilisation des ressources pour le travail scientifique par ces institutions et ORP nationales et sous-régionales existantes, ainsi que jouer un rôle dans la coordination et l'échange des résultats de la recherche scientifique entre tous les membres.

Une approche similaire est adoptée par la CGPM en Méditerranée où des groupes de travail et des projets sont utilisés pour soutenir la production d'avis.

Les modalités de travail alternatives seraient soit la création d'un groupe de recherche/scientifique en interne au sein de la structure de l'ORGP, entièrement couvert par le budget de l'ORGP soit l'approche de la CPANE. Cette dernière fonde ses décisions sur les avis scientifiques émis par le CIEM, une organisation avec un budget de plus de 100 millions de dollars par an et plus de 80 membres du personnel. Dans l'océan Pacifique, l'Organisme des pêches du Forum (OPF) a une structure similaire avec le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS) effectuant la plupart des travaux scientifiques.

4.9. Renforcement des capacités

Le changement climatique et l'élévation du niveau des mers, la pression de la pêche et d'autres activités humaines figurent parmi les principaux défis auxquels est confronté le secteur de la pêche de la région aujourd'hui, aux prises avec la diminution des captures de poissons et d'autres menaces pour les moyens de subsistance des nombreuses personnes qui dépendent de la pêche à petite échelle pour leur survie économique. Les professionnels de la pêche dans la région de la COPACOO doivent donc être bien équipés pour faire face à la nouvelle réalité, et les acteurs clés, tels que les chefs des autorités nationales de la pêche, doivent renforcer leur capacité à assurer le leadership dans le processus de transformation du secteur de la pêche. Le CRFM est déjà à l'avant-garde de ce renforcement des capacités grâce à un accord avec l'Université des Nations Unies-Programme de formation sur la pêche (UNU-FTP) et l'Université de Akuyreri, Islande (UA).

Cependant, les administrateurs des pêches des autres membres de la COPACO ne sont pas inclus dans ce programme, et une ORGP pourrait aider à mieux inclure les autres pays membres dans le renforcement des capacités.

Une ORGP a un rôle précis à jouer dans le renforcement des capacités sur les SCS et VMS, les évaluations des stocks, les statistiques sur la pêche, les inspections des pêches, la formation des observateurs et le développement du secteur. En général, les ORGP établissent des fonds dédiés qui prennent en charge le personnel des États membres en développement pour participer à des programmes de renforcement des capacités. On s'attend à ce qu'une ORGP dans la région de la COPACO en fasse de même.

Reconnaissant que la pêche artisanale (SSF) est le sous-secteur le plus important du secteur de la pêche dans les pays en développement et les PEID dans la région de la COPACO, les besoins en renforcement des capacités de SSF nécessiteront une attention particulière. Les Directives volontaires pour la sécurisation durable de la pêche à petite échelle dans le contexte de la sécurité alimentaire et l'éradication de la pauvreté, récemment approuvées, ont un élément de renforcement des capacités, ce qui permettra aux pêcheurs SSF de faire face à un environnement changeant. Les États et les autres parties doivent renforcer la capacité des communautés de pêche à petite échelle, afin de leur permettre de participer aux processus de prise de décision. À cet effet, il convient d'assurer que l'étendue et la diversité du sous-secteur de la pêche à petite échelle sont bien représentées le long de la chaîne de valeur en créant des structures légitimes, démocratiques et représentatives. Une attention particulière doit être accordée à la nécessité d'œuvrer pour la participation équitable des femmes et des jeunes dans ces structures. Le cas échéant et si nécessaire, des espaces et des mécanismes distincts doivent être fournis pour permettre aux femmes de traiter de façon autonome à différents niveaux des questions qui les intéressent. L'aspect du renforcement des capacités de ces Directives sera le mieux mis en œuvre par le biais d'un mécanisme global, bien intégré dans le processus de la FAO.

L'organisation de conférences commerciales, rassemblant toutes les parties prenantes, y compris le

secteur privé et les importateurs des États-Unis et d'autres marchés principaux, est un important domaine du renforcement des capacités dans lequel une ORGP pourrait devenir active. Ces initiatives mettraient en évidence l'importance du commerce durable, et pourraient faciliter l'adoption des questions telles que le travail décent et la sécurité des produits.

4.10. Structures de collaboration institutionnelles claires et partenaires.

La 34e Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui a eu lieu à Mexico en mars 2016, a reconnu le rôle plus fort de la COPACO dans la région, de ses partenariats, et que le processus de création d'une ORGP serait une étape importante dans la lutte contre la pêche INN dans la région.

Comme semble le montrer le chapitre 2, la collaboration entre la COPACO et le CRFM a augmenté au cours des 5 dernières années, par le biais de GT conjoints (poissons volants, DCP, homard, lambi, crevette, pêche récréative, pêche INN), de projets de collaboration (CLME+, CC4Fish, REBYC II LAC, Marlins des Caraïbes, Stewardfish, FIRMS) et d'activités conjointes (promotion de la CCCFP, lutte contre la pêche INN, promotion de l'AEP, etc.). Les domaines de collaboration démontrent des priorités similaires dans les plans stratégiques du CRFM et de la COPACO et à l'appui de la CCCFP. Dans la période 2011-2015, la COPACO a soutenu la participation des membres du CRFM dans les réunions et groupes de travail régionaux avec des fonds à hauteur de 800 000 dollars. La participation des membres du CRFM dans les réunions de Groupes de travail (conjoints) et les sessions de formation de la COPACO représente plus de 60 % de la participation totale et en moyenne 4 des 8 membres de l'OSPESCA participent à ces groupes de travail.

Afin de formaliser la collaboration en cours, et conformément à la stratégie 2 du Programme d'action stratégique (PAS) CRFM+, les trois Organes régionaux des pêches (ORP), le CRFM, l'OSPESCA et la COPACO ont signé le mercredi 27 janvier 2016 un protocole d'accord (MoU) afin de faciliter, soutenir et renforcer la coordination des actions entre les trois ORP pour augmenter la durabilité des pêches. Le MoU établit un accord de coordination provisoire pour une pêche durable.

Au 2e Atelier de réorientation stratégique de la COPACO à Trinité-et-Tobago les 1er et 2 décembre 2015, les résultats préliminaires d'une évaluation de rentabilité indépendante des options pour la réorientation stratégique de la COPACO ont été discutés. Les membres présents ont compris la valeur de la création d'une ORGP pour la région, mais désiraient plus d'informations (d'où cette étude).

L'Atelier a reconnu (entre autres) qu'« une ORGP aura une fonction de coordination et ne doit pas remplacer les institutions existantes efficaces (CRFM et OSPESCA) au niveau sous-régional ».

Cela implique qu'une ORGP devra établir des liens structurels avec le CRFM, l'OSPESCA et aussi avec la CICTA pour les stocks de thon.

4.11. Créer un environnement propice à des discussions internationales

L'évaluation de rentabilité mentionnées précédemment détaille le cadre juridique international qui donne le mandat aux pays pour créer et exploiter ensemble une ORGP. Au cours des deux dernières

années, divers développements internationaux importants ont eu lieu mettant l'accent sur le rôle important des ORGP.

4.11.1. Voie à suivre pour les Modalités d'action accélérée des petits États insulaires en développement (PEID) (SAMOA)

L'Assemblée générale des Nations Unies dans sa Voie à suivre pour les Modalités d'action accélérée des petits États insulaires en développement (PEID) (SAMOA) adoptée en 2014, met en évidence que les petits États insulaires en développement restent un cas particulier pour le développement durable, compte tenu de leurs vulnérabilités uniques et particulières et qu'ils restent limités pour atteindre leurs objectifs dans les trois dimensions du développement durable. La voie SAMOA reconnaît qu'éradiquer la pauvreté, changer les pratiques non durables, promouvoir des modes de consommation et de production durables, protéger et gérer la base des ressources naturelles du développement économique et social sont les objectifs globaux et les conditions essentielles du développement durable. La voie SAMOA souligne également la nécessité de mettre rapidement en œuvre, par l'intermédiaire de partenariats authentiques et durables, l'effort mondial en faveur du développement durable des PEID à travers des programmes concrets, ciblés, avant-gardistes et orientés vers l'action. Ces partenariats doivent être fondés sur les principes de l'appropriation nationale, la confiance mutuelle, la transparence et la responsabilité.

La voie SAMOA souligne que les PEID ont de vastes zones maritimes et ont fait preuve d'un leadership remarquable dans la conservation et l'exploitation durables de ces zones et de leurs ressources. La voie SAMOA soutient les efforts des PEID pour développer et mettre en œuvre des stratégies pour la conservation et l'exploitation durables de ces zones et ressources. Entre autres, la voie SAMOA appuie sans réserve toute action pour promouvoir et soutenir les efforts nationaux, sous-régionaux et régionaux afin d'évaluer, conserver, protéger, gérer et exploiter durablement les océans, les mers et leurs ressources en soutenant la recherche et la mise en œuvre des stratégies sur la gestion des zones côtières et la gestion écosystémique, notamment pour la gestion des pêches et le renforcement des cadres juridiques et institutionnels nationaux pour l'exploration et l'utilisation durable des ressources vivantes et non vivantes, pour mettre en œuvre pleinement et efficacement les programmes régionaux sur les mers dans lesquels les PEID participent et promouvoir la conservation, l'utilisation durable et la gestion des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrants, notamment par des mesures qui profitent aux petits États insulaires en développement adoptés par les organisations et les mécanismes de gestion des pêches régionales concernées.

La voie SAMOA ci-dessus est importante pour la COPACO, car un tiers de ses membres sont des PEID, et l'appel par la voie de SAMOA est de travailler par le biais des organisations et systèmes de gestion des pêches régionales compétentes, et d'assurer que les PEID ne doivent pas supporter des coûts économiques trop élevés pour la coopération régionale.

4.11.2. Objectifs des Nations Unies pour le développement durableⁱ³²

Parmi les 17 ODD adoptés par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015, quatre sont

³² Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015 ; 70/1. Transformer notre monde : l'Agenda 2030 pour le développement durable

fondamentaux pour la pêche, en particulier dans la région de la COPACO : Objectif 1 Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes partout ; Objectif 2. Éradiquer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable ; Objectif 3. Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tous les âges ; et l'Objectif 14. Conserver et exploiter durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable.

Les produits de poisson jouent un rôle important en ce qui concerne l'emploi dans la région de la COPACO, en particulier dans les États insulaires. Cette importance n'apparaît pas pleinement dans les statistiques officielles de l'emploi dans les pays. L'importance de la pêche pour éliminer la pauvreté, ou en d'autres termes, l'impact potentiel que la disparition des stocks de pêche aurait sur la création de la pauvreté est généralement sous-estimé.

De même, l'importance de la pêche en tant que fournisseur de nourriture, à la fois directement et indirectement (par le biais des revenus et de l'emploi) est sous-évalué par beaucoup. Le fait que de nombreux pays des Caraïbes importent plus d'un tiers de leur poisson consommé conduit à la fausse impression que de toute façon trop peu de poisson est disponible pour la nutrition, et qu'une baisse n'aurait pas d'impact important sur la sécurité alimentaire. Le contraire est vrai, dans de nombreux cas, le poisson est pêché et consommé dans la famille ou dans la communauté, sans entrer dans les statistiques officielles, et une baisse de la disponibilité causée par le manque de gestion des pêches coordonnée aurait un impact important sur la sécurité alimentaire. L'Objectif 3 est étroitement lié à l'Objectif 2, en ce qui concerne la pêche, il est bien connu que la consommation de poisson est bénéfique pour vivre en bonne santé, une diminution de la disponibilité du poisson des zones locales aurait un impact négatif sur le bien-être de tous, notamment des résidents des zones urbaines.

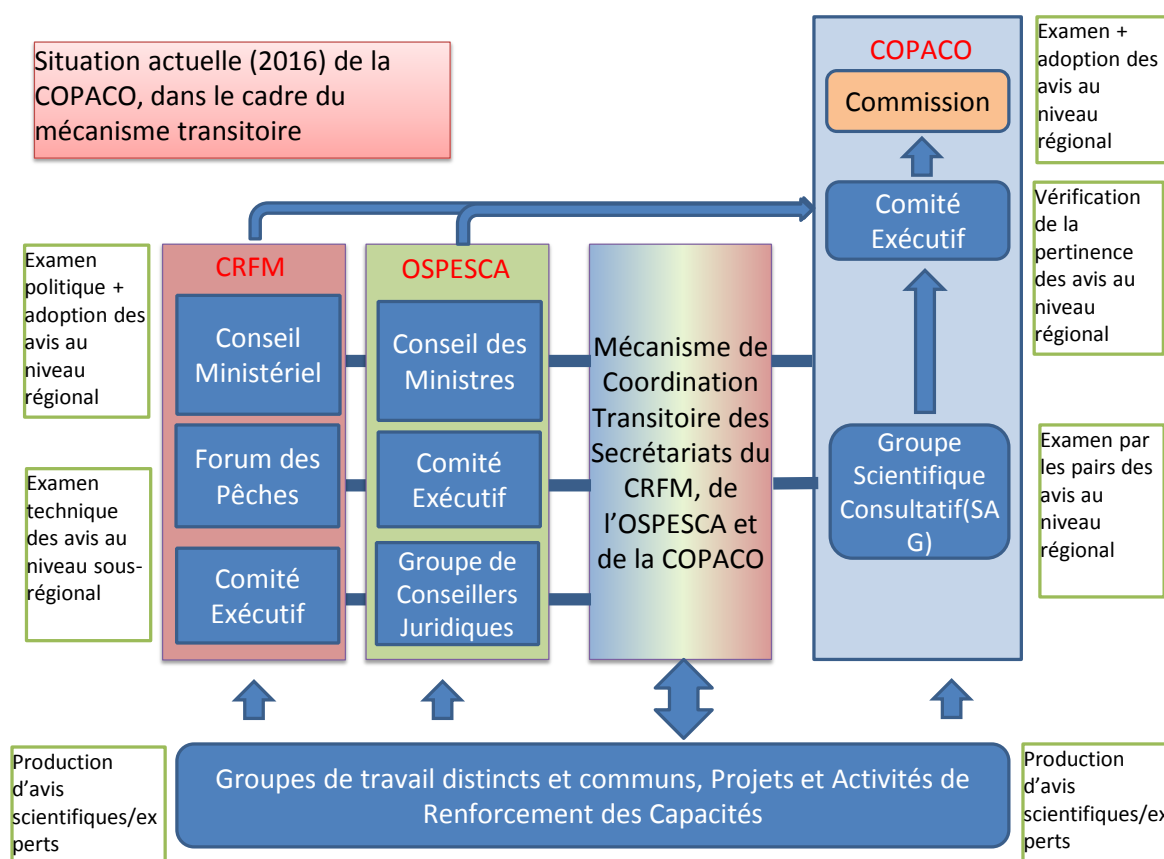
Enfin et surtout, l'ODD 14 parle de l'exploitation durable des océans, ainsi que la conservation et l'exploitation des ressources marines pour le développement durable. Cet objectif ne peut être atteint dans la région de la COPACO que par une gestion coordonnée de la pêche, et cela n'est possible que si la COPACO devient un instrument contraignant. De nombreux objectifs³³ sous l'ODD 14 s'appliquent aux membres de la COPACO. L'objectif global « En 2020, réglementer efficacement la récolte et mettre fin à la surpêche, à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et mettre en œuvre des plans de gestion fondés sur la science, afin de reconstituer les stocks de poissons dans les plus brefs délais possible, au moins à des niveaux pouvant produire un rendement maximal durable tel que déterminé par leurs caractéristiques biologiques » ne peut être atteint dans la région de la COPACO que si une ORGP serait créée dans les deux prochaines années.

³³ Les objectifs ODD 14 se trouvent à l'adresse : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/oceans/>

4.12. Quatre options pour la future organisation de la COPACO

4.12.1 Option 1 La COPACO reste un organe consultatif

Figure 11: Structure organisationnelle et de gouvernance pour la COPACO en tant qu'organe relevant de l'Art. XIV



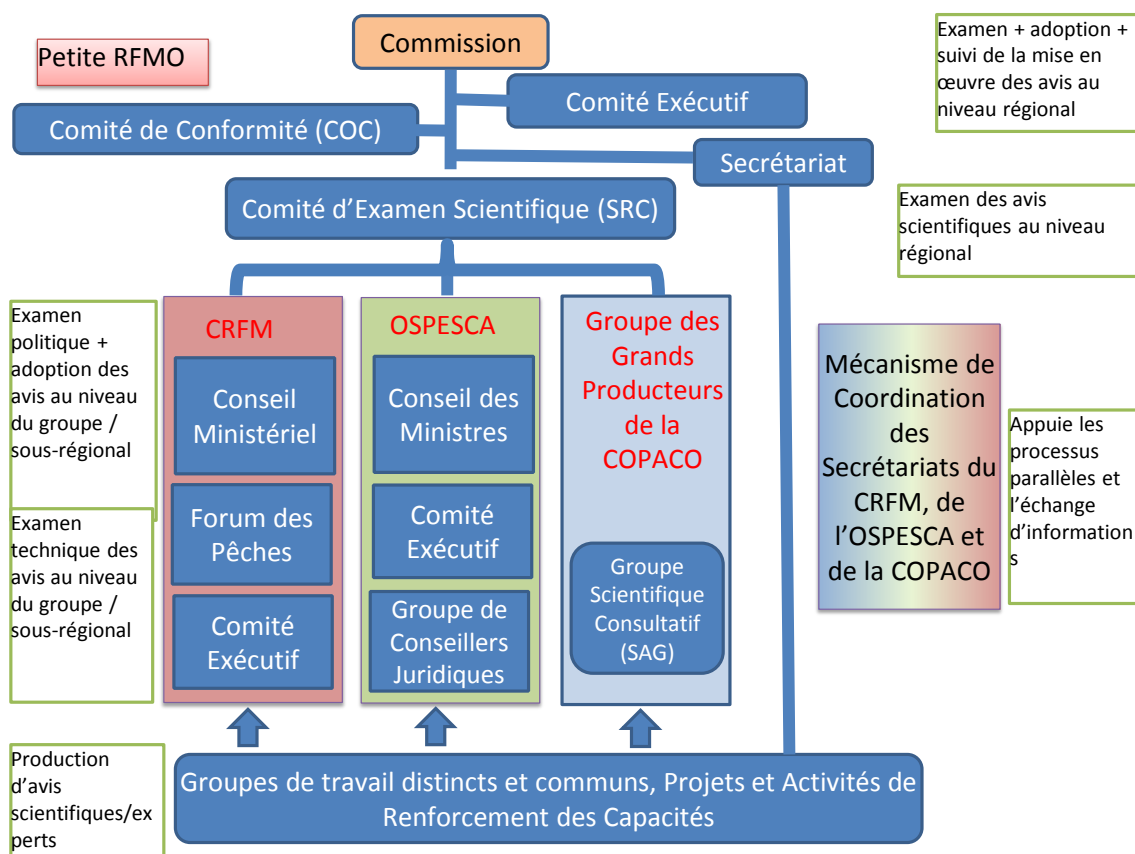
Le tableau ci-dessus indique la situation actuelle de la COPACO. L'organe principal de prise de décision est la Commission, où chaque pays membre et l'UE ont chacun 1 vote (34 membres). Toutefois, le vote n'a pas encore eu lieu, en raison de la pratique de la Commission qui s'efforce de prendre des décisions par consensus. Les ORP sous-régionales (CRFM, OSPESCA) sont des observateurs. Les Projets, les Organisations non gouvernementales (ONG), les Organisations des parties prenantes et les Organisations de la société civile sont parfois invités à titre d'observateurs et le secteur privé n'est pas officiellement invité et ne peut pas participer au processus de prise de décision s'il fait partie de la délégation officielle d'un pays membre.

Le mécanisme de coordination provisoire est testé et devrait beaucoup évoluer dans l'harmonisation des politiques et des cadres juridiques pour la pêche, la coopération sur des projets scientifiques et de gestion des pêches concernés, la participation à des activités mutuelles et le partage des données, des informations et des résultats. La production d'avis scientifiques pour la gestion au niveau sous-régional et son transfert au niveau régional (le cas échéant) est testée actuellement.

Comme le montre l'étude de rentabilité indépendante et dans le chapitre 3 ci-dessus, la tendance négative globale des captures continuera probablement si aucune action innovante n'est prise. Une réduction supplémentaire des stocks, la poursuite de la surpêche et de la pêche INN sont probables. La pêche dans les zones ne relevant d'aucune juridiction nationale (ABNJ) (la haute mer) dans la région de la COPACO restera non gérée, l'accès ouvert à tous et (à l'exception du thon) aucune information ne sera collectée ou partagée à l'appui de la gestion et de la conservation des pêches dans ces zones. Comme indiqué, la perte estimée pour l'industrie sera d'environ 240 millions de dollars par an juste pour les trois stocks partagés, le homard, la crevette et les requins (à la valeur ex navire), et d'autres pertes dans la chaîne de valeur doivent être ajoutées. Les opportunités globales pour l'emploi du secteur de la pêche continueront à diminuer, alors que les problèmes de sécurité alimentaire et d'autre dépendance envers les importations de produits de la pêche augmenteront. Pour les trois stocks partagés au niveau régional, l'importance des membres du CRFM et de l'OSPESCA est limitée en termes de chiffres de captures, donc ces deux organisations seules ne peuvent avoir un impact positif sur la ressource.

4.12.2 Option 2 La COPACO se transforme en une petite ORGP de la FAO

Figure 12: Structure organisationnelle et de gouvernance pour la COPACO en tant que petite ORGP relevant de l'Art. XIV



Si les membres de la COPACO optent pour une ORGP de la FAO et veulent garder les coûts d'exploitation aussi bas que possible, ils peuvent choisir de créer une petite ORGP.

Dans le cadre d'une petite ORGP, les membres de la COPACO sont les grands pays producteurs (États-Unis, Venezuela, Brésil, Mexique, Cuba, Colombie) dans la région, le CRFM, l'OSPESCA, et l'UE. Sous l'option petite ORGP, le CRFM, l'OSPESCA et l'UE représenteraient leurs membres et voteraient en leur nom. Les pays pratiquant la pêche hauturière (PPPH) ne peuvent pas être membres, ils peuvent participer en tant qu'observateurs, ce qui changerait la position actuelle des pays membres de la COPACO tels que le Japon ou la République de Corée. Les projets, les OIG (par exemple, la CICTA), les ONG, les Organisations des parties prenantes, les Organisations de la société civile et le Secteur privé peuvent participer en tant qu'observateurs. L'option petite ORGP peut être vue en pratique dans la CPANE (mais pas d'une FAO-ORGP), où l'UE représente ses membres et aucun PPPH ne peut devenir membre.

Le budget serait approuvé par les membres de la COPACO et financé par les cotisations versées par les membres. Le budget global pour une année donnée peut être renforcé par des contributions extrabudgétaires. Celles-ci devraient normalement être faites par des membres pour financer des projets spécifiques d'intérêt prioritaire pour les pays membres. Ces projets extrabudgétaires seraient gérés par le personnel de la Commission.

Voici certains avantages de cette option :

- Un budget limité est nécessaire, en raison du besoin réduit de consulter tous les membres, frais de voyage et de participation réduits.
- Les organisations sous-régionales et l'UE obtiennent plus d'influence substantielle - car ils agissent au nom de/représentent leurs membres dans la région.
- Le secrétariat peut rester petit si également les travaux de renforcement des capacités seront confiés entièrement aux organisations sous-régionales et aux organisations de niveau national.
- Les décisions peuvent (probablement) être prises plus rapidement car il est plus facile de parvenir à un consensus entre certains membres qu'entre d'autres.

Voici certains inconvénients de cette option :

- Les petits producteurs doivent parvenir à un consensus au sein des structures du CRFM, de l'OSPESCA et de l'UE et être prêts à remettre la responsabilité à un représentant de ces structures.
- Quelques pays/membres pourraient prendre des décisions pour toute la région, ce qui est moins participatif ; par conséquent, le résultat pourrait être moins d'appropriation, d'adhésion et de mise en œuvre au niveau national.

4.12.1 Option 3a La COPACO se transforme en une grande ORGP de la FAO de style traditionnel

Dans le cas où les membres de la COPACO décident de la transformer en une grande ORGP en tant qu'organe relevant de l'Art XIV de la FAO (type CGPM) où tous les pays membres et l'UE ont chacun 1 vote (34 membres), alors une structure institutionnelle comme le montre la Figure 13 ci-dessous pourrait être une option. Selon cette option, les membres peuvent décider que les ORP sous-régionales (CRFM, OSPESCA) et l'UE les représentent (groupes) et votent pour eux, mais ils peuvent également participer de façon indépendante. Les Projets, les Organisation

intergouvernementale (OIG) (par exemple, la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), les Organisations non gouvernementales (ONG), les Organisations des parties prenantes, les Organisations de la société civile et le Secteur privé peuvent être des observateurs.

Comme dans le cas d'une petite ORGP, le budget est accepté par les membres, sur la base d'une formule d'attribution des coûts concertée, en tenant normalement compte de l'importance de la pêche dans l'économie du membre et de la situation économique globale du membre.

Les sous-comités des membres de l'OSPESCA et du CRFM pourraient être mis en place au sein de la structure, coordonnés par les secrétariats respectifs, afin de faciliter la production d'avis scientifiques de la sous-région et parvenir à des positions communes pour les réunions de la Commission. De même, comme dans la structure de la CGPM un groupe de travail commun est prévu avec l'ICCAT sur les stocks d'intérêt commun.

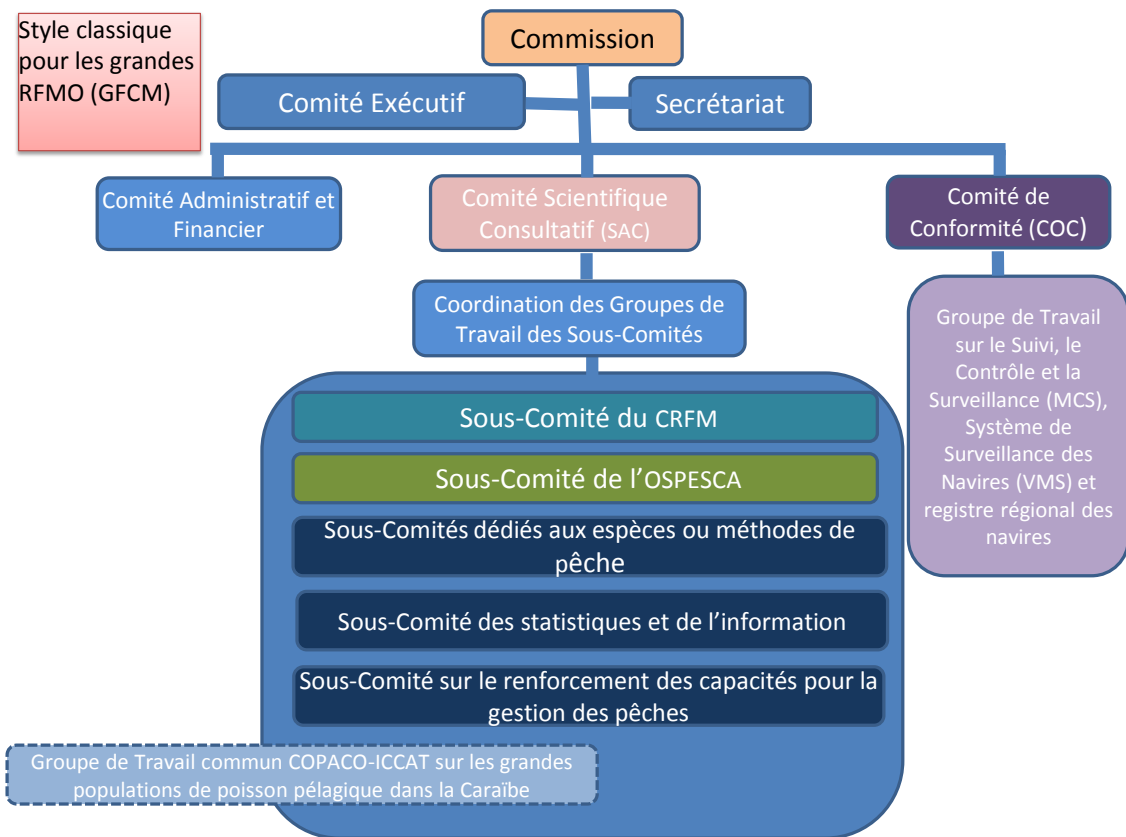
Voici certains avantages de cette option :

- Une structure connue (par exemple, CGPM, CRP, CTOI), qui a prouvé son efficacité dans d'autres régions.
- Les pays peuvent demander à leurs organisations sous-régionales et à l'UE de les représenter aux réunions des ORGP, ce qui peut être très économique.

Voici certains inconvénients de cette option :

- Une grande ORGP avec de nombreux PEID et certains Pays à faible revenu et en déficit alimentaire (PFRDA) implique que les membres les plus riches devront soutenir les membres les plus pauvres pour leur permettre de participer pleinement au processus de prise de décision.
- Un secrétariat relativement important sera nécessaire pour communiquer et aider tous les membres, ainsi que surveiller les progrès dans la mise en œuvre/respect des mesures de gestion.

Figure 13 : Structure organisationnelle et de gouvernance pour la COPACO en tant que grande ORGP relevant de l'Art. XIV de style traditionnel



Traditionnellement les organes relevant de l'Art. XIV sont structurés de la manière ci-dessus avec des groupes de travail et des sous-comités, des GCS, etc.

4.12.2 Option 3b La COPACO se transforme en une grande ORGP FAO ou OIG nouveau style (2 sous-options)

En plus des options ci-dessus, il peut être utile d'envisager une plus grande intégration du CRFM et de l'OSPESCA dans les processus de l'ORGP. La figure 14 ci-dessous fournit un modèle où les décisions au niveau du CRFM et de l'OSPESCA sont directement transmises au niveau de la Commission, sans un examen du comité consultatif scientifique. Cet examen serait dans ce cas considéré comme ayant déjà été effectué au niveau sous-régional.

Une autre structure innovante est représentée à la figure 15. Ici, la structure intègre un sous-comité du secteur privé et de la société civile, au même niveau que les autres sous-comités. Cela signifie que ces groupes, jusqu'à présent peu représentés, seront inclus dans le processus décisionnel au sein de l'ORGP. Le processus de construction de la décision serait plus inclusif et moins hiérarchique.

Il est aussi possible d'intégrer dans cette structure la possibilité que les OIG (par exemple, la CICTA, le PNUE/CEP) les ONG, les Organisations des parties prenantes, les Organisations de la société civile et le Secteur privé deviennent des membres à part entière des sous-comités et puissent avoir des droits de vote sur les décisions dans ces sous-comités. Cela signifie qu'ils obtiendraient un mot formel dans l'avis transmis à la Commission ; ils auront un rôle accru et plus de droits et de responsabilités dans la gestion régionale des pêches.

Figure 14: Structure organisationnelle et de gouvernance pour la COPACO en tant que grande ORGP relevant de l'Art. XIV nouveau style 1

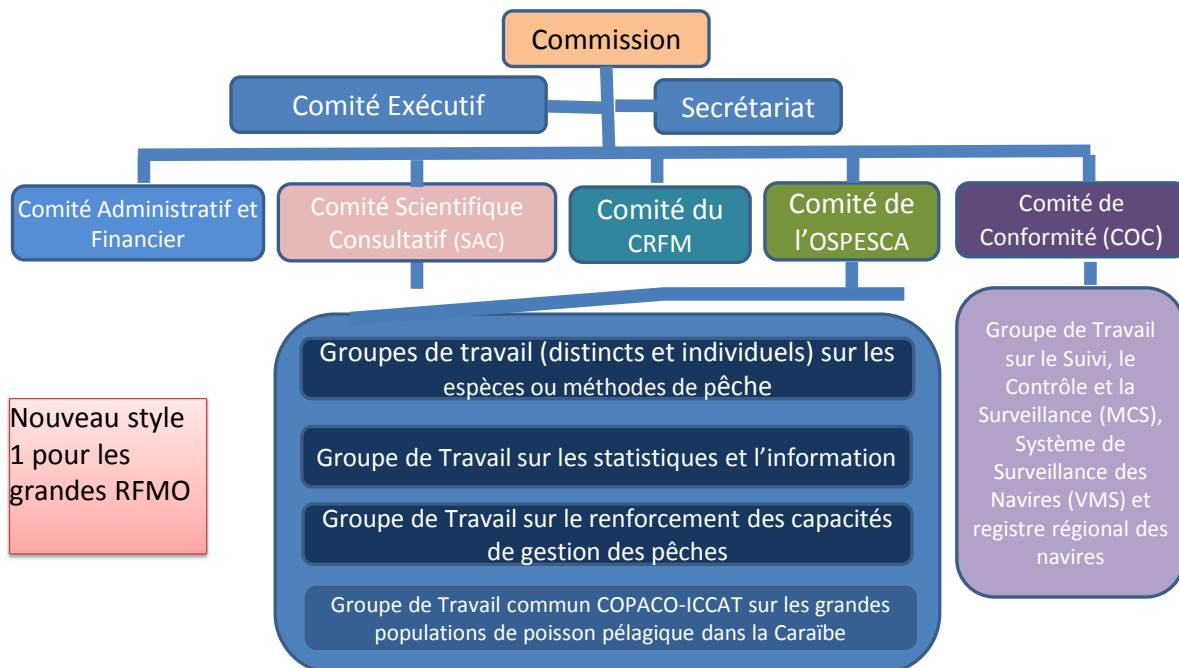
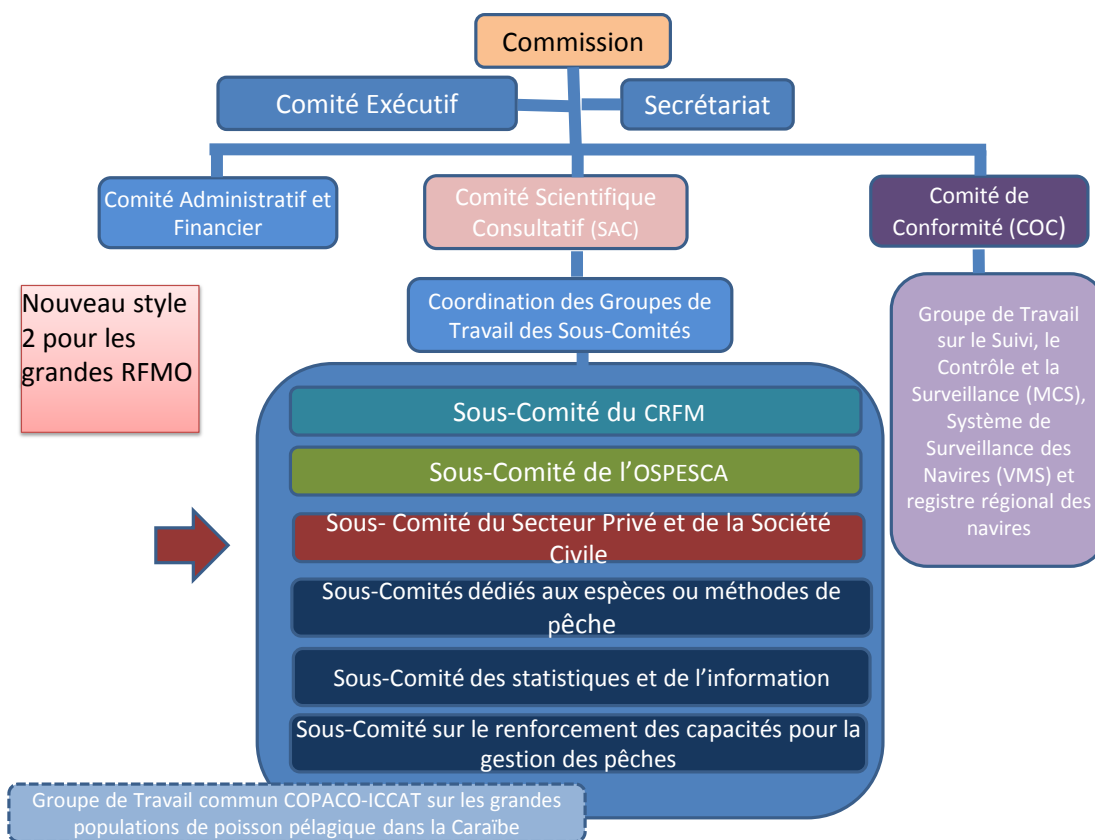


Figure 15: Structure organisationnelle et de gouvernance pour la COPACO en tant qu'ORGP relevant de l'Art. XIV nouveau style 2 (dont les OSC et le secteur privé)



Voici certains avantages de ces options :

- Intégration accrue des processus du CRFM et de l'OSPESCA avec ceux de l'ORGP.
- Une plus grande adhésion du secteur privé et une plus grande adoption des décisions prises par l'ORGP entre le secteur privé, les ONG et les OSC.

Voici certains avantages de ces options :

- Des structures parallèles pour le CRFM et l'OSPESCA dans la structure grande ORGP nouveau style 1 réduiraient l'échange d'informations entre les groupes, comme telles ne prendraient place qu'au niveau de la Commission.
- Pour l'adhésion du secteur privé dans un sous-comité d'une grande ORGP nouveau style 2, il faudra que le secteur privé et les OSC s'organisent en associations, réseaux, etc., ce qui est actuellement insuffisamment le cas.

4.13. Avantages des deux types d'ORGP

4.13.1 Avantages institutionnels de ces deux options

Une ORGP peut être établie dans le cadre de la FAO (dans le cadre de l'Article XIV de la Constitution) ou indépendante du cadre de la FAO, en tant qu'organisation intergouvernementale (OIG) en elle-même. Ces deux options ont été présentés dans l'évaluation de rentabilité indépendante par le Dr Kjartan Hoydal.

Les avantages et les inconvénients des deux options ont été étudiés récemment en détail par l'étude de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) : Coûts et avantages de la CTOI à l'intérieur et à l'extérieur de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), par le professeur Glenn Hurry en 2015. De même, du point de vue législatif, le « contexte, l'orientation et les options stratégiques pour la réorientation stratégique de la COPACO : document sur les options », présenté par le Dr Judith Swan à COPACO 15 (2014) a donné un aperçu des deux options.

Les considérations détaillées dans l'étude et le document ci-dessus sont généralement vraies pour la COPACO et sont incorporées dans la comparaison ci-dessous.

| Avantages dans le cadre de l'Art. XIV de la FAO | Avantages en tant qu'OIG indépendante |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Une structure institutionnelle bien connue qui a été testée et mise en œuvre à grande échelle.• Accès automatique à des ressources humaines établies, systèmes administratifs et financiers, pratiques et procédures• Services juridiques offerts aux membres• Sécurité et accès provenant d'un ensemble complet de privilèges et d'immunités établis entre la FAO et les pays membres• Le processus de création d'un organe relevant de l'article XIV est clairement défini dans les règlements et la pratique de la FAO et permet de l'établir plus facilement à condition qu'il soit coordonné avec le calendrier des organes directeurs.• Un cadre régional établi pour les bureaux et le personnel.• Accès facile au personnel technique/expertise au sein de la FAO sur une série de questions de pêche• Statut au sein de la communauté internationale en tant qu'organisation | <ul style="list-style-type: none">• Un plus grand sentiment d'appartenance et de responsabilité des membres dans le fait de créer une organisation dont ils sont responsables.• La capacité de déterminer pleinement le budget et la structure financière de l'organisation.• Capacité de dialoguer directement avec les entités de pêche pêchant dans la région.• La possibilité de conclure directement des accords pour obtenir des fonds extrabudgétaires.• La capacité de conclure de façon indépendante des accords avec des pays et des organisations pour la coopération et le partage d'informations ; et• La capacité de participer à des réunions et des ateliers internationaux et représenter les points de vue des membres sur des questions sans restriction.• Possibilité de concevoir une organisation et une structure des systèmes adaptées à tous les membres.• Négocier avec le pays d'accueil du |

| | |
|---|--|
| <p>FAO/ONU.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les organes relevant de l'Article XIV, où les membres paient leur part avec des budgets autonomes, ont un certain degré d'autonomie pour se prononcer sur les budgets, les programmes de travail et les dépenses. | <p>secrétariat l'ensemble des privilèges et immunités pour le personnel de secrétariat.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Un filet de sécurité lorsque l'on travaille sur le terrain et utile pour la livraison des activités dans le pays, comme les organisations de réunion, le paiement des billets et des per diems etc. La FAO a des bureaux régionaux qui peuvent aider et pouvoir voyager en tant que membres du personnel de la FAO apporte un niveau de confort et de sécurité. • Certains pays peuvent encore penser que faire partie du système de la FAO leur apporte un certain niveau de soutien et de protection lorsqu'ils traitent avec les pays développés. • La FAO assurera la neutralité de l'organe, ce qui est considéré comme important dans une région ayant des conflits permanents entre les pays membres potentiels. • La FAO peut potentiellement servir d'intermédiaire avec les pays membres et non-membres sur des questions telles que le non-paiement des frais et le non-engagement. • Certains donateurs potentiels peuvent être plus intéressés à travailler par l'intermédiaire d'un organisme lié à/dans le cadre de la FAO, car la FAO assurera l'utilisation des fonds suivant les procédures (Nations Unies) convenues au niveau international. • Facilite le soutien des membres pauvres par les membres les plus riches, y compris à travers une formule convenue pour les contributions. | <ul style="list-style-type: none"> • Flexibilité à gérer/réaliser des activités dans les pays membres. • La capacité à promouvoir des mesures de gestion des pêches qui ne sont pas conforme au Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR). • Organiser des campagnes médiatiques et de visibilité pour la pêche indépendamment des mesures de la FAO. • Participer aux réunions de l'Assemblée générale de l'ONU et d'autres conférences des Nations Unies et présenter des déclarations et des opinions de façon indépendante. • Utilisation de ses propres données et informations générées indépendamment de la FAO pour les processus de prise de décision de gestion. |

| | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Facilite les déclarations communes au sein de l'Assemblée générale de l'ONU et la possibilité d'influencer par le biais de développements de la FAO au niveau mondial. • Accès rapide aux données et aux informations de la FAO générées au niveau mondial et dans la région. | |
|--|--|

4.13.2 Avantages administratifs de ces deux options

Lorsque les deux options sont comparées en termes d'avantages administratifs, les questions suivantes doivent être considérées.

| Avantages dans le cadre de l'Art. XIV de la FAO | Avantages en tant qu'OIG indépendante |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Les systèmes de support financier et administratif et la documentation sont régulièrement mis à jour et établissent le cadre pour la fourniture d'un processus professionnel et auditable ; • Le réseau des bureaux de la FAO dans la région facilite la liaison/collaboration avec d'autres secteurs, les transferts de fonds et le suivi des activités selon les besoins ; • Les systèmes de ressources humaines offrent un accès global cohérent aux échelles de traitement et aux droits, et à un système de recrutement et de gestion rigoureux du personnel ; • La FAO procède à des audits renouvelables de ses unités de travail ; • Avantages pour le personnel en tant que membres des systèmes des Nations Unies pour la rémunération et les conditions de travail ; • La FAO a un réseau informatique établi et la capacité de soutien ; | <ul style="list-style-type: none"> • Le droit de recruter et de sélectionner le personnel de façon indépendante ; le Secrétaire exécutif est choisi uniquement par les membres ; • Les membres déterminent les échelles salariales et les avantages sociaux du personnel ; en général, le coût des salaires et des conditions de service seront inférieurs à ceux payés au taux personnel de la FAO ; • Aucun coût pour les services de soutien (entre 5,9 et 13 %) n'est chargé par la FAO ; • Pas de bureaucratie de la FAO et de temps passé dans les circuits financiers ; • La possibilité de conclure des accords tiers pour un financement extrabudgétaire sans coûts supplémentaires facturés par la FAO et une capacité améliorée à générer des revenus externes pour des projets. • Il peut être difficile à expliquer au gouvernement, et en particulier aux ministères des finances, que les |

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation du service médias de la FAO. | <p>contributions doivent être apportées à la FAO pour l'organe de l'Article XIV, alors que les membres paient déjà leur contribution d'adhésion normale à la FAO ; un problème qu'une OIG n'aurait pas.</p> |
|--|---|

5. Conclusions et recommandations

5.1. Conclusions

5.1.1. Coordination et coopération

Il y a une multitude d'organisations travaillant dans la région de la COPACO sur les questions liées à la pêche. Les principales organisations opérant dans la région de la COPACO collaborent assez étroitement. Une étape supplémentaire pour officialiser la collaboration a été franchie en janvier 2016 avec la signature du protocole d'accord entre la COPACO, le CRFM et l'OSPESCA. Il convient pourtant de noter que ce n'était pas le premier effort de collaboration renforcée. En 2013, le CRFM et l'OSPESCA ont signé un protocole d'accord de collaboration mutuelle dans le domaine de la gestion et du développement de la pêche.

La FAO et sa COPACO collaborent intensivement avec le CRFM et l'OSPESCA dans des projets, des études, des conseils et les différents groupes de travail.

La coordination et la collaboration n'ont pas été un problème pour les principales organisations de la région, mais sont maintenant plus formalisées. Le fait qu'aucun des trois ORP opérant dans la Zone de pêche 31 ou la partie nord de la Zone 41 n'a une fonction de gestion contraignante est une importante lacune. L'OSPESCA a, conformément à l'article 22 du Protocole de Tegucigalpa, une autorité contraignante, mais les pays du SICA doivent toujours ratifier toutes les mesures de gestion décidées par le Conseil. Une situation similaire que nous voyons avec le CRFM et la CARICOM. Il faut cependant considérer, que même si ces deux ORP avaient des fonctions de liaison et si ces décisions étaient pleinement mises en œuvre, la majorité des captures des stocks partagés ne serait pas couverte par ces dispositions.

La grande variété de pays et territoires et leurs caractéristiques (taille, état de développement, culture, économie, situation politique, traditions et langues) et le grand nombre de ceux-ci font de la collaboration entre tous un défi. La FAO-COPACO a réussi à établir une collaboration entre ces pays et territoires qui, autrement, ne l'auraient pas fait.

5.1.2. Stocks

L'étude de rentabilité indépendante a montré que la COPACO est la principale organisation de la région. Le CRFM et l'OSPESCA représentent la majorité des membres de la COPACO, mais en termes de production ne couvrent que 20 % des captures totales de la région.

Ce ne serait pas un problème si les stocks de poissons ciblés étaient sédentaires. Cependant, la

plupart des stocks de poissons commercialement intéressants sont partagés, transfrontaliers, chevauchants ou grands migrateurs. Par conséquent, ces stocks ne peuvent pas être récoltés par un pays sans affecter l'état des stocks et les possibilités de récolte par d'autres pays. La collaboration sur l'évaluation, la gestion et la conservation de ces stocks sont donc nécessaires.

L'étude a examiné cinq espèces/stocks cibles de pêches (lambi, langouste, crevette, dorade coryphène et requin) et a conclu que pour la pêche durable de tous ces stocks, la mise en place d'une ORGP serait essentielle.

Le lambi : mettre en œuvre et suivre le Plan régional de conservation et de gestion du lambi, procéder à des évaluations régionales des stocks en temps opportun, collaborer avec la CITES et les pays importateurs, et lutter contre la pêche INN.

La langouste : arrêter la réduction des captures et des pertes économiques associées de 84 millions de dollars par an, mettre un terme à la surpêche et reconstituer les stocks, effectuer l'évaluation des stocks, sécuriser l'emploi à moyen terme et harmoniser les mesures de gestion dans toute la région.

La crevette : pour arrêter la surexploitation, effectuer des évaluations de stocks et les reconstituer, réduire les pertes actuelles (qui s'ajoutent aux 115 millions de dollars par an), harmoniser les mesures de gestion, augmentant la faisabilité économique et écologique du secteur de la pêche à la crevette.

Le requin : arrêter le déclin des stocks de requins, aider les membres à coordonner les évaluations de stocks, mettre en place des mesures de gestion et de conservation qui appuient les décisions de la CITES, de l'ICCAT et de l'UE, soutenir et contrôler l'application des mesures en vue de la réhabilitation des stocks, établir une pêche au requin durable avec des gains économiques plus importants.

La dorade coryphène : augmenter la valeur de la dorade coryphène pour la sécurité alimentaire dans la région, réduire la pêche INN de l'espèce, analyser l'état des stocks et les relations avec les sargasses et les DCP, augmenter les données et les informations disponibles sur la ressource et développer et contrôler les mesures de gestion harmonisées.

Exceptés les stocks régionaux partagés ci-dessus, **les stocks de poissons chevauchants** et les stocks de poissons d'eau profonde dans la zone ne relevant d'aucune juridiction nationale (ABNJ) de la zone 31 et de la partie nord de la zone 41 doivent être protégés par une ORGP. Le fait qu'actuellement les informations au sujet de ces stocks et de leur valeur pour la pêche ne sont pas suffisantes ne dégage pas les pays de la région de leur responsabilité de conserver ces stocks et de gérer leurs pêches.

Le rôle d'une ORGP en ce qui concerne les stocks régionaux ci-dessus peut être résumé comme suit :

1. Coordonner la collaboration sur la recherche et la production d'avis scientifiques sur les stocks et leurs pêches.
2. Effectuer des évaluations régionales des stocks.
3. Renforcer les capacités pour l'évaluation des stocks et la gestion des pêches entre les membres.
4. Soutenir le développement durable des pêches et des investissements responsables dans la pêche parmi les membres.
5. Élaborer des plans de gestion et de conservation appuyés par des recommandations de gestion (contraignantes).
6. Contrôler et évaluer la mise en œuvre et l'impact des recommandations de gestion.
7. Faciliter la coordination régionale de surveillance et d'exécution des activités de pêche.

5.1.3. Zone

Une ORGP dans la région de la COPACO devrait couvrir l'ABNJ dans l'Atlantique Centre-Ouest et la partie Nord de l'Atlantique Sud-Ouest. L'ORGP pourrait faire des recommandations concernant les pêches des stocks partagés, les stocks chevauchants et les espèces hautement migratoires pratiquées dans les ZEE des membres, à condition que les membres concernés demandent ces recommandations. La COPACO en tant qu'ORGP pourrait d'abord se concentrer sur la conservation et la gestion des ressources dans l'ABNJ tout en soutenant les pays avec les ressources sous juridiction nationale, puis renforcer les accords pour la conservation et la gestion des ressources sous juridiction nationale si nécessaire en reconnaissant la souveraineté et les droits souverains des pays dans leurs eaux territoriales et ZEE.

5.1.4. Science et renforcement des capacités

Une ORGP dans la région de la COPACO comblera une lacune importante dans l'harmonisation des méthodologies pour les évaluations des stocks et coordonnera la production d'avis scientifiques sur les pêches entre tous les pays de la région, en étroite collaboration avec des institutions éducatives et de recherche des membres et des organisations sous-régionales. Une ORGP a aussi un rôle précis à jouer dans le renforcement des capacités sur les SCS et VMS, les évaluations des stocks, les statistiques sur la pêche, les inspections des pêches et la formation des observateurs. Grâce à une ORGP, une prise de décision régionale sur la base des meilleurs avis scientifiques disponibles sera possible ; des décisions et recommandations qui peuvent être appliquées en collaboration avec les organismes d'application régionaux et nationaux. Une ORGP pourra également contrôler l'application des recommandations et créer des règles de jeu équitables pour les membres, en leur permettant de lutter contre la pêche INN de façon efficace et d'assurer l'exploitation responsable des ressources.

Il est à noter que, dans plusieurs pays membres de la COPACO, les pêches de l'Atlantique/Caraïbes représente juste une petite partie de leur production globale de poisson. La plupart des captures proviennent de l'océan Pacifique et leurs pêches dans le Pacifique sont mieux gérées que sur le côté de l'Atlantique. Dans certains pays, l'Atlantique n'est même pas considéré lors de la mise en œuvre de système de gestion et de développement des pêches. La création d'une ORGP pourrait accroître l'attention sur le secteur des pêches Atlantique/Caraïbes dans ces pays.

5.1.5. Commerce

Le rôle du marché est actuellement sous-estimé dans les processus de prise de décision sur la gestion des pêches dans la région. L'exemple du lambi montre que le marché peut imposer ses valeurs et ses normes du côté de la production. Les pratiques de pêche à la langouste sont également en discussion dans les pays importateurs. Sur certains marchés, les principaux importateurs imposent de nouvelles normes visant à accroître la sécurité en mer, réduire les mauvaises pratiques et soutenir la pêche durable. Une ORGP pourrait collaborer avec les importateurs et les ONG environnementales pour améliorer la communication des valeurs, renforcer les capacités et éviter les distorsions du marché qui agissent contre les producteurs de poisson dans la région de la COPACO.

5.1.6. Voie des ODD et SAMOA

L'évaluation de rentabilité indépendante effectuée par le Dr Kjartan Hoydal a déjà montré que les pays de la région sont censés établir une ORGP s'ils veulent vraiment mettre en œuvre les dispositions dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982),

l'Accord sur les stocks de poisson des Nations Unies (1995) et l'Accord de la FAO (1993).

Objectif 14 « Conserver et exploiter durablement les océans, les mers et les ressources marines » des Objectifs de développement durable (ODD) a une cible qui stipule que « En 2020, réglementer efficacement la récolte et mettre fin à la surpêche, à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et mettre en œuvre des plans de gestion fondés sur la science, afin de rétablir les stocks de poissons dans les plus brefs délais possible, au moins à des niveaux qui peuvent produire un rendement maximal durable tel que déterminé par leurs caractéristiques biologiques ». Ceci et d'autres objectifs ne sont réalisables dans la région que si nous avons une ORGP.

La Voie à suivre pour des Modalités d'action accélérée des PEID (SAMOA), dans son paragraphe 58 favorise « la conservation, l'exploitation durable et la gestion des stocks chevauchants et de poissons grands migrateurs, y compris par des mesures qui profitent aux petits États insulaires en développement adoptées par les organisations et les mécanismes de gestion des pêches régionales concernés. Ce serait seulement réalisable dans les Caraïbes si une ORGP est établie.

5.1.7. Tâches concernant la gestion des pêches

Il est clair que les stocks de poisson qui peuvent être gérés au niveau national doivent être gérés à ce niveau. De même, il est aussi clair que la gestion de ces stocks partagés et transfrontaliers dans une sous-région doit être coordonnée à ce niveau. Les pêches pour les espèces hautement migratoires, les stocks chevauchants, les stocks partagés au niveau régional, ainsi que la pêche dans les zones ABNJ exigent à leur tour une approche régionale, avec la coordination par une ORGP. La question sous-jacente des raisons pour lesquelles les pays ne mènent pas à bien et ne mettent pas en œuvre de manière efficace les décisions et les recommandations formulées aux niveaux régional et sous-régional en temps opportun est une question importante. En général, les principales contraintes sont la disponibilité des ressources et le peu de capacité humaine et institutionnelle pour faire ces choses. À l'avenir, ces faiblesses fondamentales doivent être abordées afin de réaliser des progrès significatifs, et doivent aussi être abordées dans le processus d'établissement de l'ORGP.

5.1.8. Structures institutionnelles

Une variété de structures institutionnelles pour une ORGP serait possible. Cependant, il est clair que les membres du CRFM et de l'OSPESCA exigeront leurs propres sous-comités au sein d'une nouvelle ORGP pour l'Atlantique Centre-Ouest. Cela facilitera la production de conseils, les processus de prise de décision, ainsi que la mise en œuvre de mesures par ces membres. Un lien formel avec l'ICCAT serait aussi évident, et peut-être un lien avec le cadre maritime régionale du PNUE. Si la nouvelle ORGP pouvait accueillir un sous-comité du secteur privé, ce serait une première du genre parmi les ORGP et elle pourrait générer une plus grande appropriation des recommandations de gestion et un impact plus important dans un délai plus court.

Une alternative à la mise en place d'une ORGP ne semble pas exister. La région Atlantique Centre-Ouest accuse un retard par rapport à la plupart des autres régions qui ont une ORGP. Ceci est clairement visible dans l'état du stock dans l'Atlantique Centre-Ouest. Les programmes, les réseaux de collaboration, les consortiums et d'autres formes de collaboration ne représentent pas des alternatives viables qui pourraient fournir les fonctions requises à long terme d'une ORGP.

5.1.9. Avantages d'une ORGP au sein et en dehors de la FAO

Dans le processus de prise de décision sur la mise en place d'une ORGP, les avantages de la création d'une ORGP conformément à l'article XIV de la constitution de la FAO et d'une OIG indépendante doivent être considérés. Les avantages d'une FAO-ORGP concernent en grande partie la structure existante et aux connaissances disponibles, à une grande expertise technique et juridique, la neutralité et le réseau de bureaux disponibles que la FAO a et qui peut contribuer au fonctionnement efficace de l'ORGP. Les avantages d'une OIG-ORGP concernent une plus grande flexibilité dans les opérations et procédures, une plus grande appropriation par les membres, moins de bureaucratie, une dotation en personnel moins chère, et probablement des coûts inférieurs des projets en cours.

5.2. Recommandations

Cette étude confirme les résultats de l'étude de rentabilité indépendante réalisée par le Dr Kjartan Hoydal. Elle montre qu'une ORGP est nécessaire dans la région de la COPACO, habilitée à mettre en œuvre les décisions de gestion contraignantes sur les stocks chevauchants partagés au niveau régional et les stocks ABNJ. Le fait qu'au cours des trois dernières décennies la part de la région de la COPACO dans la production totale de poissons dans le monde a diminué de trois pour cent à seulement 1,6 pour cent à l'heure actuelle montre que quelque chose doit être fait rapidement, afin de stopper cette tendance continue à la baisse.

Cette évaluation des réalisations récentes et de la collaboration des CRFM, OSPESCA et COPACO, comprenant les options pour une structure de collaboration institutionnelle régionale dans le cadre d'une ORGP, recommande particulièrement les étapes suivantes :

- Les membres de la COPACO utilisent les informations supplémentaires fournies dans ce rapport dans leurs processus internes de prise de décision sur :
 - La région et les stocks à couvrir par l'ORGP (ceux proposés sont les ABNJ et les ZEE dans les zones 31 et la partie nord de la zone 41 pour les stocks régionaux partagés [lambi, langouste, dorade coryphène, thazard noir, crevettes et requins], les stocks chevauchants, les stocks de poissons d'eau profonde et les espèces hautement migratoires qui ne sont pas couverts par la CICTA).
 - Le type d'ORGP à créer : conformément à la Constitution de la FAO ou une OIGFAO indépendante.
 - La structure de l'ORGP (celle proposée est une ORGP avec des liens formels avec le CRFM, l'OSPESCA et peut-être l'OLDEPESCA qui aura des sous-comités au sein de l'ORGP. Le secteur privé aura également un sous-comité au sein du groupe de travail conjoint avec la CICTA, ce qui permettra une collaboration efficace avec cette organisation. L'ORGP inclura aussi un groupe de travail de coordination des sous-comités, comité scientifique consultatif, comité administratif et financier et comité de conformité.
- Les membres de la COPACO sont bien préparés à la session COPACO 16 (Guadeloupe, du 20 au 24 juin 2016) et décident de la voie à suivre dans le processus de création de l'ORGP.
- Les secrétariats du CRFM et de l'OSPESCA (et de l'OLDEPESCA) consultent leurs membres sur la structure institutionnelle préférée et le rôle de leurs organisations au sein de l'ORGP.
- Le Secrétariat COPACO/FAO sollicite l'avis de la direction de la FAO sur sa disponibilité à aider à un processus de transformation, à accueillir et à soutenir une nouvelle ORGP conformément à l'article XIV de la constitution de la FAO, si les membres de la COPACO décident de suivre cette voie.

References

- CFMC/OSPESCA/WECAFC/CRFM (2015), *Report of the second meeting of the Working Group on Queen Conch, Panama City, Panama, 18–20 November 2014. FAO Fisheries and Aquaculture Report No. 1097, Bridgetown, Barbados, FAO. 229 pp*
- CLME (2013), *the Strategic Action Programme For the Sustainable Management of the Shared Living Marine Resources of the Caribbean Large Marine Ecosystem and Adjacent Regions Draft version – 5 February 2013*
- FAO (2011) *Review of the state of world marine fishery resources, FAO Fisheries and Aquaculture Technical Paper 569*
- Hoydal, K. (2016). *Findings of the independent cost-benefit assessment of the options for strategic re-orientation of WECAFC.*
- Hurry, G. (2016), *Cost and Benefit of the Indian Ocean Tuna Commission (IOTC) within And outside of the Food and Agriculture Organisation (FAO)*
- OSPESCA/WECAFC/CRFM/CFMC (2015), *Report of the First Meeting of the OSPESCA/WECAFC/CRFM/CFMC Working Group on Caribbean Spiny Lobster, Panama City, Panama, 21–23 October 2014, <http://www.fao.org/3/a-i4860b.pdf>,*

TERMS OF REFERENCE

Position title: Assessment of Regional Fisheries Bodies

Project: CLME+: Catalysing Implementation of the Strategic Action Programme for the Sustainable Management of Shared Living Marine Resources in the Caribbean and North Brazil Shelf Large Marine Ecosystems

Background Information

UNOPS

UNOPS supports the successful implementation of its partners' peacebuilding, humanitarian and development projects around the world. Our mission is to serve people in need by expanding the ability of the United Nations, governments and other partners to manage projects, infrastructure and procurement in a sustainable and efficient manner.

UNOPS Water and Energy Cluster

The UNOPS Water and Energy Cluster provides specialized project management services to partners such as the United Nations Development Programme (UNDP), the Global Environment Facility (GEF), the United Nations Environment Programme (UNEP) and the World Bank. Together with partners, the cluster executes a **wide array of projects** that support **sustainable development**, e.g. by:

- **promoting international cooperation to prevent and reverse environmental degradation of international (transboundary) water systems**
- enhancing the resilience of communities and eco-systems to climate change

The CLME+ Project and Strategic Action Programme

The **Caribbean and North Brazil Shelf Large Marine Ecosystems** (jointly referred to as CLME+) are bordered by over 35 States and Territories. This vast marine area (4.4 million km²) is a major contributor to regional economic development and is key to many globally relevant ecological processes. Two economic drivers important to the region's economy and which are dependent on its marine ecosystems and associated living resources are fisheries and tourism.

The CLME+ is regarded as one of the most **geopolitically diverse and complex** sets of LMEs in the world. The culturally diverse countries and territories that border this maritime area range from among the largest (e.g. Brazil, USA) to among the smallest (e.g. Barbados, St. Kitts and Nevis) and from the most developed to the least developed in the world. Both the **marine resources** as well as key **problems** affecting these resources (**overfishing, pollution, habitat degradation** and **climate change**) are shared to a very large extent by the many territories that make up this region. Highly variable progress exists across the region with regard to ocean and living marine resources governance. Capacities for living marine resources management vary considerably at national, sub-regional and regional levels.

A **10-year Strategic Action Programme (SAP) to reverse environmental degradation** in the CLME+ was endorsed at high political levels by over twenty countries within the region in 2013. The SAP puts considerable focus on priority actions that aim at **dealing with root causes** of environmental degradation such as **weak governance arrangements** and capacity and information gaps, and overall lack of coordination of efforts, as a result of geopolitical and sectoral fragmentation at the regional, sub-regional,

national and local levels.

The **UNDP/GEF Project “CLME⁺: Catalysing Implementation of the Strategic Action Programme for the Sustainable Management of shared Living Marine Resources in the Caribbean and North Brazil Shelf Large Marine Ecosystems”** (GEF ID 5542; 2015-2019) aims at facilitating the implementation of the CLME+ SAP. The project seeks to achieve this by facilitating ecosystem based management/an ecosystem approach to fisheries (EBM/EAF) within the CLME+ region, in such a way that a sustainable and climate resilient provision of goods and services from the region’s living marine resources can be secured. Given its regional and comprehensive nature, the CLME+ Project is uniquely positioned to address the root causes of environmental degradation, in particular the gaps and weaknesses in **transboundary and cross-sectoral governance arrangements**.

Purpose and Scope of Assignment

The CLME+ SAP recommends the establishment of an **interim coordination arrangement for sustainable fisheries** under its Strategy 2, as well as to assess the options for a **Regional Fisheries Management Organization (RFMO)**. The interim arrangement between CRFM, OSPESCA and WECAFC is currently being tested.

The 15th session of WECAFC, held in Trinidad and Tobago in March 2014, endorsed Resolution WECAFC/15/2014/10 on the Strategic Action Programme for the sustainable management of the shared living marine resources of the Caribbean and North Brazil Shelf Large Marine Ecosystems (CLME+ SAP), calling upon members to promote SAP implementation and on WECAFC itself to take responsibility as well. The report of the session noted (para. 29) that “within Strategy 2 of the CLME+ Strategic Action Programme, **the role of WECAFC and the relationship with its partners OSPESCA and CRFM should be further assessed**”.

The discussion paper on the Findings of the independent cost-benefit assessment of the options for strategic re-orientation of WECAFC recommended that the above assessment should be done “before the 16th session of WECAFC (Guadeloupe, 20-24 June 2016), defining a **clear institutional collaborative structure with operational linkages that are cost-effective, and avoid overlap and duplication**, for presentation to the Session”.

At the 2nd WECAFC Strategic reorientation workshop, held in Port of Spain, Trinidad and Tobago on 1-2 December 2015, 24 member countries and the EU attending the workshop recommended, amongst others, that **“An additional study be undertaken within the framework of the CLME+ for submission to WECAFC 16.”**

The **aim of the present consultancy** is to undertake **an assessment of the recent of CRFM, OSPESCA and WECAFC including proposing options for a regional institutional collaborative structure within an RFMO framework**. It is anticipated that the results from this consultancy will inform WECAFC country positions regarding WECAFC’s Strategic Reorientation Options to be discussed at the 16th Session of WECAFC in June 2016.

Activities

The consultant will:

1. Describe in summarized form the positive developments and achievements within CRFM, OSPESCA, WECAFC and CLME and CLME+ Project and provide an analysis of how an RFMO could add to these results.
2. Describe in a summarized form the results of the work in the period 2012 -2015 of WECAFC, CRFM, OSPESCA and CLME+ in a way that these can be identified as joint collaborative work, gaps and thematic work areas that could be entered by the new RFMO.
3. Design at least 3 options for clear institutional collaborative structures with operational linkages that are cost-effective, and avoid overlap and duplication between the WECAFC, CRFM and OSPESCA, for consideration by the members and partners.
4. Prepare fact sheets on the 5 most important identified shared and transboundary stocks (for instance Queen Conch, spiny lobster, round sardinella, gulf menhaden, shrimp/seabob, and dolphin fish) and their status and options for better management at regional level; including a short costs and benefits analysis for the regional level joint management of these specific fisheries.
5. Prepare a few pages on what specific species will be assessed and managed by the WECAFC if it becomes a RFMO. An additional table with the relative importance of these species for each countries of the zone would bring a better understanding on their expectation on an RFMO.
6. Provide a short analysis of the role of other stakeholders (i.e. amongst others CSOs, NGO's and seafood exporters and importers) within an RFMO framework and how they can participate, benefit and take part in decision and management processes
7. Prepare a draft common vision and common objectives for the management of fisheries in the region, acknowledging which fisheries stocks would be covered at regional level.
8. Assess whether the common objectives could be met through a different types of working arrangements.
9. Provide information on how an RFMO can better address the capacity building needs of member states for developing the scientific base for decision making and implementing fisheries management measures.

Deliverables

The consultant will be expected to submit the following deliverables at the time stipulated below:

- A draft comprehensive report in English of not more than 40 pages, excluding annexes, that covers the information detailed in the activities above, submitted by 15 February 2016.
- A final draft report (with proper layout and formatting), submitted by 28 February 2016.
- A PowerPoint presentation of not more than 30 slides summarizing the report, submitted by 15 March 2016

Qualifications and Experience

a. Education

A Masters degree (or equivalent) in fisheries management, governance, economics or related field.

b. Experience

- At least 7 years work experience on fisheries governance, Regional Fisheries Bodies (RFBs) and RFMOs

- Practical work experience within the CLME+ region/prior successful working experience with key CLME+ stakeholders and (prospective) partners, in a function relevant to the consultancy (ideally working in/with both Latin American and Caribbean countries)
- Knowledge of WECAFC, CRFM and OSPESCA activities in recent years, as well as of their institutional and governance structures
- Analytical capacity to assess stocks and fisheries status of the main fisheries in the region
- Experience with organizational/institutional development and/or management
- Experience of working with private and public sectors, and regional/international organisations

Key Competencies

- Adherence to UN Core Values: professionalism, integrity, respect for diversity
- Accountability, client orientation
- Ability to take initiative and to work independently as well as part of a team
- Ability to quickly acquire a good understanding of the regional (political, environmental, socio-economic, inter-institutional) context relevant to the assignment
- Strong interpersonal skills and ability to establish effective work relationships with people of different backgrounds and cultures
- Excellent communication skills, reporting with ability to express ideas clearly, concisely and effectively
- Proficiency in English and Spanish is required.
- Knowledge of French and Portuguese will be considered an asset.

Annex 2: Detailed catches by shared stock species

Table 11: Queen Conch catches (1980-2013) (in tonnes)

| Country | 1980 | 1985 | 1990 | 1995 | 2000 | 2005 | 2010 | 2013 |
|--------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Anguilla | 75 | 75 | 82 | 37 | 75 | 75 | 277 | 345 |
| Antigua and Barbuda | | | 94 | 311 | 284 | 477 | 690 | 4000 |
| Bahamas | 2415 | 4058 | 2513 | 3705 | 5003 | 5115 | 5273 | 5642 |
| Barbados | 12 | 12 | 11 | 11 | 10 | 11 | 11 | 11 |
| Belize | 1234 | 1406 | 1254 | 1026 | 1745 | 2136 | 2395 | 3060 |
| Bonaire/S.Eustatius/Saba | | | | | | | | 26 |
| British Virgin Islands | | | | 43 | 6 | 9 | 5 | 5 |
| Colombia | | | 2438 | 1200 | 1185 | 38 | 713 | |
| Cuba | | 617 | 61 | 32 | 1163 | 644 | 506 | 558 |
| Curaçao | | | | | | | | 26 |
| Dominican Republic | 706 | 1798 | 5120 | 2210 | 1778 | 1473 | 256 | 2218 |
| Grenada | 3 | 2 | 8 | 2 | 0 0 | 16 | 1 | 39 |
| Guadeloupe | 280 | 300 | 520 | 500 | 350 | 250 | 225 | 225 |
| Guatemala | | | | | | | | |
| Haiti | | 200 | 400 | 350 | 300 | 300 | 150 | 200 |
| Honduras | 255 | 2258 | 1620 | 5063 | 5348 | | 1575 | 1575 |
| Jamaica | | | 6000 | 15998 | 10000 | 4800 | 3300 | 4125 |
| Martinique | | | 178 | 138 | 98 | 58 | 25 | 25 |
| Mexico | 750 | 801 | 272 | 239 | 225 | 158 | 68 | |
| Mexico | 1503 | 2501 | 2688 | 4163 | 2097 | 1906 | | 204 |
| Netherlands Antilles | | | 132 | 65 | 65 | 65 | 65 | |
| Nicaragua | | | | | 298 | 1149 | 5970 | 9857 |
| Nicaragua | | | | | | | | |
| Panama | | | 31 | | 1 | | | |
| Puerto Rico | | | | 758 | 1710 | 1329 | 915 | 893 |
| Saint Kitts and Nevis | | | | 167 | 545 | 1088 | 712 | 1435 |
| Saint Lucia | | | 30 | 240 | 300 | 315 | 210 | 615 |
| Saint Vincent/Grenadines | | | 56 | 58 | 52 | 48 | 294 | 336 |
| Sint Maarten | | | | | | | | 13 |
| Trinidad and Tobago | | | | | | | | |
| Turks and Caicos Is. | 4200 | 5685 | 3195 | 7148 | 5525 | 5103 | 5286 | 3630 |
| US Virgin Islands | 25 | 15 | 24 | 50 | 100 | 480 | 254 | 91 |
| Venezuela, Boliv Rep of | | | 35 | | | | | 15 |
| TOTAL | 11458 | 19728 | 26762 | 43514 | 38263 | 27043 | 29176 | 39169 |

Source: FISHSTAT J

Table 12: Lobster catches (1980-2013) (in tonnes)

| Country (Country) | 1980 | 1985 | 1990 | 1995 | 2000 | 2005 | 2010 | 2013 |
|-----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Anguilla | 90 F | 100 F | 109 | 100 F | 150 F | 200 F | 115 | 135 |
| Antigua and Barbuda | 64 | 117 | 97 | 149 | 275 | 309 | 175 | 150 F |
| Bahamas | 2894 | 5513 | 5808 | 7750 | 9023 | 9278 | 9692 | 6088 |
| Belize | 369 | 654 | 383 | 608 | 503 | 439 | 672 | 652 |
| Bonaire/S.Eustatius/Saba | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 45 |
| Brazil | 6218 | 6929 | 9223 | 10817 | 6469 | 6927 | 6866 | 6726 |
| British Virgin Islands | 35 F | 62 | 75 | 32 | 3 | 50 F | 40 F | 40 F |
| Colombia | 126 | 322 | 356 | 97 | 516 | 289 | 45 | 97 |
| Cuba | 10567 | 13578 | 7957 | 9405 | 7478 | 5834 | 4458 | 4621 |
| Dominican Republic | 166 | 784 | 750 F | 619 | 1286 | 958 | 1001 | 2542 |
| Grenada | 2 | 2 | 2 | 57 | 47 | 23 | 19 | 23 |
| Haiti | 200 F | 300 F | 800 F | 900 F | 900 F | 800 F | 400 F | 250 F |
| Honduras | 2198 | 4065 | 4002 | 3771 | 2469 | 3321 | 3150 | 1657 |
| Jamaica | 0 | 200 | 200 | 350 F | 517 | 738 | 200 | 300 F |
| Martinique | 104 F | 95 F | 100 F | 110 F | 200 | 150 F | 160 F | 100 F |
| Mexico | 689 | 702 | 658 | 896 | 747 | 767 | 370 | 934 |
| Nicaragua | 1848 | 1159 | 717 | 2260 | 6180 | 3787 | 3690 | 4278 |
| Puerto Rico | ... | ... | ... | ... | 212 | 157 | 148 | 98 |
| Saint Kitts and Nevis | ... | ... | ... | 12 | 26 | 39 F | 33 | 15 |
| Saint Vincent/Grenadines | ... | ... | ... | ... | ... | 21 | 15 | 29 |
| Trinidad and Tobago | - | - | - | - | 5 | 6 | 60 | 21 |
| Turks and Caicos Is. | 330 | 279 | 210 | 376 | 187 | 388 | 154 | 211 |
| US Virgin Islands | 49 | 35 | 60 | 80 F | 100 F | 106 | 111 | 72 |
| United States of America | 2959 | 1667 | 2606 | 2934 | 2571 | 1534 | 2570 | 2452 |
| Venezuela, Boliv Rep of | 209 | 202 | 1126 | 629 | 105 | 70 | 90 F | ... |
| Totals - Quantity (tonnes) | 29117 | 36765 | 35239 | 41952 | 39969 | 36191 | 34234 | 31536 |

Source: FISHSTAT J

Table 13: Shrimp and seabob catches, by country and by species, (1980-2013) (in tonnes)

| Country (Country) | Species (ASFIS species) | 1980 | 1985 | 1990 | 1995 | 2000 | 2005 | 2010 | 2013 | |
|-----------------------------------|-------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------|
| Belize | Penaeus spp | 58 | 55 | 87 | 49 | 45 | 52 | 4 | 0 | 87 |
| Colombia | Natantia | - | - | 65 | 17 | 19 | ... | ... | ... | 65 |
| Colombia | Penaeus spp | 526 | 2267 | 2088 | 992 | 978 | 245 | ... | 508 | 2267 |
| Cuba | Penaeus duorarum | 3943 | 3373 | 2381 | 1851 | 1588 | 1582 | 738 | 619 | 3943 |
| Cuba | Penaeus spp | 1690 | 1448 | ... | ... | - | - | - | - | 1690 |
| Dominican Republic | Penaeus spp | 821 | 65 | 30 F | 375 | ... | 55 | 126 | 47 | 821 |
| Guatemala | Penaeus spp | - | - | - | 120 | 163 | 191 | 210 | 186 | 210 |
| Guyana | Xiphopenaeus kroyeri | - | 2609 | 3510 | 9800 F | 16733 | 14863 | 17686 | 23400 | 23400 |
| Guyana | Penaeus spp | 1974 | 617 | 354 | 400 F | 1132 | 1021 | 854 | 653 | 1974 |
| Guyana | Nematopalaemon schmitti | - | - | - | - | 1464 | 2507 | 526 | 685 | 2507 |
| Haiti | Natantia | ... | 100 F | 100 F | 133 F | 530 F | 550 F | 50 F | 100 F | 0 |
| Honduras | Penaeus spp | 2612 | 2650 | 1421 | 3830 | 2057 | 853 | 1698 | 1080 | 3830 |
| Jamaica | Penaeus spp | ... | ... | ... | 230 F | 37 | ... | ... | ... | 37 |
| Japan | Natantia | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 |
| Japan | Penaeus spp | 3320 | 2662 | 1072 | 349 | - | - | - | - | 3320 |
| Korea, Republic of | Natantia | - | - | - | - | 1099 | 8 | - | - | 1099 |
| Korea, Republic of | Penaeus spp | 2949 | 1245 | 1306 | 653 | - | - | - | - | 2949 |
| Mexico | Xiphopenaeus kroyeri | ... | ... | ... | ... | ... | 1937 | 638 | 1916 | 1937 |
| Mexico | Penaeus aztecus | ... | ... | ... | ... | ... | 897 | 1381 | 6254 | 6254 |
| Mexico | Penaeus duorarum | ... | ... | ... | ... | ... | 646 | 811 | 939 | 939 |
| Mexico | Penaeus setiferus | ... | ... | ... | ... | ... | 2148 | 62 | 490 | 2148 |
| Mexico | Penaeus spp | 27610 | 25476 | 23847 | 23435 | 21288 | 18851 | 9216 | 3853 | 27610 |
| Nicaragua | Penaeus spp | 2741 | 769 | 380 | 2330 | 3328 | 3498 | 2383 | 1235 | 3498 |
| Suriname | Xiphopenaeus kroyeri | ... | ... | ... | ... | 8366 | 8926 | 7600 | 8333 | 8926 |
| Suriname | Penaeus spp | 1921 | 1359 | 2070 F | 2300 F | 5152 | 1060 | 1208 | 920 | 5152 |
| Suriname | Penaeus subtilis | ... | ... | ... | ... | ... | 2804 | ... | ... | 2804 |
| Suriname | Nematopalaemon schmitti | ... | ... | ... | ... | ... | 46 | ... | ... | 46 |
| Trinidad and Tobago | Xiphopenaeus kroyeri | ... | ... | ... | ... | 94 | 78 | ... | ... | 94 |
| Trinidad and Tobago | Penaeus spp | 452 | 365 | 815 | 700 F | 755 | 701 | 879 | 687 | 879 |
| United States of America | Xiphopenaeus kroyeri | 3612 | 3431 | 1520 | 1724 | 3415 | 1073 | 490 | 905 | 3612 |
| United States of America | Natantia | ... | ... | 1088 | 4498 | 1800 | 1320 | 1363 | 1038 | 4498 |
| United States of America | Penaeus aztecus | 60928 | 70852 | 78667 | 57107 | 62713 | 44418 | 35420 | 46790 | 78667 |
| United States of America | Penaeus duorarum | 16193 | 12139 | 6051 | 9270 | 5573 | 6138 | 4183 | 2924 | 16193 |
| United States of America | Penaeus setiferus | 33784 | 44573 | 34104 | 39959 | 52280 | 50258 | 46692 | 41465 | 52280 |
| United States of America | Sicyonia brevirostris | 1747 | 924 | 3681 | 3848 | 3254 | 724 | 805 | 519 | 3848 |
| United States of America | Pleoticus robustus | 233 | - | 135 | 252 | 369 | 196 | 323 | 589 | 589 |
| Venezuela, Boliv Rep of | Penaeus spp | 8070 | 5953 | 8140 | 10786 | 9882 | 5924 | 240 F | 2350 F | 10786 |
| Totals - Quantity (tonnes) | | 175184 | 182932 | 172912 | 175008 | 204114 | 173570 | 135586 | 148485 | |

Source: FISHSTAT J

Table 14: Shark catches by species (in tonnes)

| Species (ASFIS species) | 1980 | 1985 | 1990 | 1995 | 2000 | 2005 | 2010 | 2013 |
|--------------------------------|------|-------|-------|-------|-------|------|------|-------|
| Blue shark | ... | ... | ... | ... | ... | 1337 | 5442 | 10491 |
| Requiem sharks | | | | | | | | |
| nei | 6853 | 11056 | 11610 | 12209 | 6451 | 8025 | 4915 | 7455 |
| Sharks, rays, skates, etc. nei | 5948 | 12821 | 15424 | 12597 | 10340 | 8946 | 4552 | 6126 |
| Dogfish sharks | | | | | | | | |
| nei | - | - | - | 26 | 104 | 201 | 1117 | 1000 |
| Picked dogfish | - | - | - | - | - | - | - | 930 |
| Blacktip shark | ... | ... | ... | ... | 630 | 559 | 3 | 452 |
| Shortfin mako | ... | ... | ... | ... | 15 | 125 | 337 | 449 |
| Atlantic | ... | ... | ... | ... | ... | 139 | 153 | 399 |

Source: FISHSTAT J

Annex 3 Ex vessel prices of WECAFC species

| Ex vessel prices (in USD/kg) | | |
|---|-------|-------|
| | 2012 | 2013 |
| 1. Gulf menhaden (<i>Brevoortia patronus</i>) | 0.15 | 0.19 |
| 2. Round sardinella (<i>Sardinella aurita</i>) | 0.35 | 0.39 |
| 3. Spiny lobster (<i>Panulirus argus</i>) | 16.76 | 20.66 |
| 4. Yellowfin tuna (<i>Thunnus albacares</i>) | 7.92 | 8.08 |
| 5. Skipjack tuna (<i>Katsuwonus pelamis</i>) | 3.79 | 3.17 |
| 6. Albacore tuna (<i>Thunnus alalunga</i>) | 3.36 | 3.27 |
| 7. Mullet (flathead grey mullet) | 1.50 | 2.04 |
| 8. Red snapper (<i>Lutjanus campechanus</i>) | 7.46 | 8.6 |
| 9. Northern brown shrimp (<i>Farfantepenaeus aztecus</i>) | 7.00 | 7.00 |
| 10. Northern white shrimp (<i>Litopenaeus setiferus</i>) | 4.10 | 5.38 |
| 11. Seabob shrimp (<i>Xiphopenaeus kroyeri</i>) | 2.00 | 2.00 |
| 12. King mackerel (<i>Scomberomorus cavalla</i>) Atlantic Spanish mackerel (<i>Scomberomorus maculatus</i>) and/or Serra Spanish mackerel (<i>Scomberomorus brasiliensis</i>) | 4.23 | 5.14 |
| 13. common octopus (<i>Octopus vulgaris</i>) | 5.00 | 5.00 |
| 14. Blue crab (<i>Calinectes sapidus</i>) | 2.29 | 3.16 |
| 15. Black stone crab(<i>Menippe</i> Spp.) | 4.17 | 4.46 |
| 16. America Cupped Oyster (<i>Crassostrea Virginica</i>) | 10.34 | 10.70 |
| 17. Atlantic Thread herring (<i>Opisthonema</i> spp) | 0.36 | 0.38 |
| | | |
| Queen Conch | 7.13 | 4.30 |
| Bigeye tuna | 10.23 | 9.30 |
| Seacucumber | 20.00 | 20.00 |
| Shark | 1.50 | 1.60 |

Annex 4: Sustainable Development Goals

Sustainable Development Goals³⁴

- Goal 1. End poverty in all its forms everywhere
- Goal 2. End hunger, achieve food security and improved nutrition and promote sustainable agriculture
- Goal 3. Ensure healthy lives and promote well-being for all at all ages
- Goal 4. Ensure inclusive and equitable quality education and promote lifelong learning opportunities for all
- Goal 5. Achieve gender equality and empower all women and girls
- Goal 6. Ensure availability and sustainable management of water and sanitation for all
- Goal 7. Ensure access to affordable, reliable, sustainable and modern energy for all
- Goal 8. Promote sustained, inclusive and sustainable economic growth, full and productive employment and decent work for all
- Goal 9. Build resilient infrastructure, promote inclusive and sustainable industrialization and foster innovation
- Goal 10. Reduce inequality within and among countries
- Goal 11. Make cities and human settlements inclusive, safe, resilient and sustainable
- Goal 12. Ensure sustainable consumption and production patterns
- Goal 13. Take urgent action to combat climate change and its impacts*
- Goal 14. Conserve and sustainably use the oceans, seas and marine resources for sustainable development
- Goal 15. Protect, restore and promote sustainable use of terrestrial ecosystems, sustainably manage forests, combat desertification, and halt and reverse land degradation and halt biodiversity loss
- Goal 16. Promote peaceful and inclusive societies for sustainable development, provide access to justice for all and build effective, accountable and inclusive institutions at all levels
- Goal 17. Strengthen the means of implementation and revitalize the Global Partnership for Sustainable Development

³⁴ Resolution adopted by the General Assembly on 25 September 2015, 70/1. [Transforming our world: the 2030 Agenda for Sustainable Development](#)

Annex 5: FAO-WECAFC publications in support of fisheries and aquaculture development and management in the WECAFC member states

| Author(s) | Title | year |
|------------------|--|-----------------|
| FAO/WECAFC | Report of the Regional Policy and Planning Workshop on the FAO Code of Conduct for Responsible Fisheries (CCRF) in the Caribbean: Achieving Improved Fisheries Management and Utilization in the Wider Caribbean Region, Bridgetown, Barbados, 6–9 December 2011. Fisheries and Aquaculture Report. No. 999. FAO, Bridgetown, Barbados. 2012. http://www.fao.org/3/a-i2675e.pdf | 2012 (E) |
| FAO/WECAFC | Report of the fifth session of the Scientific Advisory Group Puerto Morelos, Mexico, 28–29 October, 2011. FAO Fisheries and Aquaculture Report N° 987. Bridgetown, Barbados, FAO. 2012. 66 pp. http://www.fao.org/docrep/015/i2573t/i2573t00.pdf | 2012 (E/F/S) |
| FAO/WECAFC | Report of the fourteenth session of the Western Central Atlantic Fishery Commission, Panama City, Panama, 6-9 February 2012. Fisheries and Aquaculture Report. No. 1000. FAO, Bridgetown, Barbados. 2012. http://www.fao.org/docrep/017/i2677t/i2677t.pdf | 2012 (E/F/S) |
| FAO/WECAFC | Report of the first meeting of the CFMC/OSPESCA/WECAFC/CRFM Working Group on Queen Conch, Panama City, Panama, 23–25 October 2012. FAO Fisheries and Aquaculture Report No. 1029. Bridgetown, Barbados. FAO. 2013. http://www.fao.org/docrep/017/i3193t/i3193t.pdf | 2013 (E/S) |

| | | |
|--|--|-------------|
| FAO/WECAFC | Report of the FAO/CRFM/WECAFC Caribbean Regional Consultation on the Development of International Guidelines for Securing Sustainable Small-Scale Fisheries, Kingston, Jamaica, 6–8 December 2012. Fisheries and Aquaculture Report. No. 1033. Rome, FAO. 2013. http://www.fao.org/docrep/017/i3207e/i3207e.pdf | 2013 (E) |
| FAO/CLME | Report of the Final Regional Workshop: case study on shared stocks of the shrimp and groundfish fisheries of the Guiana’s-Brazil shelf, Port-of-Spain, 16-18 October 2012, CLME Case Study on shrimp and groundfish - Report. No.10, Rome, FAO. 2012. 25p | 2012 (E) |
| CRFM | Report of the First Meeting of the CRFM/WECAFC Working Group on Flyingfish in the Eastern Caribbean, 18 – 19 June 2012, St. Vincent and the Grenadines, CRFM Technical & Advisory Document - Number 2012 / 12 | 2012 (E) |
| Flores-Nava, A./FAO | Diagnóstico Regional de la acuicultura de recursos limitados y la Acuicultura de la micro y pequeña empresa en América Latina. Serie Acuicultura y Pesca en Latinoamérica No. 7. FAO- Santiago, Chile. 26p | 2012 (S) |
| FAO/RAA | Reporte del Seminario-taller sobre políticas nacionales relacionadas con la Acuicultura de recursos limitados en América Latina, 9-10 de mayo, 2013, Guayaquyil, Ecuador. FAO/RAA. | 2013 (S) |
| FAO/RAA | Acuicultura de pequeña escala y recursos limitados en América Latina y el Caribe: Hacia un enfoque integral de políticas públicas http://www.fao.org/3/a-au437s.pdf | 2014 (S) |
| Beltrán T.C.S./FAO | Contribución de la Pesca y la Acuicultura a la Seguridad Alimentaria y el Ingreso Familiar en Centroamérica http://www.fao.org/3/a-i3757s.pdf | 2014 (S) |
| FAO | Informe del Taller sobre Impacto de Instrumentos Políticos Nacionales en el Desarrollo de la Acuicultura de Pequeña Escala en los Países Centroamericanos. 17-18 de septiembre 2012, Ciudad de Panamá, PANAMÁ. | 2013 (S) |
| FAO/WECAFC | Report of the WECAFC–FIRMS Workshop on Marine Resources and Fisheries Inventories. Corpus Christi, the United States of America, 1–2 November 2013. FAO Fisheries and Aquaculture Report No. 1060. Rome. 22 pp http://www.fao.org/docrep/015/i2573t/i2573t00.pdf | 2014 (E) |
| FAO/WECAFC | Report of the sixth session of the Scientific Advisory Group, Corpus Christi, United States of America, 3 November 2013. FAO Fisheries and Aquaculture Report N° 1061, Bridgetown, Barbados, FAO. 2014. 49 pp. | 2014 (E) |
| Singh-Renton, S. & McIvor I./FAO/WECAF C | Review of current fisheries management performance and conservation measures in the WECAFC area. FAO Fisheries and Aquaculture Technical Paper No. 587, Bridgetown, Barbados, FAO. 293 pp. http://www.fao.org/3/contents/9c4073ec-869f-4d8a-aebf-ce496adfa94d/i4255e00.htm | 2015 (E) |
| Salas, S.; Chuenpagdee, R.; Charles, A.; | Coastal fisheries of Latin America and the Caribbean. FAO Fisheries and Aquaculture Technical Paper. No. 544. Rome, FAO. 2011. 430p. | 2012 (E) |

| | | |
|--------------------------|--|-----------------|
| Seijo, J.C. (eds)/FAO | http://www.fao.org/docrep/014/i1926e/i1926e.pdf | |
| FAO/WECAFC | Report of the WECAFC Reorientation and Strategic planning Workshop Gosier, Guadeloupe, 29–30 January 2014. FAO Fisheries and Aquaculture Report No. 1068, Bridgetown, Barbados. 19 pp http://www.fao.org/3/a-i3795e.pdf | 2014 (E) |
| FAO/WECAFC | Report of the FAO/WECAFC workshop on implementing the 2009 FAO agreement on port state measures to combat illegal, unreported and unregulated fishing, Port of Spain, Trinidad and Tobago, 24–28 March 2014. FAO Fisheries and Aquaculture Report No. 1076. Rome, FAO. 45 pp. http://www.fao.org/3/a-i3925e.pdf | 2015 (E) |
| FAO/WECAFC | Report of the fifteenth session of the Commission, Port of Spain, Trinidad and Tobago, 26–28 March 2014. FAO Fisheries and Aquaculture Report N° 1069. Bridgetown, Barbados, FAO. 132pp http://www.fao.org/3/a-i3790t.pdf | 2014 (E/F/S) |
| FAO/WECAFC | Report of the first meeting of the WECAFC Working Group on the Management of Deep-sea Fisheries, Christ Church, Barbados, 30 September – 2 October 2014. FAO Fisheries and Aquaculture Report No. 1087. Bridgetown, FAO. 61 pp. http://www.fao.org/3/a-i4329e.pdf | 2015 (E) |
| FAO/WECAFC | Report of the first meeting of the OSPESCA/WECAFC/CRFM/CFMC Working Group on Caribbean Spiny Lobster, Panama City, Panama, 21–23 October 2014. FAO Fisheries and Aquaculture Report No. 1095, Bridgetown, Barbados. 112 pp. http://www.fao.org/3/a-i4860b.pdf | 2015 (E/S) |
| FAO/WECAFC | Report of the Regional Workshop on Marine Protected Areas as a Tool for Responsible Fisheries and Sustainable Livelihoods in the Caribbean, Barbados, 6–8 November 2014. FAO Fisheries and Aquaculture Report No. 1096. Rome, FAO. 35 pp. www.fao.org/3/b-i4855e.pdf | 2015 (E) |
| FAO/WECAFC | Report of the second meeting of the CFMC/OSPESCA/WECAFC/CRFM Working Group on Queen Conch, Panama City, Panama, 18–20 November 2014. FAO Fisheries and Aquaculture Report No. 1097, Bridgetown, Barbados, FAO. 495 pp | 2016 (E/F/S) |
| FAO/WECAFC | Report of the Workshop on Investing in Ecosystem-based shrimp and groundfish fisheries management of the Guianas –Brazil shelf, Barbados, 7-8 September 2015.FAO Fisheries and Aquaculture Report No. 1125, Bridgetown, Barbados. 150 pp. | 2016 (E/S) |
| FAO/WECAFC | WECAFC Performance, planning and procedures. FAO Fisheries and Aquaculture Circular No. 1096. Bridgetown, Barbados, 2015. 150p. | 2016 (E/F/S) |
| FAO/WECAFC | Issue brief #10, Securing fish for the Caribbean http://www.fao.org/3/a-ax904e.pdf | 2014 (E) |
| FAO/WECAFC | Issue brief #15, Combating IUU fishing in the Caribbean through | 2015 |

| | | |
|---|---|------------------|
| | policy and legislation http://www.fao.org/3/a-i5291e.pdf | (E) |
| McConney, P., Charlery, J., Pena, M., Phillips, T., Van Anrooy, R., Poulain, F.,Bahri, T. /FAO | Disaster risk management and climate change adaptation in the CARICOM and wider Caribbean region – Formulating a strategy, action plan and programme for fisheries and aquaculture. Regional workshop 10–12 December 2012, Kingston, Jamaica. FAO Fisheries and Aquaculture Proceedings. No. 35. Rome. 123 pp. http://www.fao.org/3/a-i4369e.pdf | 2015 (E) |
| McConney, P., Charlery, J., Pena, M., Phillips, T., Van Anrooy, R., Poulain, F.,Bahri, T/FAO | Disaster risk management and climate change adaptation in the CARICOM and wider Caribbean region – Strategy and action plan. Rome. 29 pp. http://www.fao.org/3/a-i4382e.pdf | 2015 (E) |
| McConney, P., Charlery, J., Pena, M., Phillips, T., Van Anrooy, R., Poulain, F., Bahri, T./FAO | Disaster risk management and climate change adaptation in the CARICOM and wider Caribbean region – Programme proposals. Rome. 21 pp. http://www.fao.org/3/contents/94f1152d-fb0e-48b5-b8cf-e1065a1aca2f/i4385e.pdf | 2015 (E) |
| CRFM/FAO | Brochure on: The Caribbean Community Common Fisheries Policy is your fisheries policy. http://crfm.int/~uwohxjxf/index.php?option=com_k2&view=item&ask=download&id=208_ee7f4979d2532dfd46416a6d4bd793d&Itemid=336 | 2015 (E) |
| FAO/WECAFC | Brochure: Caribbean Billfish Projects Kicks off http://www.commonoceans.org/fileadmin/user_upload/common_oceans/docs/BillfishBrochure.pdf | 2015 (E) +(S) |
| FAO/WECAFC | Report of the 2nd Regional Workshop on Caribbean Billfish Management and Conservation of the WECAFC/ OSPESCA/ CRFM/ CFMC Working Group on Recreational Fisheries. Panama City, Panama. 9–11 November 2015. FAO Fisheries and Aquaculture Report. No. 1137, Bridgetown, Barbados. | 2016 (E/S) |
| FAO/WECAFC | Report of the seventh session of the Scientific Advisory Group, Panama City, Panama, 7-8 November 2015. FAO Fisheries and Aquaculture Report. N° 1138, Bridgetown, Barbados, FAO. 2016. 49 pp. | 2016 (E/F/S) |
| FAO/WECAFC | Report of the Second WECAFC Strategic Reorientation Workshop, Port of Spain, Trinidad and Tobago, 1 - 2 December 2015. FAO Fisheries and Aquaculture Report No 1140. Bridgetown, Barbados, FAO. 45 pp | 2016 (E/S) |
| Hoydal, K. /FAO/WECAFC | Findings of the independent cost-benefit assessment of the options for strategic re-orientation of WECAFC. FAO Fisheries and Aquaculture Circular No. 1117. Bridgetown, Barbados. | 2016 (E/F/S) |
| FAO/WECAFC | Report of the Work Planning Workshop for the Sustainable Management of Bycatch in Latin America and Caribbean Trawl Fisheries (REBYC-II LAC) project: Workshop, Bridgetown, Barbados, 9–12 September 2015. FAO Fisheries and Aquaculture Report No. XXX, Bridgetown, Barbados | 2016 (E/S) |

| | | |
|------|--|------|
| CRFM | CRFM, 2015. Cost Benefit Analysis for the Integration of Curaçao as an Associate Member of the CRFM. CRFM Technical & Advisory Document No. 2015 / 01. | 2015 |
| CRFM | Mohammed, E. 2015. Developing a Model Logbook for the FAD Fisheries in the Eastern Caribbean. CRFM Technical & Advisory Document No. 2015 / 02. 66p. | 2015 |
| CRFM | Mohammed, E. 2015. Developing the CRFM's Fisheries and Aquaculture Research Agenda. CRFM Technical & Advisory Document No. 2015 / 03. 110p. | 2015 |
| CRFM | CRFM 2015. Report of the Write-shop on FAD Fisheries Management, Kingstown. St. Vincent and the Grenadines, 23-25 June 2015. CRFM Technical & Advisory Document No. 2015 / 04. 24p | 2015 |
| CRFM | CRFM 2015. 2015 Draft Sub-Regional Management Plan for FAD Fisheries in the Eastern Caribbean (Stakeholder Working Document). CRFM Technical & Advisory Document No. 2015 / 05. 94p.. | 2015 |
| CRFM | CRFM 2015. Final Technical Report – Technical support to develop National and Regional Environmental Monitoring Programmes related to SPS for fishery and aquaculture products in the CARIFORUM States. CRFM Technical & Advisory Document No. 2015 / 06. 129 p. | 2015 |
| CRFM | CRFM. 2015. Final Technical Report – Technical support to develop model legislation, protocols, guidelines for health and food safety related to fisheries and aquaculture in CARIFORUM States. CRFM Technical & Advisory Document No. 2015/ 07. 368p | 2015 |
| CRFM | CRFM. 2015. Report of the Regional Validation Workshop for the Fisheries Component of the 10th EDF funded Sanitary and Phyto-sanitary Measures Project. CRFM Technical & Advisory Document No. 2015/ 08. 111p. | 2015 |
| CRFM | CRFM. 2015. CRFM Statistics and Information Report – 2014. | 2015 |
| CRFM | CRFM 2015 CRFM Working Groups: Terms of Reference. CRFM Special Publication No. 3. 41p. | 2015 |
| CRFM | CRFM. 2015. FAD Fishery Model Logbook. CRFM Special Publication No. 4. 21p. | 2015 |
| CRFM | CRFM. 2015. The CRFM's Fisheries and Aquaculture Research Agenda (Provisional). CRFM Special Publication, No. 5. 51 pp. | 2015 |
| CRFM | Gervain, P., Reynal, L., Defoe, J., Ishida, M., and Mohammed, E. 2015. Manual of Best Practices in Fisheries that use Fish | 2015 |

| | | |
|------|---|------|
| | Aggregating Devices: FAD Design, Construction and Deployment. CRFM Special Publication No. 6. Vol. I. 52 pp | |
| CRFM | Eugene S., Andrews, C., Dromer, C., Ishida, M. and Mohammed, E. 2015. Manual of Best Practices in Fisheries that use Fish Aggregating Devices: Maintaining Good Quality of FAD-Caught Fish: From the point of capture to the point of sale. CRFM Special Publication No. 6, Vol. II. 21pp | 2015 |
| CRFM | CRFM 2015. Draft Report and Proceedings of the Thirteenth Meeting of the Caribbean Fisheries Forum, St. George's, Grenada, 30 – 31 March 2015. Volume 1. CRFM Management Report – PY 2015 / 16. 136 pp. | 2015 |
| CRFM | CRFM 2015. Report and Proceedings of the First Special Meeting of the Executive Committee of the Caribbean Fisheries Forum, 14 September 2015. Volume 1 – Supplement 2. CRFM Management Report –PY2015/ 16.16p. | 2015 |
| CRFM | CRFM 2015. Report and Proceedings of the Twenty-fifth Meeting of the Executive Committee of the Caribbean Fisheries Forum (Electronic Meeting), 23 October, 2015. Volume 1 – Supplement 3. CRFM Management Report – PY 2015 / 16. 34 p | 2015 |
| CRFM | CRFM 2015. Report and Proceedings of the Twenty-sixth Meeting of the Executive Committee of the Caribbean Fisheries Forum (Electronic Meeting), 3-4 March 2016. Volume 1 – Supplement 4. | 2016 |
| CRFM | CRFM 2015. Report and Proceedings of the Ninth Meeting of the Ministerial Council of the Caribbean Regional Fisheries Mechanism, Flamboyant Hotel, St. George's, Grenada, 15 May 2015. Volume 2. CRFM Management Report – PY 2015 / 16. 93p | 2015 |
| CRFM | CRFM 2015. Terminal Report – CRFM SPS Legislation and Environmental Monitoring Media Coverage. CRFM Administrative Report. 108 p | 2015 |
| CRFM | CRFM. 2015. CRFM Annual Report, 1 April 2014 – 31 March 2015. CRFM Administrative Report | 2015 |
| CRFM | CRFM 2016. A Practical Guide to Implementing the St. George's Declaration on Conservation, Management and Sustainable Use of the Caribbean Spiny Lobster (<i>Panulirus argus</i>). FIRST DRAFT | 2016 |
| CRFM | Mohammed, E. 2016. Implementation Report (2014-2015): Sub-regional Fisheries Management Plan for Flyingfish in the Eastern Caribbean. CRFM Technical & Advisory Document. | 2016 |
| CRFM | Mohammed, E. 2016. Implementation Report (2013-2015): Regional Strategy for the Control of the Invasive Lionfish in CRFM Member States. CRFM Technical & Advisory Document (in prep.) | 2016 |
| CRFM | Promoting Regional Trade and Agribusiness Development in the Caribbean: Case Studies of Linking Fisheries to Tourism-Related Markets. CRFM Technical & Advisory Document | 2016 |
| CRFM | CRFM 2014. Report of the Tenth Annual CRFM Scientific Meeting, | 2014 |

| | | |
|------|---|------|
| | Kingstown, St. Vincent and the Grenadines, 10 – 17 June 2014. CRFM Fishery Report – 2014, Volume 1. 179p. | |
| CRFM | Report of the Tenth Annual CRFM Scientific Meeting, Kingstown, St. Vincent and the Grenadines, 10 – 17 June 2014 – National Reports, CRFM Fishery Report – 2014, Volume 1, Suppl.1. 48p. | 2014 |
| CRFM | Report of the Tenth Annual CRFM Scientific Meeting, Kingstown, St. Vincent and the Grenadines, 10 – 17 June 2014 – Report of the 3rd Joint Meeting of the CRFM Small Coastal Pelagic Fish Resource Working Group and the CRFM/WECAFC Working Group on Flyingfish in the Eastern Caribbean. CRFM Fishery Report – 2014, Volume 1. Suppl.2. 135p. | 2014 |
| CRFM | CRFM, 2014. Report of Workshop to Develop Strategy to Strengthen Capacity in CRFM States in the Area of Fisheries Statistics and Information, 10-12 February 2014, St. Vincent and the Grenadines. CRFM Technical & Advisory Document No. 2014 / 1 | 2014 |
| CRFM | Asgeirsson, T. 2014. Training Needs Assessment of the Fisheries Divisions of the Caribbean Regional Fisheries Mechanism (CRFM) Member States. CRFM Technical & Advisory Document, No. 2014/ 2 | 2014 |
| CRFM | CRFM 2014. Study on the Potential of Fish Farming in the Caribbean. CRFM Technical & Advisory Document No. 2014 / 3 | 2014 |
| CRFM | CRFM 2014. The Sanitary and Phytosanitary Measures (SPS) Programme: Positioning CARIFORUM to Fish where the big fish are. CRFM Technical and Advisory Document No. 2014 / 4 | 2014 |
| CRFM | CRFM response to the Notice of a 12-Month Finding on petition to list the Nassau Grouper (<i>Epinephelus striatus</i>) as Threatened or Endangered Under the Endangered Species Act (ESA) | |
| CRFM | CRFM 2014. Report of the CRFM / CNFO / CTA Regional Fisheries Workshop: Investing in Blue Growth, St. George's, Grenada on 20 - 21 November 2014. CRFM Technical & Advisory Document, No. 2014 / 5 | 2014 |
| CRFM | CRFM, 2014. Report of the CRFM / CARICOM/ JICA Friendship Year: Regional Fisheries Workshop, 04 – 05 December 2014, Trinidad and Tobago. CRFM Technical & Advisory Document, No. 2014/ 6 | 2014 |
| CRFM | Report of the CRFM / CARIFICO Regional Workshop on FAD Management, 05 December 2014, Trinidad and Tobago. CRFM Technical & Advisory Document, No. 2014/ 7 | 2014 |
| CRFM | Barnwell, S. 2014. Review of Fisheries Data Collection Systems in Selected CRFM Member States and Recommendations for Integrating FAD Fisheries. CRFM Technical & Advisory Document No. 2014 / 8. 23p. | 2014 |
| CRFM | CRFM, 2014. Sub-Regional Fisheries Management Plan for Flyingfish in the Eastern Caribbean. CRFM Special Publication No. 2 | 2014 |
| CRFM | CRFM 2014. Report of the CRFM/CNFO/CTA ICT Consultancy on the Development of the Caribbean the Caribbean Fisheries | 2014 |

| | | |
|------|---|------|
| | Knowledge Platform Project. CRFM Technical & Advisory Document No. 2014/ 9 | |
| CRFM | CRFM (2014)(In prep). Report of Inaugural Meeting of the Working Group to Promote Sustainable CRFM Technical & Advisory 7 Aquaculture Development Grand Coastal Hotel, Georgetown, Guyana, 31 July to 1 August 2014. CRFM Technical & Advisory Document (In prep.) | |
| CRFM | CRFM 2014. Report and Proceedings of the Twelfth Meeting of the Caribbean Fisheries Forum, Roseau, Dominica, 23 - 25 April 2014. Volume 1. CRFM Management Report – PY 2014 / 15. 138p | 2014 |
| CRFM | CRFM 2014. Report and Proceedings of the Eighth Meeting of the Ministerial Council of the Caribbean Regional Fisheries Mechanism, Fort Young Hotel, Roseau, Dominica, 23 May 2014. Volume 2. CRFM Management Report – PY 2014 / 15. 86p. | 2014 |
| CRFM | CRFM 2014. Report and Proceedings of the Fifth Special Meeting of the Ministerial Council of the Caribbean Regional Fisheries Mechanism, Paramaribo, Suriname, 09 October 2014. CRFM Management Report – PY 2014 / 15, Volume 2 – Supplement 1. 74p. | 2014 |
| CRFM | Mohammed, E., Theophile, D., Magloire, A., Hubert-Medar, P., Williams, M., Saddler, K., Isaac, C. and St. Louis, J. 2014. Report of the Caribbean Regional Fisheries Mechanism (CRFM) on Behalf of CARICOM. In: ICCAT, 2014. Report for biennial period 2013-2014. Part I (2013). Vol. 3. Annual Reports. | 2014 |
| CRFM | Policy Brief #4: Value Chain Approaches in Fisheries | |
| CRFM | Issue Paper #4: Opportunities and Challenges for Trade in Fish and Seafood (2014) | 2014 |
| CRFM | Issue Paper #5: The CARICOM Common Fisheries Policy and the S.A.M.O.A. Pathway: Connecting the Dots (2014) | 2014 |
| CRFM | Issue Paper #6: Efforts Implemented to Prevent, Deter and Eliminate Illegal Unreported and Unregulated Fishing in the Caribbean (2014) | 2014 |
| CRFM | Sargassum Seaweed Invasion: What, Why and What can we do? (2014) (Communication Brief) | 2014 |
| CRFM | Improving the Outlook for Caribbean Coral Reefs (A Regional Plan of Action 2014 - 2019): Guiding Actions for Fisherfolk (2014) (booklet) | 2014 |
| CRFM | Improving the Outlook for Caribbean Coral reefs (A Regional Plan of Action 2014 - 2019): Guiding Actions for Fisherfolk (2014) (Brochure) | 2014 |
| CRFM | Eastern Caribbean Flyingfish Management Plan: A Private Sector Brief (2014) (Brochure) | 2014 |
| CRFM | Sub-Regional Fisheries Management Plan of the Flyingfish in the Eastern Caribbean (2014) (Brochure) | 2014 |
| CRFM | Sargassum Seaweed Invasion: What, Why and What can we do? (2014) (Brochure) | 2014 |
| CRFM | Lionfish Control and the Private Sector (2014) (Brochure) | 2014 |

| | | |
|------|---|------|
| CRFM | Action Plan for Climate Change in the Fishing Industry (2014) (Brochure) | 2014 |
| CRFM | What you need to know about Aquaculture! (2014) (Brochure) | 2014 |
| CRFM | The Caribbean Community Common Fisheries Policy: Celebrating Caribbean Fisherfolk Day (2015) | 2015 |
| CRFM | Fishing with Data: Building Partnership for Data and Information in Fisheries Management (Brochure) | |
| CRFM | Documentary titled: Sea Change – The Caribbean Fisheries Forum at Work | |
| CRFM | Documentary titled: Sea Change: A New Chapter in Fisheries Management | |
| CRFM | Documentary titled: Fishing with Data: What's the Catch | |
| CRFM | Documentary titled: Fishing with Data: The Information Net | |
| CRFM | Documentary titled: Fishing with Data: Best Practices | |
| CRFM | Today's News: CRFM Contributes to Landmark ITLOS Case 21 on IUU Fishing. Aug 2015 | 2015 |
| CRFM | | |
| CRFM | Today's News: An opportunity for economic growth in the Caribbean. Oct. 2014 | 2014 |
| | CRFM News Scientific Issue, September 2015 | 2015 |
| | CRFM News Management Issue, August 2015 | 2015 |
| | CRFM News Scientific Issue, August 2014 | 2014 |

Annex 6: Activities in WECAFC area

| Project Name | Project Code | Country or region | Main activities | Donor | Period | Implementing agency | Budget |
|--|------------------|---|--|-----------------|--|---------------------|-----------------|
| International Ocean Institute (IOI) | | CRFM region | | Iceland | Annual Training Programme May-July 2014 | CRFM | |
| Training in statistical and basic analysis using the R-software (delivered during | | CRFM region | | | CRFM 10th Annual Scientific Meeting) 10-17 June 2014 | CRFM | |
| ANCORS Fisheries Law and Management Training | | CRFM region | | Australia | 1 September – 3 October 2014 | CRFM | |
| UNU-FTP 6-month Fellowship Training Programme | | CRFM region | | Iceland | September 2014-March 2015 | CRFM | |
| Strengthening Fisheries and Aquaculture Governance in the Bahamas | TCP/BHA/3501 (D) | Bahamas | Fisheries planning, policy, statistics | FAO | 2014 -2016 | FAO/DMR | USD 469 000 |
| Strengthening Fisherfolk Organizations in St. Kitts and Nevis. | TCP/STK/3401 | Saint Kitts and Nevis | Fisherfolk org. strengthening, co-management | FAO | 2012-2013 | FAO/DMR | USD 60 000 |
| Fisheries Component - Zero Hunger Challenge | TCP/ANT/3401 | Antigua and Barbuda | Fish processing, fish fry, fishing, vessel repair | FAO | 2013-2015 | FAO/FD | USD 99 000 |
| Strengthening Aquatic Animal Health Protection Systems in Suriname | TCP/SUR/3401 | Suriname | Aquaculture planning, health management | FAO | 2013 -2015 | FAO/FD | USD 425 000 |
| Development of a tilapia hatchery and aquaponics training and demonstration centre | GCP/RLA/190/BRA | Antigua and Barbuda | Aquaculture demonstration, training | Brazil | 2013 -2014 | FAO/FD | USD 30 000 |
| Supporting Ecosystem-Based Fisheries Management In The North Brazil-Guianas Shelf Large Marine Ecosystem | GCP/SLC/004/IAB | Brazil, Guyana, French Guyane, Suriname, Trinidad & Tobago, Venezuela | shrimp and groundfish investment, economics and management | IDB | 2014-2016 | WECAFC | USD 75 000 |
| Promotion of Small Scale Aquaculture in Guyana for Food Security and Rural Development | TCP/GUY/3501 | Guyana | Aquaculture demonstration | FAO | 2014-2016 | FAO | 122 000 USD |
| Climate Change Adaptation in the Eastern Caribbean Fisheries Sector | GCP/SLC/202/SCF | Sub-regional (Eastern Caribbean) | Climate change adaptation, Disaster risk management in fisheries and aquaculture | GEF | 2013-2019 | FAO/WECAFC | 5.4 million USD |
| Sustainable management of bycatch in Latin America and Caribbean trawl fisheries (REBYC-II LAC) | GCP/RLA/201/GFF | Brazil, Costa Rica, Colombia, Mexico, Suriname, Trinidad & Tobago | By-catch reduction, capacity building | GEF | 2012-2018 | FAO/FDs | 5.7 million USD |
| Strengthening national data collection and regional data sharing through FIRMS to support priority regional strategy fishery management plans in the Western Central Atlantic Fishery Commission (WECAFC) area | GCP/SLC/007/EC | regional | Fisheries statistics | European Union | 2015 -2016 | FAO/WECAFC | 130 000 USD |
| An independent cost-benefit assessment of the options for strategic re-orientation of Western Central Atlantic Fishery Commission | GCP/SLC/006/EC | Regional | Fisheries governance | European Union | 2015 -2016 | FAO/WECAFC | 100 000 USD |
| Lobster conservation and management in the Wider Caribbean Region | GCP/RLA/197/USA | Regional | Lobster management, stock assessment | USA/NOAA | 2014-2015 | FAO/WECAFC | 61 000 USD |
| Caribbean Billfish project | GCP/SLC/001/WBK | Regional (pilots in Grenada and Dominican Republic) | Billfish management, fisheries research, investments | World Bank/ GEF | 2015 -2018 | FAO/WECAFC | 1.9 million USD |
| CITES - FAO joint capacity building for implementation of the Decisions on "Regional cooperation on the management of and trade in Queen Conch (Strombus gigas) | EP/SLC/003/UEP | Regional | Queen Conch management, conversion factors, Non-detriment findings | CITES/EU | 2014-2016 | FAO/WECAFC | 90 000 USD |
| Strengthening fisheries legislation in St Kitts and Nevis | TCP/SKN/3501 | Saint Kitts and Nevis | Fisheries legislation, NPOA-IUU, PSMA | FAO | 2015-2016 | FAO/DMR | 91 000 USD |
| Updating Suriname's capture fisheries legal framework | TCP/SUR/3502 | Suriname | Fisheries legislation | FAO | 2015-2016 | FAO/FD | 118 000USD |
| Strengthening the National Standards and Certification System for Major Agricultural Products in St Lucia | TCP/STL/3401 | Saint Lucia | (aquaculture code of practice) among other activities | FAO | 2014-2015 | FAO/FD | 70 000 USD |
| Capacity building in resource assessment and management of the Jamaican sea cucumber fishery and potential for aquaculture | TCP/JAM/3502 | Jamaica | Sea cucumber stock assessment | FAO | 2015 -2016 | FAO/FD | 288 000 USD |

| | | | | | | | |
|---|------------------|--|---|----------------------------|------------|---------------------------|-------------------|
| development | | | | | | | |
| Asistencia para la formulación de una propuesta de desarrollo pesquero-acuícola del Lago Enriquillo | TCP/DOM/3401 | Dominican Republic | Investment proposal fisheries | FAO | 2014-2015 | FAO/FD | 46 000 USD |
| <i>Alliance in fisheries and aquaculture</i> | N/A | Belize, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panamá and Dominican Republic | Regional Alliance in fisheries and aquaculture | Republic de China (Taiwan) | 2015 -2016 | OSPESCA | USD 2, 000,000.00 |
| <i>Governance assistance to prevent IUU fishing</i> | DUNS: 816052790 | Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua and Dominican Republic. | Global record of fishing vessels | US state department | 12 months | OSPESCA NOAA | USD 80, 000 |
| <i>Implementation of the FAO Port State Measure Agreement</i> | Contac ID: 28869 | SICA | Fisheries management | The Pew Charitable Trusts | 12 months | OSPESCA PEW | USD 188,815 |
| <i>Assistance to observer programme of OSPESCA member countries</i> | N/A | SICA | Capacity building and fisheries management | WWF/NOAA | 2014-2016 | OSPESCA | USD 45,060.00 |
| <i>Integration of SSF and Small scale Aquaculture activities in SICA</i> | N/A | SICA | Improved of association of fishers on the value chain | AMEXCID, México | 2015-2016 | CONAPESCA SAGARPA OSPESCA | 150,000.00 |
| <i>Better use of by catch</i> | N/A | El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua | Capacity building in by catch utilisation | EU | 2014-2016 | OSPESCA | 70,000.00 |
| Desarrollo del Programa Nacional sobre Genética para peces de agua dulce | TCP/CUB/3501 | Cuba | Tilapia genetics, aquaculture, training | FAO | 2015-2016 | FAO/FD | 297 000 USD |
| Asistencia para el desarrollo de las bases de la planificación del sector acuícola | TCP/COS/3501 | Costa Rica | Aquaculture planning | FAO | 2015-2016 | FAO/FD | 47 000 USD |

| Project Name | Project Code | Country or region | Main activities | Donor | Period | Implementing agency | Budget |
|---|-----------------|---|---|-----------------------|------------|---------------------|-----------------|
| Apoyo Técnico y estratégico de la FAO al Ministerio de Agricultura y Desarrollo Rural en la formulación e implementación del Plan de Desarrollo Agropecuario y pesquero de la Región de La Mojana en Colombia | TCP/COL/3401 | Colombia | Fisheries and aquaculture planning | FAO | 2014-2015 | FAO/FD | 62 000 USD |
| Review and validation of draft fisheries regulations for Belize | TCP/BZE/3401 | Belize | Fisheries legislation | FAO | 2013-2014 | FAO/FD | 32 000 USD |
| Para la Promoción de la implementación de las Directrices Voluntarias de la Tenencia de la Tierra, la Pesca y los Bosques en el Contexto de la Seguridad Alimentaria Nacional en el Brasil | TCP/BRA/3401 | Brazil | Tenure guidelines training | FAO | 2013-2014 | FAO/FD | 34 000 USD |
| Technical assistance for the implementation of a Strategy for artisanal fisheries development in the RAAN | TCP/NIC/3305 | Nicaragua | Fisheries planning | FAO | 2015- 2016 | FAO/FD | 30 000 USD |
| Support to the Caribbean Regional Working Group on Illegal Unreported and Unregulated fishing (RWG-IUU) | GCP/SLC/008/USA | CARICOM | Capacity building against IUU fisheries | USA/NOAA | 2015-2016 | WECAFC/CRFM | 40 000 USD |
| Technical assistance in support of a sharks NPOA for Antigua and Barbuda | EP/INT/227/UEP | Antigua and Barbuda | NPOA- sharks | CITES | 2015 | WECAFC/FAO/FD | 20 000 USD |
| CITES-FAO collaboration on immediate actions in support of the implementation of CITES listings of sharks and manta rays | EP/INT/227/UEP | Trinidad and Tobago, Barbados | Assessments and NPOA-sharks | CITES | 2015 -2016 | WECAFC/FAO/FD | 80 000 USD |
| Activación de los servicios y consolidación de la Red de Acuicultura de las Américas (RAA) | GCP/RLA/190/BRA | Regional | Aquaculture Networking, capacity building | Brazil | 2013-2015 | FAO | 2 million USD |
| Mer Sud Project - Marine Environment Regeneration in the South of Haiti | EP/HAI/034/UEP | Haiti | FAD fisheries, training | UNEP | 2014-2015 | FAO/FD | 100 000 USD |
| Assistance to the Government of Campeche, Mexico in the formulation of the State Fisheries and Aquaculture Strategy | UTF/MEX/099/MEX | Mexico | Aquaculture and fisheries planning | Mexico | 2014-2015 | FAO/FD | 147 000 USD |
| Asistencia para la formulación del Programa Nacional de Pesca y Acuicultura 2014-2018 y diagnóstico técnico-operativo de los centros acuícolas operados por la CONAPESCA | UTF/MEX/116/MEX | Mexico | Aquaculture and fisheries planning | Mexico | 2014-2015 | FAO/FD | 468 000 USD |
| Improving forest and protected area management in Trinidad and Tobago | GCP/TRI/003/GFF | Trinidad and Tobago | MPA development | GEF | 2014-2018 | FAO/FD | 2.7 million USD |
| Improving the governance of fisheries in the Western Central Atlantic (16th Session of WECAFC-Guadeloupe) | GSP/SLC/011/EC | Regional | Fisheries governance | European Union | 2016 -2017 | WECAFC/FAO | 130 000 USD |
| Fisheries and Aquaculture Parliamentarians Forum of Latin America and the Caribbean | | Regional, All LAC countries | Support by fisheries and aquaculture Commissions of National Congresses , to activities and processes to increase the contribution of F&Aq to food security and poverty alleviation | FAO Regular Programme | Ongoing | RLAC | |
| Development of low-cost, alternative aquaculture diets for resource-limited aquaculturists | TCP/RLA/3504 | Regional, Guatemala, Costa Rica, Colombia, Paraguay and Argentina | Formulation and testing of alternative, low-cost diets, utilising locally-available agriculture and/or industrial by-products to increase farmers competitiveness and economic sustainability | FAO regular Programme | Ongoing | RLAC | |
| Network of Aquaculture of the Americas | | Regional, all RLAC | This inter-governmental organism promoted by FAO and supported by Brazil through a GCP. Currently 6 countries have ratified the international convention, two missing to make it effective. | Brazil | Ongoing | RLAC | |

| Project Name | Project Code | Country or region | Main activities | Donor | Period | Implementing agency | Budget |
|---|------------------------|---|--|-----------------------|---|---------------------|--------|
| Agri-aquaculture demonstration units program | | Regional, Guatemala, Costa Rica, Antigua and Barbuda, Bolivia, Colombia and Paraguay | Integrated agri-aquaculture field schools operated by small-scale farmers | | Ongoing | RLAC | |
| Study of the labor conditions and legal status of diving-fishermen | | Regional, Mexico, Nicaragua, Honduras, Dominican Republic and Chile | Review of legal frameworks and labor conditions of diving Fisher folk, to identify gaps and recommend improvements to the legal frameworks | | About to start | RLAC | |
| Study of social protection schemes of small-scale Fisher folk | | Regional, Guatemala, Honduras, Nicaragua, | | | | RLAC | |
| National Fisheries and Aquaculture Policy | | Colombia | Participatory formulation of the national sectorial policy. | UTF Colombia | Recently completed | RLAC | |
| National Aquaculture Extension Program | | Colombia | Participatory formulation of the national aquaculture extensión program. Validation through community piloting | UTF Colombia | Second phase about to start | RLAC | |
| TCPF Formulation of the National Program to incorporate aquaculture in the Family Farming National Program | | Guatemala | Participatory formulation of this national program for rural areas. | FAO TCP | Ready to be officialized as a national sectorial policy | RLAC | |
| UTF Formulation of the National Fisheries and Aquaculture development Government Program | | Mexico | Sectorial diagnostic and participatory formulation of the state of Yucatan fisheries and aquaculture development plan | Mexico | completed | RLAC | |
| TCPF Formulation of the National Aquaculture development plan | | Nicaragua | Sectorial diagnostic and participatory formulation of the national aquaculture development plan | FAO TCP | ongoing | RLAC | |
| Support to national processes to ratify and implement the PSMA to eliminate IUU in Latin American countries | TCP/RLA/ | Regional, Belize, Guatemala, El Salvador, Honduras, Nicaragua, Costa Rica, Panama, Colombia, Peru, Ecuador. | Upon request by various LAC countries, this regional TCP aims at strengthening institutional capacities as well as well as Foster inter-institutional articulation to better prepare the country to implement the PSMA | FAO TCP | Funds approved | RLAC | |
| Asistencia para el desarrollo de las bases de la planificación del sector acuicola. | TCP/COS/3501 BABY02 | Costa Rica | | | ongoing | SLM | |
| Apoyo a la gestión de mercados agrícolas del PIMA (subcomponente terminal pesquero) | TCP/COS/3401 – Baby 01 | Costa Rica | | | ongoing | SLM | |
| estudio de caso empleo rural decente en el sector de pesca artesanal y de pesca semi industrial en Costa Rica | | Costa Rica | | FAO regular Programme | ongoing | SLM | |
| Desarrollo del Programa Nacional sobre Genética para peces de agua dulce. | TCP/CUB/3501 | Cuba | | | ongoing | SLM | |

| Project Name | Project Code | Country or region | Main activities | Donor | Period | Implementing agency | Budget |
|--|------------------------|---|-----------------|----------------------------|-----------|---------------------|----------------|
| "Fortalecimiento Institucional para el Desarrollo de la Pesca y la Acuicultura Marina en El Salvador" bajo la cooperación Sur-Sur con Vietnam. | TCP/ELS/3401 BABY03 | El Salvador | | FAO TCP | ongoing | SLM | |
| Desarrollo del Plan nacional de desarrollo sustentable de la pesca y la acuicultura de El Salvador | TCP/ELS/3501 BABY04 | El Salvador | | FAO TCP | ongoing | SLM | |
| Capacitación Policultivo de Camarón y Tilapia - Taller | | El Salvador | | UTF Mesoamérica sin Hambre | ongoing | SLM | |
| Desarrollo de Tecnologías de Alimentos no Convencionales para el Fomento de la Acuicultura a Pequeña Escala en El Salvador. Baby 1. | TCP/ELS/3401 | El Salvador | | FAO TCP | ongoing | SLM | |
| Taller de Capacitación en Acuicultura Integral. | | Guatemala | | FAO Regular Programme | ongoing | SLM | |
| Fortalecer la Institucionalidad Ambiental para la Gobernanza y manejo de pesca en el río La Pasión. - | TCP/GUA/3506 | Guatemala | | FAO TCP | ongoing | SLM | |
| Desarrollo de capacidades técnicas para el cumplimiento de los compromisos en temas de pesca por el Gobierno de Honduras | TCP/HON/3401 BABY03 | Honduras | | FAO TCP | ongoing | SLM | |
| Intervención piloto para la elaboración y validación de una propuesta de asistencia técnica integral dirigida a la mejora de la seguridad alimentaria y nutricional en las | TCP/PAN/3401 | Panama | | FAO TCP | ongoing | SLM | |
| Reducing and managing the risks of Acute Hepatopancreatic Necrosis Disease (AHPND) of cultured shrimp | TCP/INT/3502 | Regional, Colombia, Ecuador, Guatemala, Honduras, Mexico, Panama, Peru India, Iran, Philippines, Sri Lanka) | | FAO TCP | ongoing | INT | |
| Establecimiento e institucionalización de un sistema de formación de capacidades en resiliencia para los territorios de Centroamérica y República Dominicana en el marco de las políticas y estrategias del CAC (Componente acuícola). | TCP/SLM/3501 | Central America and Rep. Dom | | FAO TCP | ongoing | SLM | |
| Taller de Marea Roja | | Central America and Rep. Dom + Mexico | | FAO Regular Programme | ongoing | SLM | |
| Asistencia para la formulación de una propuesta de desarrollo pesquero-acuícola del Lago Enriquillo | TCP/Dom/3401/Baby 03: | Rep. Dom. | | FAO TCP | 2013 | SLM | USD 23 235 |
| Asistencia técnica para la implementación de la Estrategia para el desarrollo de la pesca artesanal, en la Región Autónoma del Atlántico Norte. | TCP/NIC/3305 | Nicaragua | | FAO TCP | 2011-2013 | SLM | USD 312 000 |
| Transformation of the lobster fisheries in Honduras. | | Honduras | | FAO Regular Programme | 2011-2012 | SLM | 15 000 |
| . Capacity building in the Port States Agreement | | CPPS; Chile, Colombia, Ecuador and Panama | | FAO Regular Programme | 2013 | SLM | USD 20 000 |
| . Awareness raising Marine Debris | | CPPS; Chile, Colombia, Ecuador, Panama and Peru | | FAO Regular Programme | 2013 | SLM | USD 20 000 |
| Capacity building small scale aquaculture. | | Panama | | FAO Regular Programme | 2013 | SLM | USD 10 000 |
| Activities related to the Review of fisheries and aquaculture in Central America. (2012 | | | | FAO Regular Programme | 2012 | SLM | USD 35-40 000. |
| Mecanismo de Coordinación Regional de Salud, Sanidad e Inocuidad para el Desarrollo de la Producción Agropecuaria, Pesquera y Forestal | TCP/SLM/3502 | Central America and Rep. Dom + Mexico | | FAO TCP | ongoing | SLM | |

| | | | | | | | |
|---|-------------------|---|--|----------------------------|---------|---------|--|
| Fortalecimiento de la resiliencia de la agricultura familiar y para la prevención y respuesta efectiva frente a las enfermedades fito y zoo sanitarias. | . GCP/SLM/002/SPA | Panamá, Costa Rica, Nicaragua, El Salvador, Guatemala, Honduras y Rep. Dominicana | | Spain | ongoing | SLM | |
| Sustainable management of bycatch in Latin America and Caribbean trawl fisheries (PPG). | GCP/RLA/203/GFF | Brazil, Colombia, Costa Rica, Mexico, Suriname, Trinidad and Tobago | | GEF | ongoing | SLC/SLM | |
| Taller sobre el Consumo de Pescado en Mesoamérica - Las perspectivas para aumentar su contribución a la nutrición de la población | | Cuba, Panamá, Costa Rica, Nicaragua, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexico, Belice y Rep. Dominicana | | UTF Mesoamérica sin Hambre | 2015 | SLM | |
| Meeting of WG lobster | GCP/RLA/197/USA | WECAFC member countries | | USA | 2014 | SLC/SLM | |
| Lobster stock evaluation | | WECAFC member countries | | FAO Regular Programme | Ongoing | SLC/SLM | |